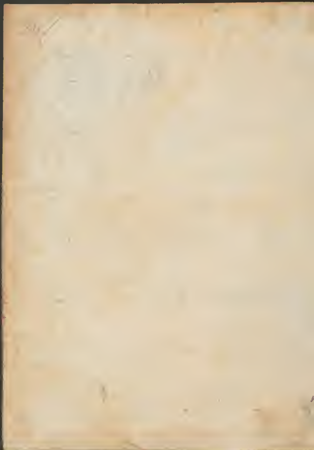








HISTOIRE
NATURELLE ET POLITIQUE
DU ROYAUME
DE SIAM.

DIVISE'E EN QUATRE PARTIES.

La premiere contenant la ſituation, & la nature du Pays. La ſeconde, les mœurs des Habitans, leurs Loix, & leurs Coutumes. La troiſiéme, leur Religion. La quatriéme, ce qui regarde le Roy qui regne à preſent, & ce qu'il y a de plus particulier dans la Cour de ce Royaume.



A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le ſecond Perron de la Sainte Chappelle.

M. DC. LXXXVIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.


NATURFORSCHENDE
GESELLSCHAFT
IN
ZURICH.



AU ROY.



IRE,

L'Accueil que VOSTRE MAIESTE' *a fait aux Am-*

baſſadeurs du Roy de Siam, me donne lieu de croire que l'Hiſtoire de ce Prince, & des Pays qui ſont ſoûmis à ſa puiſſance, ne luy ſera pas deſagreable. Quand même VOSTRE MAIESTE, SIRE, *pourroit ſe deffendre de cette curioſité qui me paroit ſi naturelle, d'apprendre ce qui ſe paſſe dans un Royaume où Elle ſçait qu'elle eſt déja l'objet de la plus haute eſtime du Souverain, & de la plus profonde veneration des Peuples; Elle ſe feroit toûjours un plaiſir de remarquer l'état preſent où il ſe trouve, afin de mieux voir dans la ſuite les heureux changemens qu'Elle doit attendre du ſecours & de la protection qu'Elle*

luy donne. C'est particulierement cette occasion , SIRE, *qui a fait comprendre à tout le Monde , que les Vertus de* LOUIS LE GRAND, *ne pouvoient pas estre renfermées dans les limites de la France ; & que le Ciel n'avoit pris plaisir d'en reünir un si grand nombre en la personne sacrée de VOSTRE MAJESTÉ que pour en faire ce tresor public , dont il a depuis enrichy toute la Terre. Mais entre tous les Peuples du Monde qui ont merité d'y prendre part , j'ose dire que les Siamois seront toûjours les mieux partagez : car si leur Roy reüssit dans le genereux dessein qu'il a de regler sa conduite sur la Vie incompa-*

rable de VOSTRE MAIESTÉ, *qu'il s'est proposée pour modele, il sera bien-tôt dans les Indes ce que Vous estes dans tout le reste du Monde; l'Arbitre de la paix & de la guerre, l'admiration de ses Voisins, la terreur de ses Ennemis, l'amour & les delices de ses Sujets; & ses Peuples ne verront point d'autre felicité qu'ils puissent envier que celle dont nous joüissons sous le Regne de* VOSTRE MAIESTÉ. *Avec tout cela,* SIRE, *vostre pieté ne sera point pleinement satisfaite de ce Prince, s'il ne joint à tous ces Titres de Grandeur, dont il se reconnoitra redevable & à vostre Protection, & à vostre*

Exemple, ce Nom glorieux de Roy Chreſtien que vous avez ſi ſagement preferé à tous les autres. S'il veut ſe rendre digne de toute Voſtre eſtime, il faut qu'il ait autant de zele pour bannir l'idolâtrie de ſes Eſtats que vous en avez eu pour chaſſer des Voſtres le monſtre de l'Hereſie. La converſion de ce Prince que la Religion de VOSTRE MAIESTE' *vous fait ſouhaitter avec tant d'ardeur dépend de la miſericorde de celuy qui tient entre ſes mains le cœur des Rois. Nous eſperons,* SIRE, *qu'il vous l'accordera comme une recompenſe de l'amour que vous avez toûjours eu pour la gloire de ſon Nom, & pour les veritables*

interests de son Eglise. Ie suis avec un tres-profond respect,

SIRE,

DE VOSTRE MAIESTE.

Le tres-humble, tres-obeïssant, &
tres-fidele Sujet & Serviteur,
NICOLAS GERVAISE.



LE LIBRAIRE
AU LECTEUR.

SI la nouveauté & la ſincerité ſont deux choſes qui font particulierement eſtimer une Hiſtoire, je dois eſperer que celle-cy ſera tres-bien receuë dans le public, car l'une & l'autre de ces qualitez s'y trouvent heureuſement réuniës. On ne verra rien dans cet Ouvrage de tout ce qui s'eſt veu dans les Relations de Siam qui l'ont precedée; l'Auteur n'a pas voulu même y faire entrer le recit de ſon voyage, afin de n'eſtre pas obligé d'y repeter bien des choſes que l'on ne pouvoit plus ignorer : Pour la verité il la dit par tout, & il la dit avec cette ſimplicité qui

en eſt le veritable caractere. Il donne pour certaines les choſes qu'il a veuës, & il laiſſe au Lecteur la liberté toute entiere de douter de celles dont il n'a pas pû s'aſſurer par le témoignage de ſes yeux; mais je puis dire qu'il y en a peu qui ſoient échappées à ſa connoiſſance: Le ſejour de quatre années qu'il a fait à Siam luy a donné le moyen d'y faire des découvertes que n'ont pû faire ceux qui en ont écrit avant luy, parce qu'ils n'y ont fait que paſſer. Pour entrer auſſi avant que luy dans le détail des maximes de la Politique & de la Religion de ce Royaume, il auroit falu qu'ils ſe fuſſent, comme luy, donné le temps & la peine d'en apprendre la Langue, dont l'uſage luy a eſté abſolument neceſſaire pour s'en inſtruire à fond, ſoit par la lecture des meilleurs Livres Siamois qui luy ſont tombez entre les mains, ſoit par les entretiens familiers qu'il a eus avec les perſonnes les plus ſçavantes & les plus éclairées dans l'une & dans l'autre. L'amitié pleine de confiance que les Mandarins qui

eſtoient de l'Ambaſſade luy ont témoigné juſqu'au moment de leur départ de Paris, & les frequentes conferences qu'il a euës avec eux pour s'éclaircir de certaines choſes dont les Siamois font un grand myſtere à l'égard des Etrangers, luy ont auſſi eſté d'un grand ſecours pour la perfection de cette Hiſtoire.

Quoy qu'il en ſoit, quand il s'eſt rendu à la priere que ſes Amis luy ont faite de mettre en ordre ſes Memoires, il l'a moins fait par complaiſance pour eux que par le deſſein de ſe rendre utile à ceux qui voudroient aller à Siam ; car ſi c'eſt la curioſité qui leur fait entreprendre ce voyage, ils trouveront dequoy la contenter dans la premiere Partie de cette Hiſtoire, où ils verront tout ce que la Nature a produit de rare & de particulier pour la richeſſe & l'agrément de ce Pays. S'ils y vont dans le deſſein de s'y établir, la ſeconde Partie leur donnera une connoiſſance parfaite des mœurs & des inclinations de ceux avec qui ils auront à vivre, des Loix & des Coutumes du Royau-

me, des Chatges & des emplois dont ils pourront se rendre dignes par la fidelité de leurs services. Et si c'est l'Esprit de Dieu qui les y conduit pout y travailler au salut des Ames, la troisiéme Partie leur apprendra quelle est la Religion des Siamois qu'ils auront à combattre, les illusions & les rêveries de ceux qui l'enseignent, & ce que l'on doit attendte du zele des pieux & sçavans Missionnaires qui y travaillent à l'établissement de la Religion Chtestienne. Et parce qu'on ne peut rien faire à Siam, ny pour la Religion, ny pour la fortune sans la patticipation de la Cour, la quatriéme & derniere Partie de cette Histoire contient les Ceremonies qui s'y observent, & marque de quelle maniere on s'y doit conduire pout y reüssir: enfin l'agreable se trouve joint à l'utile dans tout le corps de cet Ouvtage, & chacun se peut promettte d'y trouver dequoy se satisfaire. Les Philosophes auront dequoy se divertir dans la recherche des causes occultes & secretes de tant de tates & merveilleuses ptodu-

ctions, par lesquelles la Nature a si bien distingué la Terre de Siam, de toutes celles qui l'environnent : les Mathematiciens dequoy s'étonner du bizarre systême de la Terre & des Cieux que les Sçavans du Païs leurs ont tracé : Les Magistrats y verront avec plaisir de quelle maniere on y rend la Justice, comment on recompense la vertu, & on y punit le crime ; la subordination que l'on y garde dans toutes sortes de conditions, l'obeïssance exacte, fidele, & indispensable que les Sujets y rendent au Prince. Les Femmes même seront sans doute bien aises d'y voir les modes du Païs, les occupations & les divertissemens des Dames Siamoises, les Ceremonies de leurs Fiançailles & la solemnité de leurs Nopces ; comment elles en usent dans leur Famille avec leurs Epoux, leurs Enfans & leurs Esclaves : leur modestie & leur sagesse ; & pour l'honneur du sexe elles ne seront pas fâchées d'y voir entre autres une jeune Reine qui va le sabre à la main

attaquer ſur ſes Vaiſſeaux une Flotte ennemie, qu'elle diſſipe par ſon courage & par ſa valeur.





EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAr Grace & Privilege du Roy, donné à Versailles le 5. Février 1688. Signé, Par le Roy en son Conseil, GAMART, & scellé du grand Sceau de cire jaune; il est permis à Claude Barbin, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer, vendre & debiter par tout le Royaume, Terres & Seigneuries de l'obeïssance de sa Majesté, un Livre intitulé *Histoire naturelle & politique du Royaume de Siam*, en telle marge & caractere, & autant de fois que bon luy semblera, pendant le temps de six années consecutives, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Pendant lequel temps sadite Majesté fait tres-expresses inhibitions & deffences à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'elles soient, Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, vendre & distribuer ledit Livre, sous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre, fausses marques ou autrement, en quelque sorte & maniere que ce soit, ny

même d'en faire des Extraits ou Abregez ; & à tous Marchands Etrangers d'en apporter ny distribuer en ce Royaume d'autres impressions que celles qui auront esté faites du consentement de l'Exposant, à peine de trois mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interests, ainsi qu'il est plus au long contenu audit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 10. Février 1688. suivant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. celuy du Conseil Privé du Roy du 27. Février 1665 & l'Edit de Sa Majesté donné à Versailles au mois d'Aoust 1686.

Signé, J. B. COIGNARD, Sindic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 18. Février 1688.



HISTOIRE



HISTOIRE NATURELLE ET POLITIQUE DU ROYAUME DE SIAM.

PREMIERE PARTIE.

Contenant la ſituation & la nature du Pays, ſes Arbres, ſes Plantes, ſes Fruits, ſes Mines, ſes Animaux, &c.

PREMIER CHAPITRE.

De la ſituation du Climat, & des Inondations du Royaume de Siam.



E Royaume de Siam, ſelon les plus juſtes obſervations qui ayent eſté faites juſques à preſent, s'étend depuis environ le ſeptiéme degré de latitude Septentrionale, juſqu'au dix-neuviéme. Il a au midy le grand

Golphe qui porte son nom & la Ville de Patany ; au Septentrion le Laos ; à l'Orient Keo, & Camboye ; à l'Occident Ava, Pegu, & toute la terre de Malaca. Sa longueur qui se prend du Septentrion au Midy est à peu prés de deux cens vingt lieuës, dans les endroits où elle n'est point couppée par les Etats voisins ; sa largeur est d'un peu plus de cent lieuës dans sa plus grande étenduë, mais elle n'est guere de plus de vingt lieuës dans sa plus petite.

Comme il est sous la Zone Torride, il est vray qu'il seroit inhabitable, comme on l'a crû fort long-temps, si les ardeurs excessives du Soleil, n'estoient point moderées, & par le nombre des Rivieres qui l'arrousent, & par les longues pluyes qui le rafraîchissent. Il y pleut ordinairement depuis la fin de Mars, jusqu'au commencement d'Octobre; il ne faut pas pourtant s'imaginer que ces pluyes continuënt toûjours de même force, car douze ou quinze jours se passent quelquefois, sans qu'il tombe du Ciel une seule goutte d'eau sur la terre, souvent même elles ne sont pas tant incommodes qu'on pourroit le croire ; comme le Soleil y est fort chaud, pour peu qu'il paroisse & que la pluye cesse, la terre se trouve bien-tôt en état d'y pouvoir marcher à pied sec.

Pendant tous ces jours de pluyes, il s'y éleve ordinairement des tourbillons de vent si furieux que ceux qui voyagent sur les Rivieres, sont en grand danger d'y perir, s'ils ne sont assez adroits ou plûtôt assez heureux pour s'en retirer promptement.

Les Vents du Midy, qui soufflent pendant ces six mois, toûjours variables de l'Est à l'Oüest, ameinent avec eux une abondance d'eau qui commence à faire grossir la Riviere, elle croît à veuë d'œil de jour en jour, jusques au mois d'Août, & alors elle se déborde dans les Campagnes, quelquefois jusques à la hauteur de douze à treize pieds, cela est rare à la verité, car on dit dans le Pays que cette grande inondation n'arrive qu'une seule fois en cinquante ans: quoy qu'il n'y en eût pas plus de huit qu'elle fût arrivée, dans le temps que j'estois à Siam, je l'ay veuë pourtant à peu prés de la même hauteur.

Ces Inondations qui paroissent devoir estre bien ennuyeuses, & qui feroient icy tant de dégats, sont fort utiles & fort agreables aux Siamois, car elles font comme celles du Nil, la fertilité & la richesse de leur Pays; on n'y craint rien davantage que la secheresse, parce qu'elle fait tellement rencherir le Ris, que la même mesure, qui ne se vend dans une

année pluvieuse que six francs, en vaut du moins dans une année seche vingt-neuf ou trente. Le Ris se plaît extrémement dans l'eau, plus elle est haute & plus il a de force : de quelque hauteur qu'elle soit son épy la surpasse presque toûjours d'un demy pied, à moins qu'elle ne vienne à croître tout d'un coup contre sa coûtume, car alors le Ris ne pouvant pas en si peu de temps croître assez, pour s'élever audessus de l'eau, il ne manque pas de s'y corrompre & d'y mourir.

L'autre commodité que ces Inondations apportent aux Siamois, est une abondance de Poissons qui est si grande, qu'une personne sans sortir de son logis, en peut pêcher en une heure, plus qu'il n'en peut manger en plusieurs jours. Aussi tout le temps qu'elles durent se passe en réjoüissances publiques; on fait sur l'eau des Jeux & des Courses de Batteaux, que les Siamois appellent Rüa, & les Portugais Balons, qui sont fort divertissantes; ceux qui arrivent les premiers au lieu où le prix qui leur a esté proposé les attend, y reçoivent au son des Instrumens de Musique les honneurs qu'ils ont merité par leur diligence, & par leur addresse.

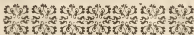
Cette saison des Vents du Midy est tres-favorable aux Vaisseaux, qui veulent entrer

dans les Ports du Golphe de Siam, mais s'ils la manquent une fois, ils courent risque de battre la Mer pendant deux ou trois mois, sans pouvoir jamais prendre terre.

Les Vents du Nord, qui succedent à ceux du Midy, regnent depuis la fin de Novembre, jusques en Mars : ce sont ces Vents qui font décroître la Riviere, & écouler les eaux des Campagnes, & qui le font en si peu de temps, que dés le mois de Decembre on a la liberté toute entiere de s'y promener. Quoy que pendant ces Vents du Nord la chaleur soit presque aussi grande sur le haut du jour qu'elle l'est au temps des Vents du midy, toutefois les nuits & les matinées sont beaucoup plus fraîches ; & voila tout ce qui fait dans ce Royaume la difference des Saisons ; de sorte que celle des Vents de Midy y tient lieu d'Esté & d'Automne, parce que la chaleur y est plus grande, & les fruits y sont en maturité, & celle des Vents du Nord y passe pour l'Hyver & pour le Printemps, parce qu'elle est un peu plus froide, & qu'elle y renouvelle les Herbages & les Fleurs : c'est aussi dans ce temps que l'on a coutume d'y semer toutes les graines, excepté le Ris que l'on ne seme qu'au mois de May, & dont on fait la recolte aussi-tôt que les eaux sont écoulées, & quel-

quefois même auparavant quand il eſt ſi haut qu'il ne peut plus ſe ſoûtenir, & alors la moiſſon ſe fait avec des Balons, au lieu que dans les autres années, on la fait avec des chariots tirez par des bœufs.





DEUXIE'ME CHAPITRE.

Des principales Rivieres du Royaume de Siam.

IL y a dans le Royaume de Siam trois Rivieres considerables, dont la principale est celle qui arrouse la Ville capitale ; à son emboucheure qui est dans le Golphe de Siam elle a une lieuë de large, plus haut elle a un quart de lieuë, & par tout au dessus prés de deux cens pas, son lit est profond & assez égal ; elle porte depuis son embouchеure jusqu'à la Ville capitale, qui en est distante d'environ trente lieuës, des Vaisseaux de trois à quatre cens tonneaux, elle pourroit même en porter de plus grands sans un banc de vase, appellé communément la Barre, qui est à son embouchеure, & où dans les plus fortes marées on ne trouve qu'onze à douze pieds d'eau ; c'est ce qui oblige les grands Bâtimens de demeurer à la rade qui est fort saine, & où on trouve par tout bon moüillage. Pour

monter cette Riviere il faut que les Vaisseaux attendent necessairement la marée, afin d'éviter des bancs de vase où ils pourroient échoüer quand la Mer est basse. Comme les bords en sont profonds elle est commode pour les Marchands qui moüillent l'ancre aux pieds des murailles de cette Ville, & font un pont de leurs Vaisseaux pour décharger sur ses Quais leurs Marchandises. Elle forme en serpentant de petites Isles fort agreables, & elle se divise insensiblement dans le plat Pays en tant de petits bras differens, que si on n'a le secret de ce labyrinte, on est en danger de s'y perdre. En effet ceux qui par les ordres du Roy se sont employez autrefois à la recherche de sa source, qui demeure encore inconnuë, aprés avoir fait beaucoup de chemin, pour tâcher de la découvrir, ont esté bien étonnez de se retrouver à peu prés dans le même pays d'où ils estoient partis.

Quelques-uns croyent que cette Riviere est un bras de l'Inde, d'autres qu'elle coule des Montagnes voisines de la Chine & du Laos ; Il y a plus d'apparence qu'elle vient d'un grand Lac qu'on découvrit il y a quelques années dans le Laos ; les Siamois entrent assez dans cette pensée, ils croyent même que les eaux qui inondent tous les ans leur Pays en descen-

dent,

dent. L'eau de cette Riviere eſt extrémement claire, fort legere & tres-bonne à boire, pendant les pluyes elle devient un peu trouble, & alors elle cauſe aſſez ſouvent des diſſenteries, ſi l'on n'a ſoin pour s'en garentir, de la laiſſer repoſer dans de grands vaiſſeaux faits exprés, où elle perd cette mauvaiſe qualité.

Au reſte cette Riviere eſt fort poiſſonneuſe, quoy qu'on n'y voye pas tant de differentes eſpeces de Poiſſons que dans les nôtres; la plus commune eſt celle que les Europeans appellent Caboche, ce Poiſſon eſt long d'un pied & demy, & gros de dix ou douze pouces; il a la teſte un peu plate & preſque carrée, il s'en trouve de deux ſortes, l'un gris cendré & l'autre noir, qui eſt le meilleur; pour le garder long-temps, on le fait ſecher au Soleil, & comme les Nations voiſines en font cas, on en fait à Siam un fort grand trafic: les Hollandois qui l'aiment plus que les autres, en envoyent chercher de Batavie, & il leur tient lieu de jambon de Mayence. Tous les poiſſons de cette Riviere n'ont preſque rien de ſemblable aux nôtres, mais ceux qui comme moy en ont mangé, ne peuvent pas diſconvenir qu'ils ne ſoient d'un bien meilleur goût.

Dans les endroits les moins frequentez de cette Riviere, on rencontre aſſez ſouvent de

monstrueux Crocodiles, qui font également la guerre aux hommes & aux poissons ; comme les Siamois ne peuvent pas sans beaucoup de peine se passer de se baigner souvent, il n'y a guere d'années que quelque pauvre malheureux ne se trouve devoré par ces Monstres : pour s'en deffendre ils entourrent d'une haye faite de leurs cannes l'endroit où ils ont dessein de se laver.

Il y a encore dans ce fleuve un petit poisson fort dangereux, qui a quelque chose du crapau, si par hasard ou par curiosité on luy bat le ventre il s'enfle de rage, & devient dur comme une pierre. Il se deffend opiniâtrement quand on l'attaque, & couppe avec ses nageoires comme avec un rasoir tout ce qu'il peut attraper. Il y a deux ans que plusieurs personnes moururent subitement pour avoir esté piquées, quelqu'uns disent seulement touchées, par de petits insectes que ce même fleuve produit quelquefois. Je ne puis dire precisément comment ils sont faits, car je n'en ay jamais pû voir pendant tout le temps que j'ay demeuré à Siam : comme les bords de cette grande Riviere sont fort peuplez, & qu'on y voit regner en tout temps la plus belle verdure du monde, on se feroit un plaisir extrême d'y voyager, si on n'y estoit pas persecuté, depuis

le coucher du soleil jusqu'à son lever, par une petite armée de Cousins, qui vous suit par tout ; ces animaux s'attachent plûtôt aux Européans qu'aux naturels du pays, parce que leur sang est meilleur & leur chair plus delicate, il n'y a point d'étoffe pliée en trois ou quatre doubles qu'ils ne percent avec leurs petites trompes, & ils ne causent guere moins d'importunité par le bruit qu'ils font, que de douleur par leur piqueûre : on ne peut s'en deffendre qu'en faisant de la fumée, ou en se cachant tout le corps sous un tour de lit de Mousseline, sans quoy il ne seroit pas possible ny de manger ny de dormir, ils ne sont nulle part plus incommodes qu'au Royaume de Siam, & de Camboye. A Camboye on expose à ces insectes les criminels qu'on attache à un arbre par les mains & par les pieds : Ils ne peuvent pas, dit-on, resister plus d'une nuit à la cruauté de ce tourment, & le matin on les trouve morts, meurtris & enflez de tous côtez.

La seconde Riviere est celle de Tennaserim qui descend des Montagnes d'Ava, elle est d'une assez grande étenduë, mais la Navigation en est difficile, parce qu'elle est pleine de Rochers & de troncs d'arbres, contre lesquels les meilleurs batteaux vont assez souvent se

briser, si les Mariniers ne prennent bien leurs mesures pour les éviter, la rapidité de son cours, quand ils la montent les fatigue extrémement, aussi croyent-ils avoir beaucoup avancé quand en un jour ils ont fait trois ou quatre lieuës.

Enfin la troisiéme Riviere est celle de Chantebounne, elle n'est pas à la verité si grande que la premiere, mais elle peut porter plus aisément de grands Vaisseaux, elle a son embouchеure à l'Orient du grand Golphe, à huit degrez quelques minutes de latitude Septentrionale. Quoy qu'on trouve à l'entrée un grand banc de vase, neanmoins on y a toûjours quatorze ou quinze pieds d'eau.

Je ne dis rien de plusieurs autres petites Rivieres & Ruisseaux dispersez en plusieurs autres endroits de ce Royaume, parce qu'ils n'ont rien de remarquable; je ne vous marque point aussi les noms des Fleuves dont je viens de parler, parce que les Siamois ne leur en donnent point d'autres que ceux des grandes Villes par où ils passent, les Relations qui se sont faites de ce Royaume ont appellé la Riviere de Siam Méenam, mais c'est faute de sçavoir la Langue du Pays, car Méenam en Siamois ne signifie autre chose qu'une Riviere, comme ces bonnes gens s'imaginent

que les Rivieres engendrent les eaux, ils les appellent toutes de ce nom qui signifie mere des eaux.





TROISIE'ME CHAPITRE.

Des Ports.

LEs Ports les plus considerables qu'il y ait dans ce Royaume sont ceux de Myrguim, ou Mygri, & de Jonsalam ; le premier tire son nom d'une petite Isle voisine, que les Siamois appellent Mygri, & nous Myrguy, laquelle le met à couvert des vents, quelques-uns luy ont donné le nom de Tennasserim, mais c'est sans aucun fondement ; car Tennasserim en est éloigné de plus de trente lieuës : Au reste ce port est un des plus beaux & des plus seurs de toute l'Inde. L'entrée en est libre tout temps, & l'on y trouve par tout bon moüillage, il est principalement fort commode pour y radouber les Vaisseaux ; les Mats, & tous les bois necessaires pour la construction des plus grands bâtimens y sont à si bon marché, qu'ils ne coûtent assez souvent que la peine de les aller couper. Il y a quelques années qu'un petit Vaisseau de la Compagnie Françoise, qui

avoit esté battu de la tempeste, s'y retira aprés avoir perdu ses Mats, & il y trouva abondamment tout ce qui luy estoit necessaire pour se mettre en état de continuer son voyage, sans qu'il luy en coûtât rien.

Le Port de Jonsalam est un des meilleurs parmy ceux qui ont besoin que l'Art perfectione la Nature ; il est à l'Occident de la Peninsule de Malaca, environ au huitiéme degré entre la Terre-ferme & une Isle qui porte son nom, & qui n'en est éloignée que de deux lieuës : le seul deffaut de ce Port, c'est qu'il n'a pas assez de profondeur pour porter de grands Bâtimens, mais une fort belle rade qui en est proche y peut suppléer avantageusement. C'est un azile pour tous les Vaisseaux qui vont à la côte de Coromandel quand par malheur ils s'y trouvent surpris de l'ouragan, lequel arrive ordinairement aux mois de Juillet & d'Aoust. Ces deux Ports sont les seuls, non seulement dans toute cette côte de Coromandel, mais encore dans tout le Royaume de Siam, où l'on puisse estre en seureté pendant ce fâcheux temps, car il n'y a par tout ailleurs que des rades foraines & exposées à tous les vents. Le Port de Jonsalam est d'une grande consequence pour le commerce de Bengal, de Pegu, & de plusieurs autres Royaumes voisins.

Je ne diray rien des Ports de Ligor, de Cingor, & de quelques autres, parce qu'ils ne sont pas considerables, il y en a pourtant quelques-uns qui pourroient le devenir avec le temps, si on vouloit y faire de la dépence. Mais comme les Siamois sont fort ménagers & naturellement peu laborieux, il est à croire qu'ils demeureront toûjours inutiles comme ils l'ont esté jusqu'à present.



QUATRIE'ME



QUATRIE'ME CHAPITRE.

Des Fleurs & des Plantes qui croiſſent dans le Royaume de Siam.

CE Païs eſt tres-fertile, & ſans qu'il ſoit neceſſaire d'apporter beaucoup de ſoin pour le cultiver, tout ce qu'on y plante vient aſſez bien, les fleurs y ſont belles, & en grand nombre : il y a des Roſes & des Oeillets, & en tout temps des Tubereuſes d'une odeur plus douce que les nôtres, mais il y a auſſi quelques fleurs que nous n'avons point en Europe ; les deux principales ſont le Mungery & le Pouſſone.

Le Mungery eſt blanc, & il a quelque choſe du Narciſſe, il y en a de doubles & de ſimples, l'un & l'autre ſont d'une odeur plus agreable qu'aucune de nos fleurs, il croît ſur un Arbriſſeau qui n'eſt pas fort different du Seringua.

Le Pouſſone eſt blanc, & large comme nos plus grandes Roſes, ſon odeur approche de

celle de nos Jonquilles, il croît sur un petit Arbre qui est verd en tout temps, & dont les feüilles seroient toutes semblables à celles du Fileria, si elles n'estoient pas un peu plus larges. Si-tôt que les vents du Nord commencent à souffler, on voit la terre parée d'une infinité de Fleurs & particulierement de Marguerites blanches, rouges, jaunes & mêlées, dont on ne se peut lasser de voir & d'admirer la diversité.

Quoy qu'on n'ait commencé que depuis douze ou quinze années seulement à semer du Bled dans le Royaume de Siam, neanmoins on y voit déja de vastes plaines qui en sont toutes couvertes, il y vient assez bien dans le haut pays, pour nous faire esperer qu'il y sera dans peu fort commun, toutefois il est à croire qu'il ne le sera jamais tant que le Ris, qui croît dans tout ce Royaume avec tant d'abondance que les Peuples voisins ne manquent pas d'y envoyer tous les ans pour en faire leur provision. Il y en a de trois sortes, l'un y croît sans qu'on le seme dans les lieux humides & marécageux, celuy-là coute peu, & ne laisse pas d'estre passablement bon, les deux autres ne viennent point sans semer, & celuy des deux que l'on appelle Ponlo est blanc comme la neige, il se digere plus aisément qu'au-

cun autre, parce qu'il croît sur les Montagnes, & qu'il est par consequent plus leger & plus sec, aussi est-il si cher qu'il n'y a que les riches, & les grands Seigneurs qui en mangenr. Ces deux dernieres especes de Ris se sement ordinairement au mois de May, & la recolte s'en fait vers la fin de Novembre si-tôt que les eaux sont écoulées. Mais afin qu'elle se fasse plus promptement, les Habitans des lieux s'entr'aident les uns les autres; le jour on va lever les gerbes à la campagne pour les amener à la maison, & la nuit on les fait fouler par des bœufs qui marchent dessus en tournoyant pour faire sortir le grain de l'épy: c'est un plaisir de les voir travailler à cette moisson, car pendant qu'elle dure ils dansenr, ils boivent, ils mangent ensemble, & témoignent publiquement leur joye par leurs chansons & par des feux qu'ils allument au milieu des champs, ou devant les portes de leurs maisons.

Le Mil, les Faveroles, & plusieurs autres Semences de cette nature se trouvent aussi dans le Royaume de Siam, il n'y a que les Pois qui n'y viennent point.

Le Poivre y croît si facilement, que dans peu d'années, on en pourra faire un trafic tres-considerable, il se plaît dans les lieux secs, ses

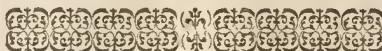
feüilles sont assez semblables à celles du lierre, & il s'attache aux arbres de la même maniere.

Le Betel est à peu prés de même figure, mais il est bien plus abondant dans le Païs, il s'attache aussi aux arbres. Les Siamois en mâchent continuellement, comme on fait ailleurs du Tabac : on dit qu'il fortifie l'estomach, qu'il conserve les dents, & qu'il empêche toute sorte de corruption dans la bouche, il est même fort nourrissant si on en croit les Siamois ; en effet ils en font tant de cas, qu'ils aimeroient mieux manquer de Ris & de toutes autres vivres que de Betel & d'Areque.

L'Areque est une espece de Noix muscade qui croît sur un Arbre fort droit, lequel ressemble assez au Palmier, elle sort de sa tige comme une grappe de raisin ; cet Arbre ne donne ordinairement tous les ans qu'une de ces grappes, ou pour mieux dire qu'un seul gros pacquet de ces noix, aussi l'Areque est-il un peu plus cher que le Betel. Mais il n'y a rien qui soit dans tout le Païs à si bon compte que la Cassonnade, on en a une livre pour un double. Les Apoticaires de nôtre France trouveroient là dequoy bien garnir leurs Boutiques ; car il y a des Simples admirables qui servent à la guerison d'une infinité de mala-

dies, la Caſſe, les Tamarins, le Nenuphar, & plusieurs autres Herbes medicinales, qui ont ordinairement plus de vertu que les nôtres, y viennent en abondance ſans eſtre cultivées, & s'y donnent pour rien.





CINQUIE'ME CHAPITRE.

Des Fruits.

LEs Fruits y sont pour la plus grande partie plus sucrez & d'un goût plus fin & plus exquis que les nôtres, & entierement differens, il n'y a que les Citrons & les Oranges qui sont assez semblables à celles que nous avons, mais elles y sont beaucoup meilleures & en plus grande quantité. Ils ont une espece d'Orange appellée communément Pampelmouse grosse comme la reste, & qui a le goût approchant de celuy de la Fraise, la peau en est épaisse comme le doigt, & fort amere, mais il n'y a rien de plus rafraîchissant que son jus,

Le Bananier est aussi fort commun dans le Pays, c'est un Arbre ou plûtôt une Plante qui a quelque chose de nos Poirées, les feüilles en sont plus grandes & aussi tendres ; il croît jusqu'à la hauteur de deux brasses, & jette un pacquet de feüilles rouges, où son fruit est renfermé, ses feüilles s'épanoüissent fort lentement, & les fruits paroissent à mesure qu'elles

s'ouvrent, attachez tous enſemble à une groſſe branche ; dés qu'ils ſont meurs l'Arbre pourrit, mais il produit pluſieurs rejettons qui portent du fruit la même année, & qui ont aprés le même ſort ; ce fruit eſt nous comme nos Figues blanches, & il a la peau toute ſemblable, il n'eſt guere plus gros, mais il eſt beaucoup plus long, de meilleur goût & plus ſucré, il y en a de ſept ou huit ſortes, & on en mange toute l'année.

Le Mangouſtant eſt un Arbre qui n'a rien de particulier, mais je ne croy pas qu'il y ait dans toutes les Indes un meilleur fruit que le fruit de cet arbre : il eſt renfermé dans une eſpece de boëte griſe par dehors & rouge au dedans, épaiſſe d'un demy doigt, il eſt blanc, & partagé par côtes comme nos Oranges de Portugal ; il a le goût de la Ceriſe & il eſt fort rafraichiſſant : on fait une ptiſanne de ſon écorce qui a une vertu admirable pour arréter & guerir les diſſenteries.

L'Ata que les Siamois appellent communément Noiné, eſt un bel arbre, quoy qu'il ne croiſſe pas beaucoup, il porte de bonne heure ſon fruit, qui eſt à peu prés de la figure d'une pomme de Pin, mais beaucoup plus gros : la peau en eſt épaiſſe, la chair molle, & ſon goût eſt approchant de celuy de la crême ſucrée, ou comme quelques-uns ont voulu dire du blanc mangé.

Le Manguier eſt un bel arbre, fort touffu, dont la feüille n'eſt guere differente de celle de nos Noyers, ſes fruits qu'on appelle Mangues ſont admirables, & bien des gens les trouvent meilleurs que tous ceux dont je viens de parler, ſa peau reſſemble à celle de nos poires de Bonchreſtien, & ſa chair à celle de nos Pavis, elle m'a parû neantmoins un peu plus rouge; ils ont un gros noyau au milieu, leur figure eſt ovale, & les plus beaux ſont de la longueur de la main, il y en a de cinq ou ſix ſorres, ceux qu'on appelle Mangues de Perroquer ſonr beaucoup meilleurs que les aurres.

Le Durillon eſt un fruit fort eſtimé parmy les Siamois, il eſt bon, mais ſi puant que ceux qui ne ſont point accoûtumez à cette odeur n'en ſçauroient manger ſans ſe boucher le nez; ſa peau reſſemble aſſez à celle de nos Châtaignes vertes, mais elle eſt encore bien plus heriſſée, il eſt rond, & preſque auſſi gros que la Pampelmouſe.

Le Jacquier eſt un bel arbre fort haut, mais qui pourtant n'étend pas bien loin ſes branches; ſes feüilles ſont ſemblables à celles du Maronnier d'Inde, ſes fruits ſont de la groſſeur & de la figure de nos Citroüilles, ſa peau eſt preſque comme celle du Durillon : elle eſt remplie de noyaux gros comme nos féves

&

& couverts d'une peau jaune & fort épaisse, qui est tout ce qui se peut manger de ce fruit.

Le Papaye, autrement appellé Molokos est un arbre poreux, fort droit, qui n'a que des feüilles & point de branches, les feüilles qui ont la forme de celles du Figuier ne croissent qu'au haut de l'arbre en figure pyramidale, sous chacune il y a un fruit ou deux attachez au tronc qui ne different de nos Melons qu'en ce qu'ils sont plus sucrez, & que leur graine est ronde comme le poivre ; cette graine toute petite qu'elle est, ne laisse pas de produire un arbre qui en moins de deux ans croît jusqu'à la hauteur de neuf ou dix coudées.

L'Ananas porte des fruits assez delicats, mais tres-mal sains, si on n'a soin d'en corriger la crudité par le sucre ou par le vin ; il est ovale & ressemble à la pomme de Pin, la peau en est rouge & bleuë, il est couronné comme nos Imperiales.

La Terre de Siam n'est pas propre pour porter la Vigne, elle n'y vient qu'avec beaucoup de peine, & n'y rapporte presque rien : on en trouve de sauvage dans les Forests de Porselouë qui donne des grappes de raisin noir si grosses qu'un homme a de la peine à les soulever, mais ce Raisin est si amer qu'il est presque impossible d'en manger.



SIXIE'ME CHAPITRE.

Des Forests, & des proprietez de leurs Arbres.

LEs Forests de ce Royaume sont si vastes qu'elles en occupent plus de la moitié, & si épaisses qu'il est presque impossible de les traverser : Aussi sont-elles considerées par le Roy de Siam comme autant de remparts inaccessibles qui de tous côtez mettent ses Frontieres à couvert des incursions de ses Ennemis. C'est ce qui donna lieu à une fort jolie réponse que le Roy de Golgonde fit un jour à un Siamois qui luy vantoit la grandeur des Etats du Roy son Maistre : Il est vray, je l'avouë, dit ce Prince, ils sont d'une plus grande étenduë que les miens, mais il faut demeurer d'accord que le Roy de Golgonde est Roy des hommes, & que celuy de Siam ne l'est que des Forests & des Moucherons.

Les Arbres qui rendent ces Forests impenetrables sont principalement les Bamboux qui sont fort communs dans toutes les Indes, ils sont

droits comme des cannes, creux au dedans, & divisez par petits étages depuis le haut jusqu'en bas, leur figure qui est ronde peut avoir un pied de diametre, & quatre ou cinq brasses de hauteur : ils poussent des rejettons si prés les uns des autres & des branches si touffuës, qu'à peine les oyseaux peuvent-ils se faire jour au travers, & ils sont armez de longues & venimeuses épines qui font prendre de grandes précautions à ceux qui s'en veulent approcher ; mais tout terribles qu'ils sont, ils ne laissent pas d'avoir des proprietez admirables & d'estre bons à bien des choses. Quand cette espece de canne commence à pousser, on la coupe par morceaux, & on la mange avec le ris, aprés qu'elle a esté long-temps mortifiée dans le vinaigre avec quelques autres ingrediens que l'on a coutume d'y méler : il n'y a guere de meilleur cordial ny qui soit sur la mer d'un plus grand usage, parce qu'il y est moins sujet à se corrompre : quand elle est un peu plus grande, on la fait entrer par tranches fort minces dans les fricassées, & elle donne un goût merveilleux aux viandes les plus insipides, mais lors qu'elle est arrivée à sa perfection ordinaire on trouve dans ses concavitez une eauë claire qui est un remede souverain pour guerir les playes de la teste. Enfin

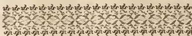
le Bamboux quand il est encore verd sert d'ozier pour faire des paniers, on en fait des lattes & de petites colomnes pour soûtenir les Cabannes quand il est sec : & ce qui me surprend davantage, c'est que les Cochinchinois en font des Barques, dans lesquelles ils voguent en pleine Mer avec autant d'asseurance que s'ils estoient dans les plus grands Vaisseaux.

Les Siamois en plantent autour de leurs heritages, & ils s'en font des hayes qui sont d'une plus grande deffense que leurs plus fortes murailles. On dit que le Palais du Roy de la Cochinchine n'a point d'autre closture qu'un triple rang de ces Bamboux, & que ce Prince s'y trouve plus en seureté que s'il estoit fermé de nos murs les plus solides.

Il y a encore dans ces Forests des Arbres qui ne se voyent point en Europe ; deux entre-autres s'y distinguent par leur utilité & par le grand usage que l'on en fait, car on en couppe des planches qui souvent ont quarante pieds de long & deux de large ; le bois de l'un est blanc, celuy de l'autre tire sur le rouge, & ce dernier est appellé bois de fer, parce qu'il est extrémement dur & presque incorruptible. Ils servent l'un & l'autre à faire les plus grands ouvrages du Païs, on les donne à tres-bon marché, mais ils coûtent cher à mettre en œuvre.

Les bois d'Aigle, de Calambouc, & de Calambac, se trouvent dans les Forests qui sont du côté de Camboye. Ils sont les plus precieux & les plus rares des Indes, parce que la Nature les a cachez dans le cœur d'un Arbre qui ne les porte que dans un certain temps, qu'il n'est pas aisé de bien connoître : de là vient qu'il est assez ordinaire de s'y tromper, & que souvent on abbat plusieurs de ces Arbres sans y rien trouver de ce qu'on y cherche. Le bois d'Aigle est le plus commun, celuy de Calambouc ne l'est pas tant, mais il n'est rien de plus rare que le veritable Calambac.





SEPTIE'ME CHAPITRE.

Des Mines.

Quoy qu'il n'y ait point de Mines d'Or qui se foüillent à present dans le Royaume de Siam, cent choses pourtant nous font croire qu'il y en a qui se pourront découvrir avec le temps, car il se trouve dans certaines Forests du haut Païs des pierres bleuës, semblables au Lapis qui se trouve ordinairement dans les Mines d'Or ; & dans d'autres Forests voisines on rencontre des pierres d'un rouge doré dont on dit que les Chimistes Siamois ont tiré autrefois de l'or le plus pur & le plus fin qui se puisse voir ; quelquefois mêmes aprés que les inondations sont passées, on trouve encore à present de gros grains d'or sur le bord des Rivieres : c'est ce qui a obligé le Roy de Siam d'employer de temps en temps pour la découverte de ces Mines d'Or, un grand nombre d'Ouvriers qui y ont toûjours travaillé inutilement, parce qu'ils

manquoient d'experience, & qu'ils n'estoient pas assez habiles pour pouvoir suivre les veines de la terre preparée, qui conduisoient probablement à ces Mines. Il y a quelques années que sa Majesté Siamoise s'estoit si bien flattée d'en trouver, qu'elle desira que Monsieur l'Evêque de Metellopolis se trouvât present à l'ouverture de la terre qu'elle fit foüiller, & qu'il recommandât au Dieu des Chrétiens le succez de cette entreprise, qui ne fut pas plus heureuse que celles qui l'avoient precedée. Quoy qu'il en soit, on ne peut pas desavoüer qu'il n'y en ait eu autrefois de tres-abondantes, ou qui ont esté épuisées, ou qui se sont perduës par la negligence des Siamois qui fuyent naturellement le travail : il n'y a pas d'apparence que les Etrangers leur ayent apporté cette prodigieuse quantité d'Or, qui a servy à faire un si grand nombre de Vases & de Statuës, & à enrichir tant de Pagodes & de Maisons où on l'a si peu menagé. La perte de ces Mines d'Or se trouve aujourd'huy en quelque façon réparée par la découverte de celle de Fer, d'Estain, & d'un autre Métail qui se trouve composé de Cuivre & d'Estain, & encore par la rencontre de celles de Vitriol, de Sel & de Salpetre, lesquelles contribuent beaucoup à la richesse du Païs. Il sort de ces

Mines des Sources d'eau, dont les unes sont chaudes & les autres froides, que l'on croit valoir bien celles de Bourbon & de Vichy, du moins quelques-uns de nos François qui en ont fait l'épreuve, disent par tout qu'ils leur sont redevables de la guerison de plusieurs maladies dont ils estoient affligez ; elles n'ont pas à la verité le même credit parmy les Siamois, car comme leur temperamment est tout different du nostre, il ne faut pas s'étonner si elles n'ont pas pour eux la même vertu qu'elles ont pour nous.

Les Hollandois ont souvent jetté les yeux sur l'Isle de Jonsalam, parce qu'il s'y trouve quelque peu d'Or & d'Ambre gris, & beaucoup de Calin, c'est à dire d'un mélange de Cuivre & d'Estain; mais le Roy en a confié le Gouvernement à un François qui s'y trouve bien & qui n'a pas dessein de leur en permettre si tôt l'entrée.



HUITIE'ME



HUITIEME CHAPITRE.

Des Animaux qui se trouvent dans les Forests du Royaume de Siam.

CEs Forests sont remplies d'une infinité d'Animaux de toutes sortes d'especes. Comme j'affecte de ne rien toucher dans cette Histoire de tout ce qui s'est dit dans les Relations qui l'ont precedée, je ne parleray point des Elephans sauvages qui se trouvent en grand nombre dans ces affreuses Forests : mais je ne puis pas me dispenser de vous dire quelque chose du Rinoceros animal si farouche & si cruel, qu'on ne peut jamais le voir sans frayeur : il est de la hauteur d'un grand Asne, il auroit la teste faite à peu prés de même s'il n'avoit point au dessus du nez une corne qui peut estre longue environ d'une palme. Chacun de ses pieds se divise comme en cinq doigts, qui ont chacun la forme & la grosseur du pied de l'Asne même ; sa peau est brune, horrible à voir, & si dure qu'elle

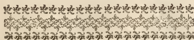
est à l'épreuve du mousquet ; elle luy pend des deux côtez presque jusques à terre, mais elle s'enfle, & se rend gros comme un Taureau quand il est en colere ; on le tuë difficilement, & on ne l'attaque jamais sans peril d'en estre déchiré : ceux qui s'adonnent à cette chasse ont pourtant trouvé les moyens de se garantir de sa fureur ; car comme cet animal aime les lieux marécageux, ils l'observent quand il s'y retire, & se cachans dans les buissons au dessous du vent, ils attendent qu'il se soit couché, soit pour s'endormir, soit pour se veautrer, afin de le tirer prés des oreilles, qui est le seul endroit par où il peut estre blessé à mort : ils se mettent au dessous du vent, parce que le Rinoceros a cela de propre qu'il découvre tout par l'odorat, de sorte que quoy qu'il ait des yeux il ne s'en sert neanmoins jamais, que l'odorat n'ait esté auparavant frappé par l'objet qui se presente à sa veuë. Au reste toutes les parties du corps de cet animal sont medecinales, sa corne est sur tout un puissant antidote contre toutes sortes de poisons, & les Siamois en font un fort grand trafic avec les Nations voisines : Il y en a qui sont venduës quelquefois plus de cent écus ; ceux qui sont d'un gris clair, & mouchetez de blanc, sont les plus estimez des

Chinois ; on mange la chair du Rinoceros, & ces peuples la trouvent excellente, ils tirent même quelque utilité de son sang, qu'ils ramassent avec soin, pour en faire un remede propre à la guerison des maux de poitrine, & de plusieurs autres.

Il y a des Perroquets, des Merles, des Aigrettes & des Tourterelles, qui n'ont rien de different des nôtres. Mais il s'y trouve certains Oyseaux qui ne se voyent point en Europe : ils sont plus grands que les Autruches, & leur bec est long de deux pieds. Il y a aussi des Hanetons d'un verd doré le plus beau du monde ; ils brillent pendant la nuit d'une lumiere bien plus vive que celle de nos Vers luisans ; les œufs qu'ils font sont de la grosseur d'un pois, d'où leurs petits éclosent en tres-peu de jours. Dans les Forests les plus Septentrionales on voit courir, comme dans les nôtres, des Lievres & des Sangliers ; & c'est un plaisir extréme de voir joüer sur le bord des eaux une troupe de Singes vieux & jeunes, qui semblent n'y estre venus que pour y divertir les passans par leurs danses, & par leurs tours de souplesse ; mais il seroit dangereux de s'y arréter trop long-temps, car on pourroit y estre surpris par des Tygres de deux sortes ; il y en a de Bois qui sont hauts comme des Asnes,

& fort farouches ; ceux d'Eau le sont un peu moins, & ils ne sont guere plus gros que les chiens ordinaires : j'en ay mangé d'un roty qui avoit esté pris donnant la chasse aux Poulles. Il ne me parut pas fort mauvais, & je croy que je l'aurois trouvé meilleur si je n'eusse pas esté prevenu qu'un animal si cruel & qui ne vit que de proye ne pouvoit estre un fort bon mangé.





NEUVIE'ME CHAPITRE.

De Insectes & des Reptiles.

COmme ce Païs est chaud & humide il ne faut pas s'étonner s'il produit tant d'insectes & d'animaux fort venimeux, j'y ay veu des Serpens de plus de vingt pieds de long, & d'un pied & demy de diametre, la peau en est d'une beauté surprenante, & diversifiée de tant de couleurs qu'il n'y a point d'Iris qui en approche ; ils ne sont pas les plus dangereux, car on les voit venir de loin, & ils n'en veulent ordinairement qu'aux volailles. Un de ces Serpens vint une nuit se fourer dans un poulaillé assez bien garny, il y avalla goulument sept ou huit Poules ; il en voulut sortir quand il fut bien saoul, mais le trou par lequel il estoit entré à jeun, se trouvant trop étroit pour son passage aprés un si bon repas, il fit pour l'accroître tant d'efforts & de bruit, que toutes les Poules s'éveillerent, & par leurs cris appellerent à leur secours tous les gens qui dor-

moient dans la maison; on y vint en diligence, on trouva le Serpent, on le tua, on l'ouvrit, & dans un boyau qui estoit de toute sa longueur les pauvres Poules se trouverent encore toutes entieres avec leurs plumes.

Les petits Serpens sont bien plus à craindre que les grands, car ils montent par tout, & vont à la chasse aux Rats jusques dans les maisons, de sorte qu'il s'en trouve assez souvent dans les lits; j'en ay veu de toutes les couleurs, de noirs, de verds, de jaunes, de rouges, de gris, de rayez & de mouchetez: ces derniers qui n'ont guere plus d'un demy pied de long & qui ne sont pas si gros que le doigt, ont un venin fort subtil, & il est assez mal-aisé de s'en deffendre, parce que comme ils sont fort menus ils se fourent par tout, sans qu'on s'en apperçoive. Les Scorpions sont à Siam aussi communs & aussi dangereux qu'en Italie & qu'en Provence: il y en a de plusieurs especes, ceux qui se trouvent dans les broussailles sont noirs, & leur picqueure est mortelle; pour ceux qui sont dans les maisons ils sont gris, & beaucoup moins venimeux que les autres, mais leur picqueure ne laisse pas d'estre toûjours fort douloureuse: un jour j'en trouvay un auprés de moy qui d'abord me fit grand peur; il estoit de la grosseur d'une grosse

Ecreviſſe, & d'un poil gris noirâtre, qui ſe heriſſa quand il m'apperceut ; je me raſſeuray pourtant un moment aprés, & ayant trouvé le moyen de le prendre, je le laiſſay mourir dans un pot d'huille. Je me ſuis ſervy de cette huille bien des fois pour la gueriſon de ceux qui avoient eſté picquez des Scorpions : Il ne ſe paſſe guere d'années que pluſieurs perſonnes ne meurent pour avoir eſté morduës des Serpens ou picquées des Scorpions : J'en ay ſauvé un fort grand nombre en appliquant ſur leurs playes les Pierres noires de Diou, qui ſont de la compoſition d'un Portugais étably dans les Indes, & en leur donnant à boire un peu de nôtre Orvietan de France, que je faiſois diſſoudre dans la Rague, qui eſt une eſpece d'eau de vie aſſez commune dans le Païs.

Il s'y trouve encore deux ſortes d'inſectes qui ſont tres-dangereux, l'un ſe nomme le Cent pieds, parce qu'il a veritablement cent pieds : il eſt noir & long d'un pied, ſon venin eſt du moins auſſi preſſant que celuy du Scorpion, mais il n'eſt pas ſi terrible que le Tocquet, ainſi appellé parce qu'à certaines heures de la nuit, il crie fort diſtinctement à pluſieurs repriſes, Tocquet, Tocquet : ce mot fait dans ſon goſier une eſpece de fredon qui eſt fort

def-agteable : il a la figure du Lezard, mais il'est bien plus grand que les nôtres, sa teste est large & platte, & il a la peau diversifiée de plusieurs couleurs tres-vives ; on le voit nuit & jour sur le toict des maisons où il va à la chasse aux Rats : Il a cela de bon qu'il n'attaque jamais le premier, mais il fait face à ceux qui le poursuivent, & quand il les peut attrapper il les mord si serré qu'on a toutes les peines du monde à luy faire quitter prise ; sa morsure est mortelle si on n'a soin de couper incessamment la partie du corps qu'il a morduë. C'est une chose étrange que les Siamois qui se trouvent à toute heure exposez au danger de mourir de la morsure de tant de Serpens differens, n'ayent point jusqu'à present trouvé de remede specifique pour s'en guerir, & qu'ils n'en connoissent point d'autres que ceux que nous leur avons enseignez.



DIXIE'ME



DIXIE'ME CHAPITRE.

De Sijouthia, Capitale du Royaume de Siam, de Porſelouc, & de quelques autres Villes.

IL n'y a point de peuples qui ayent meilleure opinion, ny qui parlent plus avantageuſement de leur Païs que les Siamois ; on croiroit à les entendre faire le dénombrement & la deſcription de leurs Villes, qu'elles ſeroient toutes belles, riches, & qu'il y en auroit un tres-grand nombre, cependant il n'y en a que neuf à qui on puiſſe raiſonnablement donner le nom de Ville, les autres n'eſtant à proprement parler que des Bourgades & des Hameaux, qui n'ont rien ny pour la grandeur, ny pour l'agrément qui les rende comparables aux nôtres.

La Capitale eſt appellée par les Siamois Meüang Sijouthia, & par les Etrangers Juthia & Odiaa qui ſont des noms que les Chinois leur ont donnez ; les Etrangers l'appellent Siam, du nom du Royaume auquel

même ils l'ont donné, car il eſt tout à fait inconnu aux naturels du pays, qui ne luy en donnent point d'autre que celuy de Meüang-Thây, ou de Meüang-Crong-Thêp Maanacone, ce qui ſignifie Royaume qui a grande force. Peut-eſtre que de Sijouthia les Europeans ont fait à leur fantaiſie ce mot de Siam ; cette Ville eſt d'une grande reputation dans toutes les Indes, Chaou-Thông, c'eſt à dire le Roy d'or, dont nous pourrons parler dans la ſuite de cette Hiſtoire, la fonda il n'y a guere plus de deux cens ans : elle eſt ſituée dans une Iſle fort agreable, qui peut avoir environ ſept lieuës de circuit. En y comptant le Palais du Roy elle n'a guere plus de deux lieuës d'enclos, ſa figure eſt plus ovale que ronde, elle eſt fermée d'une muraille de brique qui tombe en ruïne, mais le Roy en fait faire une plus belle qui n'eſt pas encore achevée. Le terrein en eſt inégal & ſujet aux inondations : on pourroit neanmoins ſans beaucoup de peine remedier à cet inconvenient en applaniſſant les eminences, & en tranſportant ſur les Quais la terre qu'on en tireroit ; la grande Riviere bat ſes murailles du côté du Midy, de l'Orient & de l'Occident, & entrant dans la Ville par trois grands bras qui la traverſent de bout en bout, elle en fait, pour ainſi dire, une autre Veniſe ;

on peut dire même que la situation en est beaucoup plus avantageuse si les Bâtimens n'en sont pas si magnifiques : car les Canaux qui forment les bras de cette Riviere qui l'arrouse, sont fort longs, fort droits, & assez profonds pour porter les plus grands Batteaux ; cette Ville est divisée par quartiers & par ruës comme celles d'Europe ; les Europeans appellent ces quartiers Camps, & les Siamois les nomment Bâne ; celuy du Roy est le plus beau à cause des grandes places, des promenades, des maisons des Mandarins, & des Pagodes qui l'environnent.

Le Palais du Roy est bâty dans la partie la plus Septentrionale de la Ville, & fermé d'une double muraille de brique, qui est toûjours fort bien entretenuë : il peut avoir environ une demie lieuë de circuit ; plusieurs cours de differentes grandeurs le partagent, dans quelques-unes de ces cours on voit les écuries des Elephans qui sont plus ou moins belles selon la difference du rang & de la dignité de ces Animaux, car chacun sçait qu'ils ne sont pas tous égaux, ny servis de la même maniere : on ne sçauroit croire jusqu'où va l'application des Valets qui en ont soin nuit & jour, ils sont auprés d'eux pour veiller à leurs necessitez, & pour chasser les mouches qui pourroient les incommoder.

Comme les Relations qui ont precedé cette Histoire ont parlé entre autres choses de la vaisselle d'or dans laquelle mange l'Elephant blanc, si bien distingué des autres par la consideration que toute la Cour a pour luy, & par l'honneur qu'il a d'estre logé le plus proche de l'appartement du Roy, je n'en diray rien davantage.

Les Officiers de la Maison du Roy sont logez dans les deux premieres cours, & dans les autres l'on voit encore quelques vieux Appartemens des anciens Rois, qu'on respecte comme des lieux sacrez, plusieurs rangées d'arbres en rendent le sejour assez agreable ; il y a même quelques Pagodes, qui toutes anciennes qu'elles sont, ne laissent pas d'y faire un assez bel effet.

L'Appartement du Roy est dans la derniere cour, il est nouvellement bâty, & l'or qui y brille en mille endroits le distingue aisément de tous les autres : il est en forme de Croix, du milieu de laquelle s'éleve sur le toict une haute pyramide à divers étages, qui est la marque des Maisons Royales, toute sa couverture est d'étain, & il n'y a rien de mieux travaillé que la sculpture dont il est orné de tous côtez.

L'Appartement de la Princesse Reyne sa Fille & de ses Femmes, qui en est le plus pro-

che, paroiſt par les dehors aſſez magnifique ; il a veuë, auſſi bien que celuy du Roy, ſur de grands Jardins bien plantez ; les allées y ſont entre-couppées de petits ruiſſeaux qui y donnent de la fraîcheur, & qui par le doux murmure qu'ils font en coulant invitent au ſommeil ceux qui ſe repoſent ſur l'herbe toûjours verte, dont ils ſont bordez.

Hors du Palais on voit à la gauche ſur le bord de la Riviere de grands Magaſins, où l'on renferme les Balons du Roy, on y en compte plus de cent cinquante, qui ſont tous auſſi ſuperbes que ceux qui parurent à l'entrée de l'Ambaſſadeur de France ; à la droite on voit un grand Parc, dans lequel on amenoit autrefois les Elephans ſauvages pour les dompter en preſence de la Famille Royale qui prenoit ce plaiſir des feneſtres d'un petit Château qui n'en eſt pas éloigné.

Il y a un autre quartier dans la Ville qui eſt deſtiné aux Etrangers, ou demeurent les Chinois, Les Mores, & quelques Europeans ; on y voit des Maiſons de brique aſſez bien bâties, il y en a même des ruës toutes entieres, il eſt tres peuplé & c'eſt l'endroit du Royaume où ſe fait le plus grand Commerce, tous les Vaiſſeaux y abordent, parce que la riviere y forme un grand baſſin tres-commode pour

les radouber, & tous les jours on y en bâtit de nouveaux.

Le troisiéme quartier, qui est celuy des naturels du pays, est le plus grand de tous, il est habité par quantité d'Artisans : on y voit plusieurs grandes ruës remplies de boutiques des deux côtez, & de grandes Places pour les Marchez. Ces Marchez se tiennent tous les jours, soir & matin, ils sont abondamment fournis de Poissons, d'Oeufs, de Fruits, & de Legumes & d'une infinité d'autres choses, mais on n'y vend point de viande; la multitude du peuple, qui s'y trouve, est si grande qu'on a quelquefois bien de la peine à y passer, la plus-part des ruës sont bordées de beaux arbres qui sont d'une grande commodité pour les passans, car dans toutes les heures du jour ils y trouvent un ombre fort agreable, il y en a de pavées de briques, & d'autres qui ne le sont point. Comme cette Ville est entrecouppée par plusieurs ruisseaux, il a esté necessaire d'y bâtir des Ponts, il y en a cinq ou six de briques faits en arcade, qui sont assez beaux, & assez commodes, mais il y en a d'autres faits de Cannes qui sont si étroits & si peu solides qu'il est difficile d'y passer sans danger, ou du moins sans peur de tomber dans l'eau.

Au reste elle est si peuplée, que quand le

Roy y eſt elle pourroit bien fournir ſoixante mille hommes d'âge à porter les Armes, & ce nombre pourroit doubler ſi l'on y comprenoit ceux qui habitent les Villages qui ſont de l'autre côté de la Riviere, & que l'on peut regarder comme ſes Fauxbourgs; mais ce qui contribuë le plus à la beauté & à la magnificence de cette Ville, c'eſt la veuë de plus de cinq cens Pagodes que l'on trouve diſperſées de tous côtez, & qui par le nombre des Statuës dorées qu'elles renferment donnent aux Etrangers qui n'y ſont pas encore accoûtumez, une fort grande idée de ſes richeſſes.

La ſeconde Ville du Royaume s'appelle communément Porſelouc, ou Pet-ſe-lou-louc, ce qui ſignifie en langage du Païs Perle, ou Diamant enchaſſé; elle eſt plus Septentrionale que Juthia d'environ cent lieuës, ſon climat eſt plus temperé, & ſon terroir plus fertile: Elle fut bâtie par Chaou Meüang Hâng, qui regnoit environ 250. ans avant Chaou Thông Fondateur de la Capitale; ce Prince qui eſtoit un des plus heureux Princes de ſon ſiecle, fit long-temps la guerre aux Laos, & s'y rendit recommandable par le nombre de ſes victoires. Cette Ville eſtoit autrefois le ſejour ordinaire des Rois de Siam, & on y voit encore aujourd'huy un de leurs anciens Palais; elle a plus

d'une lieuë de circuit. & la muraille de brique qui l'entourre est une des meilleures du Païs: la grande Riviere qui arrouse la Capitale y conduit tout droit, & la coupe par le milieu, puis elle se partage du côté de l'Orient, & un de ses bras assez large va se rendre à Campingue, qui est une Ville ancienne & fort considerable dans les Indes; elle n'est guere moins grande que la Capitale, & elle est aussi peuplée, elle est éloignée de Porcelouc de cinquante à soixante lieuës, & du Royaume de Laos d'environ dix journées de chemin. Enfin elle est fortifiée autant bien qu'elle le peut estre par des Siamois qui pourroient y soûtenir un long siege contre des Orientaux, mais elle ne le seroit pas assez pour pouvoir se deffendre plus d'un demy jour contre des François.





ONZIE'ME CHAPITRE.

De la Ville de Louveau, & de la Maiſon de plaiſance du Roy de Siam.

LOuveau, que les Siamois appellent communement Noccheboury, eſt une Ville qui eſt, pour ainſi dire, dans le Royaume de Siam ce que Verſailles eſt en France. Les anciens Rois y avoient une Maiſon de plaiſance, mais il y avoit plus de cent ans qu'elle avoit eſté abandonnée, lorſque celuy qui regne aujourd'huy la fit rebâtir: Cette Ville eſt ſituée dans une plaine du haut païs où les débordemens n'arrivent point, elle peut avoir une demie lieuë de tour, ſon plan eſt preſque quarré, & ſon enceinte n'eſt que de rerre revétuë d'eſpace en eſpace de quelques baſtions de brique: durant les inondations du Païs elle eſt preſque entourée d'eau; en tout autre temps elle n'eſt arrouſée que d'un côté par un petit bras de la grande Riviere, qui n'eſt pas aſſez profond

pour pouvoir porter de grands batteaux. La situation en est si agreable, & l'air qu'on y respire est si pur, qu'on ne la quitte jamais sans peine : elle est éloignée de la Capitale de quatorze lieuës par la grande Riviere, mais par un Canal que le Roy a fait faire depuis peu, elle ne l'est que de neuf ou dix lieuës seulement. Comme ce Prince l'aime extrémement, il y passe la plus grande partie de l'année, & il ne neglige rien de tout ce qu'il croit pouvoir servir à son embellissement ; il avoit eu quelque dessein de l'accroître, mais il a jugé qu'il estoit plus à propos de la fortifier pour en faire une Place de deffense ; les dedans en sont tres-propres, & tout y est bien entretenu : si l'on n'y voit pas d'aussi beaux édifices que dans la Capitale, on y trouve des Jardins, & des promenades qui ne sont pas moins agreables. Toutes les commoditez de la vie y sont en abondance, mais comme elle est fort peuplée, les vivres s'y vendent plus cherement qu'en aucune autre Ville du Royaume ; il n'y manque que de la bonne eau pendant quatre ou cinq mois de l'année, que la riviere est basse, car les Chevaux & les Elephans qui s'y lavent la rendent si sale, qu'il n'y a pas moyen d'en boire. Alors on a recours aux puits, ou à celle

qu'on s'est reservée pendant l'inondation dans de grands vases de terre faits exprés pour la purifier.

Le Palais que le Roy y a nouvellement bâty sur le bord de la Riviere, en fait le plus bel ornement, il n'est pas si magnifique que celuy de Sijouthia, mais il a quelque chose de plus gay ; il est fermé d'assez bons murs, & son plan est beaucoup plus long que large : la partie qui regarde la Ville est divisée en trois Cours toutes differentes, chacune d'elles a ses beautez particulieres ; on voit à la droite, en entrant dans la premiere, une petite Salle où sont jugez les criminels de leze-Majesté, & deux prisons à peu prés de même grandeur, où ils sont renfermez jusqu'à ce que leur procez soit instruit, & leur sentence prononcée. A la gauche il y a un grand reservoir qui donne de l'eau à tout le Palais, il est l'ouvrage d'un François & d'un Italien plus heureux & plus sçavans dans l'Hydrolique, que plusieurs Etrangers qui y avoient travaillé avec les plus habiles Siamois pendant dix années entieres sans avoir pû jamais en venir à bout : La recompense qu'ils receurent du Roy fut proportionnée à l'importance du service qu'ils luy avoient rendu, & au desir extréme que ce Prince avoit toûjours eu d'avoir des eaux dans

son Chasteau. A trente pas de là il y a un Jardin divisé en quarre quarrez, qui fait face à un petit Sallon forr agreable, tant par la veuë de plusieurs jets d'eau qui l'environnent, que par la proximité d'une Pagode, qui, bien qu'elle ne soit pas forr superbe, ne laisse pas neanmoins de contribuer à l'agrément de ce lieu : un perit boccage, qui remplit le reste de cerre premiere cour, donne enrrée à la seconde, qui est incomparablement plus belle ; sa porte est entre deux Pavillons, qui sont destinez pour loger quatre Elephans du second Ordre ; sa figure est quarrée, ses murailles, qui sont d'une blancheur à ébloüit, sonr ornées d'une sculpture à la Moresque, forr delicare, & divisées par de perits comparrimens, qui dans de cerrains jours de ceremonies sonr garnis d'un grand nombre de Porcelaines de la Chine : deux perires Salles forr basses se trouvent à l'entrée vis à vis un grand corps de Logis, qui a deux Pavillons à sa droite, où sonr logez fort à leur aise, les Elephans du premier Ordre : on voit à la gauche un superbe Bâtiment, au dessus duquel s'éleve une Pyramide à peu prés semblable à celle qui se voit sur le Palais Royal de la Ville Capitale. C'est à une des fenestres de ce Bâtiment du milieu, qui est plus large & plus

élevée que les autres, que le Roy donne Audiance aux Ambaſſadeurs des Princes ſes voiſins : pendant tout le temps qu'il y paroiſt ils ſe tiennent dans les deux petites Salles, proſternez la face contre terre, avec tous les Seigneurs les plus qualifiez de la Cour qui les accompagnent. Il n'en va pas de même des Ambaſſadeurs de l'Empereur de la Chine, & des premiers Souverains, car ils ſont conduits en ceremonie à la ſalle d'Audiance, qui eſt ſous la Pyramide ; cette Salle n'a que trois à quatre toiſes de long, ſur deux de larges ; elle a trois Portes, une grande au milieu, & deux aux deux côtez ; ſes Murailles ſont couvertes de ces belles Glaces, dont on chargea les deux Mandarins qui vinrent en France il y a quatre ans, & le platfond eſt partagé en quatre quarrez égaux, enrichis de fleurons d'or artiſtement travaillez à jour, & garnis de certains cryſtaux de la Chine, qui y font le plus bel effet du monde ; dans le fond de cette Salle s'éleve de terre à la hauteur de quatre ou cinq coudées, un Trône aſſez magnifique ; le Roy y monte par derriere ſans qu'il puiſſe eſtre veu, par l'eſcalier d'un appartement ſecret, contre lequel il eſt adoſſé ; c'eſt là, dit-on, que demeure la Princeſſe Reyne ſa Fille : comme il n'eſt permis à qui que ce ſoit d'y entrer, &

que même Monsieur l'Ambassadeur de France n'a pas eu la liberté d'en voir les dedans, je puis me dispenser d'en faire icy la description. Un peu plus loin en descendant quinze ou vingt marches, on trouve la troisiéme cour où est l'Appartement du Roy. Il consiste en un corps de Logis d'une assez grande étenduë, l'or y brille de tous côtez aussi bien que dans ceux de la seconde cour, & comme il est couvert de tuilles jaunes vernissées, dont la couleur est assez approchante de celle de l'or, quand le Soleil y donne, il faut avoir de bons yeux pour en pouvoir soûtenir l'éclat: il est entouré d'un parapet, qui à ses quatre coings a quatre grands Bassins, remplis d'une eau tres-pure, où sa Majesté Siamoise a coûtume de se laver, sous de riches Tentes qui les couvrent; celuy de ces Bassins qui est sur la droite est proche d'une petite Grotte artificielle couverte d'arbrisseaux toûjours verds, & d'une infinité de fleurs qui la parfument en tout temps; il en sort une claire Fontaine, qui distribuë ses eaux à ces quatre Bassins.

L'entrée de cet Appartement n'est permise qu'aux Pages du Roy, & à quelques Seigneurs de la Cour qui sont le plus en faveur auprés de luy: les autres Mandarins demeurent sur le parapet prosternez sur de

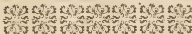
grands Tapis, où le Roy leur donne Audiance, appuyé sur une fenestre d'où il peut estre entendu ; les autres Officiers se tiennent au bas du parapet couchez sur des nattes, la face contre terre, & quelquefois mêmes éloignez de plus de cent pas de sa Majesté.

Autour de ce parapet sont bâties de petites Chambres assez propres où se retirent les Pages, & les Mandarins qui sont en garde. Et un peu plus loin sur la gauche il y a un parterre remply de Fleurs les plus rares, & les plus curieuses des Indes, que le Roy prend plaisir à cultiver de ses propres mains : de là se découvre un fort grand Jardin qui fait face au bâtiment ; il est planté de gros Orangers, de Citronniers, & de plusieurs autres Arbres du Païs, si touffus, qu'ils donnent de l'ombre & de la fraîcheur en plein midy : les allées sont bordées d'un petit mur de brique à hauteur d'appuy, & d'espace en espace on y voit des Fanaux de cuivre doré, que l'on a soin d'allumer toutes les nuits quand le Roy est au Château, & entre deux Fanaux il y a une espece de foyer, ou d'Autel, où l'on brûle quantité de Pastilles & de bois odoriferans, qui répandent fort loin leurs parfums. Aprés cela doit-on s'étonner si sa Majesté Siamoise a tant d'inclination pour cette Maison de

plaisance ; aussi les Dames y ont-elles leur plus bel appartement dans une longue gallerie qui regne derriere celuy du Roy & de la Princesse, depuis un bout de la cour jusqu'à l'autre, & c'est ce qui en rend l'accez si difficile qu'il est même interdit aux enfans des Rois ; il n'y a que les Eunuques qui les servent qui ayent la liberté d'y entrer, & ce n'est que par les dehors que l'on peut juger des dedans ; le Plan grossier que j'en ay tracé fort à la hâte, parce que j'estois en compagnie de gens qui ne pouvoient pas me donner le loisir d'en faire un plus juste, ne laissera pas d'en donner quelque idée.



DOUZIE'ME



DOUZIE'ME CHAPITRE.

De la Ville de Bankoc, & des autres Places maritimes.

BANKOC est assurément la place la plus importante du Royaume de Siam, car il n'y a qu'elle dans toute la côte maritime qui puisse faire quelque resistance à ses ennemis. Son Plan est beaucoup plus long que large, & elle n'a pas plus d'une demie lieuë d'étenduë : elle n'est entourée de murs que sur le bord de la grande Riviere, qui la moüille du côté de l'Orient & du Midy, douze lieuës ou peu s'en faut au dessus de son embouchure : sur la pointe où cette Riviere se divise elle n'a pour toute deffense qu'une demielune où il y a un Cavalier monté de vingt-quatre grosses pieces de canon de fonte, qui sont assez bien travaillées. Vis à vis de l'autre côté de la Riviere il y a un autre petit Fort tout uny, qui ne paroît pas de grande deffense, quoy qu'il soit muny de plus de trente pieces de canon : ces

deux Forts, si on peut les nommer ainsi, sont gardez par cent Soldats Chrétiens, communément appellez Mestis Portugais, & ces Soldats sont commandez par des Capitaines, & quelques autres Officiers, qui leur font faire regulierement tous les jours l'exercice, mais ils n'en deviennent pas pour cela plus braves, car ils sont nez poltrons, & je suis seur qu'une douzaine de nos Mousquetaires seroit plus que suffisante pour contraindre, en moins d'une heure, ces cent Soldats de leur abandonner leurs postes. L'Ingenieur que Monsieur le Chevalier de Chaumont a donné au Roy de Siam va travailler à de nouvelles Fortifications; comme il est fort habile, il sçaura menager les avantages du terrain, & en faire une Place reguliere, qui mettra le païs à couvert des insultes de ses ennemis.

Dans la partie la plus Septentrionale de ce Royaume, il n'y a plus que les Villes de Locontaje, & de Tennasserim qui soient un peu considerables. Locontaje est plus vers le Nord que Porselouc d'environ quarante-cinq lieuës; elle est la derniere qui appartienne aux Siamois jusques au Royaume de Laos, quoy que de là il y ait encore plus de quinze journées de chemin, car dans tous ces espaces il n'y a que des Forests inaccessibles & des vastes solitudes; si

par hazard il s'y trouve quelque hameau, il n'est habité que par de pauvres miserables qui sont venus s'y cacher pour éviter la punition de quelques crimes qu'ils ont commis dans leur païs.

Tennasserim est une Ville fameuse par son antiquité, & fort connuë de tous les Navigateurs; elle appartenoit autrefois, avec toute la Province, dont elle est la Capitale, aux Rois d'Ava, qui la perdirent dans une guerre qu'ils eurent contre les Siamois il y a environ deux cens ans: elle est située dans une profonde vallée, où elle est arrousée d'un côté seulement, par la Riviere qui porte son nom; ses habitans, qui sont en grand nombre, sont presque tous Etrangers; le langage de Bramé & d'Ava y est encore aujourd'huy plus en usage que le Siamois, qui n'y est presque point entendu. On y faisoit autrefois grand commerce, les plus riches marchandises de Bengal & de Masulipatam s'y trouvoient en abondance, & s'y donnoient à bon compte; le bled même y estoit assez commun, mais depuis cinq ou six ans les choses ont changé, & il s'en faut beaucoup que cette Ville soit autant marchande qu'elle l'estoit auparavant: les Europeans ne laissent pas pourtant d'y trouver tout ce qui leur peut être necessaire,

pour le plaisir & pour la commodité de la vie. Il est vray que les pluyes sont plus fortes dans cette Province que dans aucun autre endroit du Royaume, mais les inondations n'y durent qu'un mois, ou six semaines au plus, & il semble qu'elles n'arrivent que pour rafraîchir l'air, & rendre la terre plus fertile. Le Gouverneur porte le titre de Vice-Roy, & ce Gouvernement est un des plus beaux Apanages de la Couronne de Siam. Il ne faut pas moins de six semaines pour y aller de la Ville capitale par les chemins ordinaires, mais il y en a un autre qui est caché dans de grandes Forests, & qui n'est connu que du Roy, qui l'enseigne à ceux qu'il y envoye en secret, pour les affaires pressantes du Royaume. Les Voyageurs les plus resolus n'y vont point par ces chemins ordinaires sans se mettre en danger d'y perdre la vie, car ils y rencontrent souvent des troupeaux d'Elephans sauvages & de Tygres, dont ils ont bien de la peine, à se deffendre.

Quoy que les Villes qui sont dans la partie la plus Meridionale ne soient pas tout à fait si considerables, elles ne laissent pas pourtant d'avoir leurs beautez particulieres. Chantebounne est sans contredit la plus belle; elle est autant bien fortifiée qu'elle le peut estre, pour

le Pays. Châou Meüanghâng, furnommé le Roy noir, qui a bâty Porfelouc, l'a fondé fur les bords de la Riviere à qui elle a donné fon nom ; elle eft frontiere de Camboye, & elle ne fe trouve éloignée de la Mer que d'une grande journée de chemin. La Ville de Piply, qui eft de l'autre côté du Golphe, n'eft éloignée de l'embouchcure de la grande Riviere que de dix ou douze lieuës feulement ; elle eft fort ancienne, & l'on dit qu'elle fut autrefois fi belle, que plufieurs Rois la prefererent à toutes les autres pour y faire leur demeure ordinaire.

Dans cette même Côte environ quarante lieuës plus vers le Midy, on trouve Ligor, qui eft auffi une Ville fort ancienne ; les Hollandois y ont une Factute, c'eft à dire une maifon de leur Compagnie ; les Vaiffeaux qu'ils envoyent pour trafiquer à la grande Barre, ne manquent pas d'y paffer tous les ans, mais ils n'ofent pas les faire entrer dans le Port, parce qu'il eft extrémement difficile, & qu'ils feroient en danger d'y échoüer.

Il ne refte plus de Ville confiderable fur cette Côte qui appartienne aux Siamois que celle de Soncourat ou Cingor : Elle eft moins connüe dans le pays par fa grandeur & par fa beauté, que la temerité qu'elle eut il y a quelques années

de se revolter contre son Prince. Cet esprit de rebellion luy fut inspiré par ses Voisins les Habitans de Patany, qui sont gens naturellement farouches, libertins, & ennemis declarez de la Monarchie ; mais sa revolte ne demeura pas long-temps impunie : Car si-tost que le Roy en eut appris la nouvelle, il dépescha plusieurs de ses meilleures Galeres, qui la prirent d'assaut, & la démolirent de fond en comble. Les Auteurs de la sedition furent conduits prisonniers à la Cour, où ils furent châtiez d'une maniere proportionnée à l'énormité d'un si grand crime. Je tiens cette Histoire d'un Chrétien Cochinchinois digne de foy, qui fut envoyé de la part du Roy à cette expedition, avec plusieurs autres de ses Compatriotes ; & il n'y a pas plus de douze ans qu'elle est arrivée.

Le Lecteur ne trouvera pas mauvais, que pour luy faciliter l'intelligence de tout ce que je viens de dire touchant la situation du dedans & des environs du Royaume de Siam, je luy mette icy devant les yeux, la Carte la plus exacte, qui jusques à present en ait esté faite, en attendant que les habiles Mathematiciens qui sont allez voyager dans les Indes, nous en puissent donner une de leurs nouvelles Découvertes, sur laquelle celle-cy puisse estre corrigée.

Septentrion

Auertissement.
Ceux qui voudront voir la Route que lon tient pour aller de Brest en Bretagne jusqu'au detroit de la Sonde, prendront la Carte que jen ay dresseé sur les memoires des Peres Iesuites, et que lon trouverá comme celle cy a Paris Chez le Sr. Nolin Rue S. Iaques.
Le P. Coronelli.

PARTIE DU GOLFE DE BENGALA.

PRESQU'ISLE DE L'INDE

GOLFE DE SIAM

LA MER DES INDES

DELA LE GANGE, ou ZIR-BADAD

ROYAUME DE CAMBOYE

Equateur, ou Ligne

Equinoctiale.

LES ISLES DE LA SONDE.

L'ISLE DE JAVA.

Midy





TREZIE'ME CHAPITRE.

Des Siamois.

LE commerce que j'ay eû avec les Siamois ; pendant les quatre années que j'ay demeuré à Siam, me les a fait assez bien connoître pour pouvoir en faire icy un portrait qui leur ressemble parfaitement. L'esprit de servitude qu'ils apportent en venant au monde, & dans lequel on prend soin de les élever, leur abat le courage, & les rend si timides, qu'ils tremblent à la veuë du moindre danger qui les surprend ; & c'est peut-estre cette timidité naturelle qui les rend si fideles à leur Roy, & si respectueux qu'ils n'osent pas même le regarder quand il leur parle. Leur humeur n'a rien de rude qui rebute, ny rien aussi de flateur qui engage ; la colere, & l'yvrognerie passent chez eux pour des vices indignes d'un homme de bien : mais ils ne font pas scrupule d'estre un peu dissimulez ; & ceux à qui ils font quelquefois le plus de

careſſes, ce ſont ceux-là même pour qui ils onr ſouvent dans le cœur plus de mépris & plus d'antipatie. Leur diſſimulation ne va pourtant jamais juſqu'à la rrahiſon, & ils fonr toûjours tres-grande difference entre faire du mal à un homme, & ne luy vouloir point de bien. S'ils ne ſont pas des ennemis dangereux, ils ne ſont pas auſſi des amis ſur leſquels on puiſſe faire beaucoup de fonds, & de qui on doive attendre de grands ſervices; car ils ne s'embaraſſent ordinairement que de ce qui les regarde, & l'indolence dans laquelle ils ſont nez leur fait preferer l'obſcurité d'une vie ſolitaire, douce, & tranquille à tous les plaiſirs, les honneurs, & les richeſſes qu'ils pourroient acquerir par le travail. S'ils eſtoient un peu plus labourieux, ils ſeroient capables de bien des choſes: quoy que leur phyſionomie morne, ſtupide en apparence & ne nous donne pas d'abord une fort bonne opinion de leur eſprit, il eſt pourrant vray de dire qu'ils n'en manquent pas. S'ils n'ont pas l'imagination aſſez vive pour pouvoir inventer, ils ont aſſez d'adreſſe pour imiter les Ouvrages les plus difficiles, avec tant d'exactitude & de juſteſſe, qu'il eſt mal-aiſé de diſtinguer l'original de la copie. Un ſeul Artiſan eſt de pluſieurs Métiers tous differens, & il les exerçe tous en particulier

ticulier avec autant de perfection que s'il n'estoit occupé que d'un seul : De-là vient qu'ils méprisent ordinairement les autres Nations, & qu'ils sont persuadez qu'on leur fait la plus grande injustice du monde, quand on leur dispute la preference ; mais ils croyent la meriter par la plus profonde connoissance qu'ils se flattent d'avoir du mouvement des Cieux, & de ce qui se passe sur la Terre. Ils s'imaginent que les Observations qu'ils y font doivent servir de regles aux nôtres : N'en pas demeurer d'accord, c'est passer chez eux pour des ignorans, ou pour des stupides. Au reste il n'y a point de Gens plus temperans, ny plus sobres que les Siamois : Ils ne boivent point de Vin, & mille fois je me suis étonné comment ils pouvoient vivre de si peu de chose. La richesse d'un nombre presque infiny de leurs Pagodes, le soin empressé qu'ils ont de pourvoir abondamment à la subsistance des Talapoins qui les desservent, la veneration inviolable qu'ils ont pour eux, & les prerogatives qu'ils leurs donnent pardessus le reste des hommes, marquent assez l'attachement qu'ils ont à leur Religion. On m'a voulu faire croire pendant que j'estois dans le Païs, que le menu Peuple estoit chaste par vertu, parce que la polygamie n'y estoit pas effectivement fort commune ; mais

pour moy j'ay toûjours crû, qu'il ne l'estoit que parce qu'il vouloit s'épargner la dépense de nourrir plusieurs femmes. Les Mandarins qui vivent, pour ainsi dire, de leurs rentes, en ont autant qu'ils en veulent, & plus ils en ont, & plus ils sont considerez dans le monde. Toutes ces femmes sont d'une sagesse achevée ; il est rare d'en trouver de coquettes & d'infideles, soit parce que l'adultere n'y demeure pas impuny, soit aussi parce qu'elles sont d'un temperamment tout different de celuy des Europeannes.





QUATORZIE'ME CHAPITRE.

Des Etrangers, qui se sont naturalisez dans le Royaume.

IL n'y auroit point dans toutes les Indes de Royaume mieux peuplé que celuy de Siam, s'il l'étoit par tout autant qu'il l'est sur les bords de ses rivieres: mais ceux qui, comme moy, y ont voyagé quelque temps, ne sçavent que trop qu'il y a des deserts affreux, & de vastes solitudes, où on ne trouve que de pauvres petites cabanes éloignées les unes des autres, souvent de sept à huit lieuës; ce qui m'a surpris davantage, c'est que de ce nombre si mediocre d'habitans, il y en a plus du tiers qui sont Etrangers; les uns sont issus de quelques originaires de Laos & du Pegu, que les Siamois prirent prisonniers de guerre, & amenerent captifs dans ce Royaume, il y a environ deux cens ans: ils les surprirent comme ils faisoient de temps en temps des courses dans la campagne, qu'ils se contentoient de piller sans

vouloir jamais en venir aux mains avec leurs Ennemis; on leur donna d'abord des terres à cultiver, & on regla les impôts, dont on les chargea sur le profit & le gain qu'ils retiroient de leur travail: mais parce que le nombre s'augmentoit de jour en jour, de peur que reconnoissans leurs forces, ils ne se portassent à quelque revolte, on les dispersa dans tous les endroits habitables du Royaume; le Roy leur donna des Officiers pour observer leur conduite, & pour les gouverner selon les Loix ordinaires de l'Etat. Ils sont aujourd'huy si bien confondus avec les Siamois, qu'il est assez difficile d'y trouver quelque difference. J'ay pourtant remarqué que les hommes étoient presque toûjours vétus de rouge, & qu'ils portoient les cheveux plus courts au dessus du col, que les Siamois; je me suis encore apperçu que leurs filles avoient ordinairement les oreilles pendantes de la longueur d'un demy pied, ou peu s'en faut, leurs meres prennent soin de les leur fendre dés leur plus tendre jeunesse, & d'y passer deux grosses chevilles de bois, qu'elles portent jusqu'à ce qu'elles soient mariées; elles sont d'assez belle taille, & beaucoup plus blanches que les Siamoises: mais comme elles ont plus d'esprit & de vivacité, elles ont aussi, dit-on, plus de penchant à la coquetterie.

Ces Etrangers originaires de Laos & de Pegu ont tous retenu leur langage; quelques-uns pourtant ont appris le Siamois, mais il leur reste un certain accent qu'ils n'ont jamais pû corriger, & qui les fait reconnoître pour ce qu'ils sont, par les naturels du pays.

Il y a d'autres Etrangers qui se sont aussi refugiez dans ce Royaume, chassez de leur pays, ou par la crainte du châtiment des crimes qu'ils y avoient commis, ou par l'ingratitude & la sterilité du climat: l'importance & l'utilité des services que quelques-uns ont rendu au Roy, leur a donné quelque credit auprés de luy; il y en a même qu'il a jugé dignes des premieres Charges de son Royaume, & souvent il a plus de confiance en leur fidelité, qu'en l'obeïssance de ceux qui sont nez ses veritables Sujets.

Ceux des Portugais qui s'y retirerent pendant les guerres qu'ils eurent aux Indes il y a quelques années avec les Holandois, y ont établi une Colonie composée de sept à huit cens familles, la plufpart y souffrent une extréme pauvreté, parce qu'ils aiment mieux s'y laisser mourir de faim, que d'y travailler pour y gagner leur vie; les Japonois, Tunquinois, Cochinchinois & Cambojiens, y ont aussi des Colonies: ils sont soûmis à un Chef de leur na-

tion, qu'ils élisent avec l'agrément du Roy, & qui les gouverne à la mode de leur pays.

Les Malais s'y trouvent aussi établis en plus grand nombre qu'il ne seroit à souhaiter, car ils sont Mahometans, & reconnus pour les plus méchantes gens qui se puissent trouver dans les Indes, aussi ne manque-t'on pas de leur imputer tous les crimes qui s'y commettent, & souvent ils s'en trouvent coupables, car ils sont d'un naturel farouche & cruel : quand ils se croyent en seureté, ils ne font aucune difficulté de tuer un homme de sang froid, & de luy ouvrir le ventre pour en tirer le fiel, qu'ils vendent jusqu'à cinquante écus aux Mores, qui s'en font un remede pour la guerison d'une certaine maladie à laquelle ils sont fort sujets ; tous les jours ils exciteroient des seditions dans l'Etat, s'ils n'étoient retenus dans leur devoir par la crainte des châtimens. Il y a quelques années que dans la ville de Porselouc on les passa tous au fil de l'épée, pour les punir d'une conjuration qu'ils y avoient faite contre le service du Prince ; mais comme ils sont braves, ils vendirent cherement leur vie, parce que les Siamois, qui sont les meilleurs gens du monde, les ayant avertis du dessein que le Roy avoit de les châtier, ils se tinrent sur leurs gardes, & firent un grand carnage de ceux

qui eurent la hardieſſe de les venir attaquer ; on voudroit bien encore aujourd'huy les exterminer tous, & en purger le Royaume : mais ils ſe ſont rendus ſi redoutables par leur nombre, par leur ferocité, & par la magie à laquelle ils ſont fort addonnez, que l'on n'oſe plus l'entreprendre. Avec toutes les mauvaiſes qualitez qui les rendent haïſſables à tout le monde, ils ne laiſſent pas d'eſtre de fort bons ſoldats, & dans les occaſions ils ſont capables de rendre au Roy de tres-bons ſervices.





QUINZIE'ME CHAPITRE.

Des Etrangers qui se sont établis dans le Royaume de Siam pour y trafiquer.

ENfin il y a des Etrangers qui sont venus demeurer dans ce Royaume pour y trafiquer. Les François n'y sont pas encore en grand nombre, car il n'y a pas plus de vingt-cinq ans qu'ils s'y sont établis, mais quoy qu'ils y soient venus les derniers, ils y sont déja plus estimez & plus aimez qu'aucune autre Nation qui s'y trouve: le Roy a pour eux des égards qu'il n'a jamais eu pour personne, & il croit qu'ayant l'honneur & l'avantage d'être nez sujets du plus grand de tous les Rois ils doivent avoir des qualitez & des vertus qui les distinguent aussi de tous les autres peuples du monde; cette predilection qu'il témoigne avoir pour nous, dans toutes les occasions qui se presentent, a fait concevoir à nos Marchands de grandes esperances pour le commerce.

Les Anglois y faisoient autrefois assez bien leur compte, mais il y a trois ou quatre ans que

que le Capitaine de la Nation s'eſtant mal comporté dans une certaine affaire à laquelle ſa Majeſté Siamoiſe prenoit quelque part, il en fut fort mal-traité, & il fut contraint en même temps de ſe retirer. L'année ſuivante les Marchands de cette Compagnie furent obligez d'obeïr au commandement que leur fit le Preſident de Madras, qui eſt une Ville qui leur appartient dans la Côte de Coromandel, d'abandonner inceſſamment leur Facture; de ſorte qu'il ne reſte plus aujourd'huy d'Anglois à Siam, que quelques particuliers qui ſont au ſervice du Roy, & qui eſperent par le credit qu'ils ſe ſont acquis à la Cour, d'obtenir bientôt le rétabliſſement de leur ancien commerce.

Celuy que les Hollandois y font depuis quarante ans eſt ſans doute le plus riche & le plus conſiderable de tous, quoy qu'ils diſent qu'il n'eſt plus aujourd'huy ce qu'il eſtoit autrefois. La Loge qu'ils ſe ſont bâtie ſur le bord de la Riviere dans le voiſinage de la Ville capitale, eſt aſſurément une des plus belles & des plus ſpacieuſes Maiſons du Royaume: Ils avoient deſſein de la fermer d'un mur de brique pour la rendre plus ſeure : mais le Roy leur fit dire que c'eſtoit un Privilege qui n'eſtoit accordé qu'aux Talapoins & aux grands Seigneurs de la Cour, de ſorte qu'ils ont eſté

obligez de ſe contenter de la clore d'une forte paliſſade. Ils ont encore une autre Maiſon proche l'emboucheure de la Riviere qui eſt fort commode pour leurs embarquemens ; mais il n'eſt pas ſeur d'y demeurer à cauſe de la proximité des Foreſts, dont il ſort ſouvent des Tygres fort dangereux. Quelques Matelots s'y eſtant un jour endormis aprés avoir bien bû, y furent ſurpris & devorez par ces animaux. Ils ne laiſſent pas d'y faire aborder des Vaiſſeaux deux fois l'année au mois de May, pour le commerce du Japon, & en Octobre pour celuy qu'ils font à Siam. Au reſte je ne ſçay s'ils y joüiront encore long-temps de leur bonne fortune ; car le Roy ne les aime point, & la défiance qu'il a de leur conduite eſt ſi grande qu'on croit qu'il n'attend plus que l'occaſion favorable de pouvoir ſans peril les chaſſer de ſes Etats. L'exemple du Roy de Bantam qu'ils ont détrôné, & de pluſieurs autres Princes ſes voiſins qu'ils ont chargé de fers, luy inſpire les ſentimens d'indignation & de vengeance dont il eſt juſtement animé contre eux. Déja les Japonois ne ſouffrent plus qu'ils deſcendent de leurs Vaiſſeaux à terre, pour venir choiſir chez eux, comme ils faiſoient autrefois, les marchandiſes dont ils ont beſoin : & tous les Indiens les regardent comme des en-

nemis communs, que l'on ne peut recevoir ſans peril, avec qui il y a beaucoup à perdre, & tres-peu de choſe à gagner.

Les Mores qui ſont auſſi un aſſez grand commerce dans le pays ne ſont guere moins à craindre ; car ſi Monſieur Conſtance premier Miniſtre d'Etat n'eût point découvert leur conſpiration, & s'il n'eût point eu l'addreſſe d'en empêcher l'execution, c'eſtoit fait du Roy, & du Royaume de Siam. Ces miſerables s'en ſeroient rendus infailliblement les maîtres : & comme ils ſont de tous les Mahometans ceux qui ont le plus de zele pour leur Religion, il eſt ſeur qu'ils n'en auroient point ſouffert d'autre dans toute l'étenduë de ce Royaume. Leur crime ne fut pas neanmoins châtié ſi ſeverement qu'il le meritoit, ſoit parce qu'on crut qu'il ſeroit trop dangereux de jetter dans le deſeſpoir des gens naturellement capables de tout entreprendre, ſoit parce qu'on ne voulut pas priver le Royaume de tous les avantages qu'il retire du grand commerce qu'ils y font ; car tous les ans ils y amenent pluſieurs Vaiſſeaux chargez des plus riches marchandiſes des Indes, où ils ont une infinité de correſpondance ; neanmoins on ne pût pas ſe diſpenſer de faire un exemple du Chef de la conſpiration, qui ayant abuſé de ſon credit &

de la confiance que le Roy avoit eu en ſa perſonne, avoit ſecretrement ſoulevé contre luy tous ceux de ſes Compatriotes, à qui il avoit fait donner les Emplois, & les Gouvernemens les plus importans du Royaume. Ce traître fut mis en priſon avec toute ſa famille, & il n'en fut retiré que pour eſtre expoſé aux Elephans.

Les Chinois qui ont la meilleure part dans tout le commerce qui ſe fait à Siam, y ſont en preſqu'auſſi grand nombre que les Mores, ils y font venir tous les ans quinze ou vingt Sommes, c'eſt le nom qu'on donne ordinairement à leurs Vaiſſeaux, chargées de toutes les meilleures marchandiſes de la Chine & du Japon, où ils ont des correſpondances tres-ſeures.

Fin de la premiere Partie.





HISTOIRE NATURELLE ET POLITIQUE DU ROYAUME DE SIAM.

SECONDE PARTIE.

Contenant les Mœurs des Habitans, leurs Loix, leurs Coûtumes, & ce qui regarde leur Gouvernement.

PREMIER CHAPITRE.

De la Politique, & des premieres Charges de la Couronne.



IL n'y a point d'Estat dans les Indes, qui soit plus Monarchique que celuy de Siam. Les Rois qui l'ont gouverné jusqu'à present s'y sont fait rendre des honneurs qui sembloient n'estre deûs qu'à Dieu. Ils ont toûjours

preferé l'avantage d'estre craints de leurs Sujets, au plaisir d'en estre aimez, & s'ils ont affecté de paroître rarement en public, c'est peut-estre qu'ils ont apprehendé de faire connoître à leurs Peuples, que la plufpart des Rois sont faits, assez souvent, comme les autres Hommes, & qu'ils ont comme eux leurs imperfections & leurs foiblesses. Leur Politique n'est pas moins cachée que leur vie : C'est un mystere qui n'est revelé qu'à ceux qu'ils chargent du soin des Affaires publiques. Cette liberté que chacun se donne en Europe de parler du Prince & de sa conduite, passe chez eux pour un crime d'Estat ; de-là vient que le Nom du Roy n'est jamais connu du Peuple pendant sa vie ; de peur, disent-ils, qu'il ne soit profané par la langue indiscrette de quelque Sujet impie.

Quatre Ministres d'Estat partagent sous l'autorité du Prince, le gouvernement du Royaume : Le premier se nomme Chacry ; c'est luy qui preferablement aux autres, prend connoissance des Affaires de la plus grande consequence, & qui en fait son rapport au Roy. Tous les Gouverneurs des Provinces luy doivent rendre compte de ce qui s'y passe, & sont obligez de luy obeïr. Comme cette grande Charge luy met en main bien des graces, dont il peut dis-

poser, sans même en parler au Roy, & qu'elle luy donne encore l'Intendance particuliere de la partie la plus Septentrionale du Royaume, il est en pouvoir de s'y faire bien des creatures, & d'acquerir assez de credit parmy le peuple pour l'engager trop avant dans ses interests. Il s'en est trouvé plus d'une fois, qui se prévalant, ou de la foiblesse des Princes qui gouvernoient, ou de la minorité des heritiers legitimes de la Couronne, l'ont injustement usurpée; c'est ce qui a obligé le Roy qui regne à present de supprimer cette Charge de Chacry, ou plûtost, afin d'en estre toûjours le Maître, de ne la plus faire exercer que par Commission.

Le second Ministre d'Estat est appellé Pra-clang, ou plus communément Barcalon : Il a le soin des Ambassades & de toutes les Affaires étrangeres. Comme il a l'Intendance generale de toutes les Côtes Maritimes depuis Piply, jusqu'à Tennasserim, c'est à luy à veiller sur le Commerce, & à mettre en bon estat tous les Magazins du Roy. Jamais cette Charge ne fut exercée avec tant de reputation, & de merite, qu'elle l'a esté par le deffunt frere du premier Ambassadeur de Siam, que nous avons vû ces jours passez dans Paris. L'honneur qu'il avoit d'estre frere de laict de Sa Majesté Sia-

moise, luy donna d'abord quelque accez auprés d'elle, & il merita sa confiance par l'integrité de ses mœurs, & par la sagesse de sa conduite; aussi ne fut-il pas long-temps à la Cour sans estre pourvû de cette Charge de Barcalon; il s'en acquitta si dignement, que le Roy y joignit quelque temps aprés la Commission de celle de Chacry, ne croyant pas pouvoir confier l'une & l'autre à une personne plus capable d'en soûtenir la dignité. Il y est mort dans la reputation d'un des plus sages & des plus heureux Politiques de son siecle. Il s'en faut beaucoup que celuy qui luy a succedé ait le mesme merite, aussi n'a-t'il que le Titre de Barcalon, & Monsieur Constance Falcon en fait toutes les fonctions. Comme le R. P. Tachart, & Monsieur l'Abbé de Choisy ont déja fait le Portrait de ce grand Ministre, je n'ajoûteray rien à tout ce qu'ils ont dit de sa pénétration dans les Affaires les plus difficiles, de ses manieres honnestes & engageantes, enfin de cette grandeur d'ame qui luy a merité la confiance de son Prince, & l'estime de tous les François qui l'ont vû.

Le troisiéme Ministre d'Estat se nomme Oya Claoum, c'est-à-dire Generalissime des Armées du Roy: Il est à Siam, ce que le Connestable estoit autrefois en France: C'est luy qui a droit de

de lever des Troupes, & qui les envoye tantoſt ſur Mer, tantoſt ſur Terre, ſelon les differens beſoins de l'Eſtat. Rien ne ſe fait dans la Guerre que par ſon ordre ; c'eſt luy qui fournit à tous les frais de l'Armée, & qui eſt chargé du ſoin de tout ce qu'il y eſt neceſſaire ; mais il n'en eſt pas pourtant ſi bien le Maître, qu'il puiſſe ſans un ordre exprés de Sa Majeſté la mener où bon luy ſemble, & ce n'eſt que dans les occaſions impréveuës qu'il peut de luy-même hazarder un Combat, ou ſurprendre une Ville ennemie.

L'Oya-Vang qui eſt le quatriéme Miniſtre d'Eſtat, eſt celuy que nous appellons en France, le Grand-Maître de la Maiſon du Roy. Il a ſoin de fournir à toutes les dépenſes qui ſe doivent faire, non ſeulement pour la perſonne de Sa Majeſté, mais encore pour les Dames du Palais, & pour tous les Officiers qui ſont couchez ſur l'Eſtat. Le Roy pour rendre cette Charge plus conſiderable, y a joint l'Intendance generale de toutes les Côtes Maritimes qui ſont depuis Piply juſqu'à Camboye.



DEUXIE'ME CHAPITRE.

Des secondes Charges de la Couronne & des Gouvernemens des Provinces.

OUTRE ces quatre premieres Charges de la Couronne, il y en a cinq autres qui sont encore d'une grande consideration dans le Royaume. La premiere est celle d'Oya Jemerad, à qui il appartient de connoître & de juger souverainement de toutes les affaires civiles & criminelles: le Tribunal de ce premier Juge est dans la Ville Capitale du Royaume.

La seconde Charge est celle de Capitaine des Gardes du Corps, appellé Oya Rytcho, ses fonctions ne sont pas tout-à-fait semblables à celles de France: car son devoir n'exige point qu'il suive par tout la personne du Roy, ny qu'il soit toûjours auprés d'elle; il passe pour le premier Officier de sa Maison, & cette qualité luy donne le pas au dessus de tous les autres.

La troisiéme est celle d'Oya Pesedet, celuy

qui la possede, est le Maître de la Police, & le Gouverneur de la Ville Capitale en l'absence du Roy; c'est à luy que les Talapoins doivent s'addresser, pour terminer les differents qu'ils ont entre eux, ou avec les gens du monde, & sans sa permission expresse & par écrit, ils ne peuvent changer de Pagodes ou de Monasteres, ny un seculier ne peut se faire Talapoin.

La quatriéme est celle d'Oya Vorethep; son devoir consiste à faire payer les Fermiers de sa Majesté, & à prendre soin de tous les greniers qui luy appartiennent dans quelque endroit du Royaume qu'ils puissent estre; c'est une espece de Recepte generale, qui a quelque rapport à celle de nôtre Controlleur General des Finances.

La cinquiéme est celle de premier Tresorier de sa Majesté, c'est Ocloüan Sombat qui l'exerce à present par une Commission particuliere du Roy; sa qualité vous marque assez ses fonctions, & le rang qu'il tient auprés de sa personne.

Les Provinces de Porcelouc, de Tennasserim, de Bankoc, & de Piply, qui sont les plus grandes & les mieux peuplées du Royaume, ont chacune leur Gouverneur, qui y prend le nom de Vice-Roy, parce qu'elles estoient des Royaumes, avant qu'elles fussent

unies à la Couronne de Siam.

Le Roy qui les nomme, se reserve toûjours la liberté de les revoquer, quand bon luy semble, sans qu'ils osent jamais se plaindre de leur destitution; l'importance & la fidelité des services qu'ils y rendent à l'Etat, reglent ordinairement la durée de leur Gouvernement; les Gouverneurs particuliers des Places qui sont dans la Province, leur doivent rendre compte de tout ce qui s'y passe, & ils sont obligez de leur fournir dans le besoin, ou des soldats pour l'Armée, ou des hommes pour les travaux publics, & pour la levée des Tributs que l'on doit payer au Roy.

Les Officiers sont tellement dépendans des Gouverneurs Generaux & particuliers des Provinces, qu'ils doivent leur donner avis de tous les procez de consequence qui se jugent dans leurs Tribunaux, afin d'y prendre part, s'il y va de l'interest du Prince, ou du bien même de la Province; il n'est point permis à ces Gouverneurs de sortir de leur Gouvernement, sans une permission expresse de sa Majesté; ils font leur residence ordinaire dans la Ville Capitale de leur Province, parce qu'ils en ont le Gouvernement particulier, & que c'est-là où leur presence semble estre plus necessaire, tant pour la seureté publique, que pour la commodité des

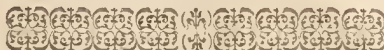
gens qui ont ou à recevoir leurs ordres, ou à leur donner des avis.

Quoyque de temps en temps ils soient mandez à la Cour pour y faire un rapporr exact & fidele de tout ce qui s'est passé dans leur Gouvernement, on ne leur fait pourtant pas l'honneur de les en croire toûjours sur leur parole; souvent le Roy nomme des Commissaires pour aller dans leur Province s'informer de leur conduite, & recevoir les Memoires des peuples qui peuvent avoir sujet de s'en plaindre. S'ils sont trouvez coupables de concussion, ou de quelqu'autre action criminelle, ces Commissaires ont pouvoir de les juger souverainemenr & de les condamner à la mort. Nous en avons un exemple tout recent en la personne du Gouverneur de Porcelouc : Deux Mandarins furent commis par le Roy pour aller sur les lieux instruire son procez, ayanr esté convaincu de quelque malversation considerable, il en fut puny à l'heure même, & l'Arrest de mort qu'ils rendirent contre luy fut executé en leur presence.

Outre les Gouverneurs Generaux des Provinces, & les particuliers des Villes, chaque Nation étrangere a son Chef qui est Juge de tous ses differenrs, & qui doit répondre de sa conduite au Barcalon; c'est à luy qu'il doit de-

mander la permission, ou de recevoir quelque nouveau venu dans son camp, ou de renvoyer dans son pays quelqu'un de ceux qui y ont esté déja receus. Il n'oseroit sans cette permission qu'il doit avoir par écrit, faire entrer dans le port aucun vaisseau, faire décharger ses marchandises, ny vendre aucun de ses effets sous peine de confiscation & même de punition corporelle; c'est en son nom que se passent tous les Contracts publics qui se font entre ses compatriotes; c'est luy qui se charge de leurs Requestes & de la sollicitation de toutes les affaires que l'on doit communiquer aux Ministres: mais comme il ne peut pas leur en parler luy-même, quand même il sçauroit assez bien la langue Siamoise pour s'en faire entendre, on luy donne un Interprete par qui il s'explique, & qui luy rend les réponses de ces Ministres sur les affaires qu'il leur propose en sa presence.





CINQUIE'ME CHAPITRE.

De la Iustice, & des supplices dont on punit les Criminels.

SI l'integrité des Ministres de la Justice répondoit à la sagesse des Loix qui sont établies dans le Royaume de Siam, il n'y en auroit point de mieux policé dans toutes les Indes. Mais la passion extréme d'amasser des richesses, qui est le vice dominant du pays, rend ces Loix tous les jours inutiles : car enfin, il n'y a guere de Juges qui dans les affaires purement civiles, ne se laissent corrompre, ou par la faveur, ou par les presens, qu'ils ne rougissent pas de recevoir même en presence des deux parties, celuy qui est en état d'en faire de plus riches est toûjours le mieux receu chez eux, & sa cause est bien mauvaise, s'il ne la gagne pas tôt ou tard ; ils sont un peu plus scrupuleux dans le jugement des procez criminels;comme ils sont d'un naturel assez doux, & qu'ils n'aiment pas le sang, il est rare de leur en voir répandre d'innocent ; le Gouverneur de la Ville en est toû-

jours le premier Juge ; il a des Assesseurs de qui il prend les avis ; la pluralité des voix l'emporte assez souvent sur ses propres sentimens, & s'il ne s'y soûmetroit pas, on ne manqueroit pas de s'en plaindre à la Cour, & de le prendre à partie ; il tient le siege plus ou moins souvent, suivant la multitude de ses justiciables, & le nombre des affaires qui se presentent à son Tribunal : dans les grandes Villes on a coûtume d'y rendre tous les jours la justice le matin jusqu'à prés d'onze heures, & le soir depuis quatre jusqu'à la nuit : quand le Roy est dans la Ville, le siege se transporte dans une salle de son Palais, quoy qu'il n'assiste jamais aux jugemens qui s'y rendent. Afin que le Juge ne se laisse point surprendre par l'éloquence trompeuse de l'Avocat, ou que la partie ne succombe point comme dans l'Europe, aux frais, salaires & vacations du Procureur, chacun y plaide sa cause sans déguisement & de bonne foy ; comme les femmes y ont plus de vivacité, & qu'elles s'énoncent plus aisement que les hommes, aussi sont-elles presque toûjours plus favorablement écoutées, & elles sçavent bien mieux défendre leurs interests.

La Loy du Talion est celle de toutes qui y est le plus regulierement observée, il est difficile à un coupable d'éviter la punition de son crime :

crime : cat s'il prétend s'en garentir pat la fuite, on se saisir aussi-tôt de son pere, de sa mere, de ses plus proches parens, & de ses meilleurs amis, & ils demeurent tous en prison jusqu'à ce qu'il se soit representé à la Justice ; s'il nie avoir fait le crime dont on ne le croit coupable que sur de simples conjectures, on l'applique à la question, qui est differente selon la difference des sexes : car on donne les brodequins aux femmes, & on chausse les pieds aux hommes ; Si l'accusé ne peut pas estre suffisamment convaincu par son accusateur, on allume un brazier de vingt ou trente pieds de long, & on contraint l'un & l'autre de le passer pieds nuds, à pas comptez. On m'a voulu faire croire que celuy qui étoit innocent, en sortoit toûjours sain & sauf, & que le coupable ne s'en tiroit qu'a demy mort : mais comme je ne me suis jamais trouvé present à cette cruelle épreuve, je ne veux pas vous la donner icy pour certaine ; je ne veux pas même vous répondre d'une autte qui leur est plus ordinaire, ils jettent l'accusateur & l'accusé dans la riviere, celuy qui demeure plus long-temps au fond sans se noyer, est tenu pour innocent, & le premier qui revient sur l'eau, est reconnu & puny comme coupable, & alots, ou bien on l'expose à un Elephant, qui l'enleve avec sa trompe, & qui aprés l'avoir

jetté une ou plusieurs fois en l'air, le foule aux pieds, & l'acheve enfin par un coup de genoüil qui le creve, ou bien on luy tranche la teste, ou on le coupe par morceaux, selon la qualité du crime qu'il a commis.

Ceux qui sont convaincus du vol de choses consacrées au service du Roy, ou à l'ornement des Pagodes, sont attachez à une grosse perche, & rostis vifs, à petit feu; c'est le supplice dont on punit aussi les Talapoins qui ont été surpris en flagrant delit avec une personne de different sexe : car la fornication & l'adultere, pendant qu'ils sont dans cet état de sainteté, les rendent sacrileges & punissables de la plus cruelle de toutes les morts.

Pour les vols de moindre consequence les Larrons en sont quittes pour les bouts des doigts qu'on leur couppe: toutes ces executions differentes se font par des Esclaves du Roy, que nous appellons Braspints, & les Siamois Kén-Lâi; ce ne sont point comme en France des Bourreaux en titre d'Office, & l'honneur qu'il y a d'estre commis pour executer les Ordres du Roy, tels qu'ils puissent estre, met à couvert ceux-cy de toutes sortes de reproches.

Il y a des crimes qui se punissent par une prison perpetuelle, ou par une condamnation à porter la terre, & à travailler aux Briques

pendant un certain temps plus ou moins ſelon l'énormité du cas. Ceux qui ont eſté conſtituez priſonniers pour dettes, ne peuvent jamais recouvrer leur liberté, qu'en ſatisfaiſant leurs creanciers, leſquels n'étant point obligez, comme en France, de nourrir en priſon leurs debiteurs, les y laiſſent ſouvent mourir de faim & de miſere : mais ce qui eſt de plus déplorable dans l'adminiſtration de la Juſtice, c'eſt que comme les Juges particuliers ne peuvent condamner qui que ce ſoit à la mort, ſans le conſentement exprés de ſa Majeſté, ils ſe rendent ſouvent les Miniſtres de la paſſion des accuſateurs, en faiſant ſouffrir aux accuſez des tourmens plus cruels que la mort même, parce qu'ils ſont de plus longue durée ; aux uns ils mettent la tête entre deux échelons d'une longue échelle nommée la Cangue, dont les deux bouts ſont appuyez ſur deux poteaux, & ils les laiſſent ainſi pendant pluſieurs heures, quelquefois même durant pluſieurs jours expoſez à la riſée de leurs ennemis ; ils font foüetter les autres avec des oziers juſqu'à ce que le ſang ruiſſelle de toutes les parties de leurs corps, & quand les fautes ſont plus legeres, ils ſe contentent de leur faire donner par un homme fort & robuſte, trente ou quarante coups de coude bien appuyez ſur le dos, & autant

du genoüil dans les reins.

Il y a des supplices particuliers pour les Mandarins, & pour les premiers Officiers du Roy qui on commis quelque faute tant soit peu considerable, aux uns on fait sur la teste; avec un courelas destiné pour cet usage, huit ou dix taillades qui penetrent jusqu'au crane, & on expose les autres tous nuds aux ardeurs du Soleil pendant plusieurs heures. Comme c'est par un ordre exprés du Roy qu'ils sont punis de la sorte: aprés qu'ils y ont satisfait, leurs amis viennent les visiter les mains chargées de presens, & les feliciter de ce qu'il a plû à sa Majesté, les châtier en pere, comme ses chers enfans, & non pas les punir en Juge severe, ou en Maître irrité, comme ses Esclaves.





QUATRIEME CHAPITRE.

Du Mariage des Siamois.

LEs Siamois n'ont point de Loy Divine ny humaine qui leur deffende la Poligamie, elle se trouve dans tout ce Royaume infidele autorisée par un usage immemorial qui l'y rend comme necessaire ; jusqu'à present elle y a esté un des plus grands obstacles à l'établissement de la Religion Chrestienne. Les Mandarins se font un point d'honneur d'avoir plusieurs concubines, & ceux d'entre eux qui n'en ont point passent pour des gens qui sont mal dans leurs affaires : on y fait là comme ailleurs beaucoup de difference entre les femmes legitimes & les concubines ; car ces dernieres sont receuës dans la maison sans ceremonie, & on les renvoye de même quand on n'en est pas satisfait : alors les enfans masles qu'elles ont eu de leur Maître demeurent en sa possession, & il est obligé de les nourrir, mais elles emmeinent les filles avec elles pour

en disposet comme il leur plaît, indépendamment de la volonté de leur pere : Comme ordinairement elles ont esté esclaves avant que d'être concubines, les femmes legitimes les occupent toûjours, comme leurs servantes, aux emplois les plus vils & les plus abjects du ménage : elles veillent de prés sur toutes leurs actions, & si elles les reconnoissent coupables de quelque infidelité, elles en avertissent le mary, qui les fait condamner à être publiquement razées; ce qui est là, comme en France, une marque d'infamie, & l'affront le plus sanglant que l'on puisse jamais faire au sexe.

Il n'en va pas de même des femmes legitimes, ou pour mieux dire des premieres femmes; car leur Mariage se fait avec beaucoup de solemnitez, d'éclat & de dépence. Il est precedé d'une recherche de plusieurs jours, pendant lesquels il n'y a point de petits soins, point de marque d'estime & de tendresse que l'Amant ne rende à sa Maîtresse. S'il est assez heureux pour luy plaîre, & que ses parens le trouvent à leur gré, afin de le mieux connoître, & de sçavoir plus certainement s'il est le fait de leur fille, ils luy offrent un appartement chez eux ; il l'accepte avec beaucoup de soûmissions & d'actions de graces. Aprés ce

noviciat qui dure ordinairement cinq ou six mois, s'il est jugé digne d'estre le gendre de la maison, les parens de part & d'autre s'assemblent pour convenir des conditions du Mariage; on apporte en leur presence tout ce qui doit estre donné aux futurs conjoints, & on en fait un inventaire exact & fidel, afin qu'en cas de dissolution & de divorce, chacun puisse reprendre ce qu'il aura apporté en Mariage. L'Accordé presente ensuite à son Accordée & à tous les assistans du Betel, qui est le symbole de la fidelité qu'ils se promettent l'un à l'autre, & de la bonne intelligence qui doit estre desormais entre les deux familles. Cette premiere assemblée finit par les ordres que l'on donne de bâtir une Maison, ou toute de bois, ou toute de cannes & de feüilles, selon la qualité des personnes qui se marient. Dans cette Maison il y doit avoir un salle basse, où se fait le festin des Nopces : Tous les Parens & les Amis y sont invitez en ceremonie : ils viennent processionnellement avec leurs plus beaux habits, & suivis de leurs Esclaves chargez des presens qu'ils veulent faire aux nouveaux mariez. Aprés qu'on est sorty de table on les meine à la promenade, les Garçons de la feste les y portent quelquefois sur des Brancarts faits exprés; le reste de la Compagnie les suit,

en danſant au ſon des Inſtrumens du pays : mais le plus ſouvent quand le temps n'eſt pas propre pour ſe promener ſur la terre, ils montent ſur l'eau dans des Balons, où ils paſſent en joüant & en chantant le reſte du jour. Le ſoir on les reconduit dans leur nouvelle Maiſon, chacun tenant ſon rang, & gardant les mêmes ceremonies qui ont eſté obſervées le matin : on y boit encore, on y mange, on s'y réjoüit juſqu'à minuit que chacun ſe retire, pour laiſſer les nouveaux mariez en liberté.

Les Talapoins qui dés la veille ont eſté avertis du Mariage, viennent le lendemain à la pointe du jour dans la maiſon pour y chanter leurs Prieres accoûtumées : ils y ſont receus avec reſpect, & aprés avoir eſté magnifiquement regalez, on les charge encore de riches aumônes.

Ce Mariage tout ſolemnel qu'il eſt, n'eſt pourtant pas indiſſoluble, & ſa conſommation n'empêche pas qu'aprés cinq ou ſix mois d'épreuve, les parties ne puiſſent encore, de leur commun conſentement, ſe ſeparer, & ſe pourvoir ailleurs, ſi bon leur ſemble. Il eſt vray qu'ils ne ſe ſeparent pas à moins qu'ils ne ſentent beaucoup d'antipathie dans leurs humeurs, & une impoſſibilité morale de vivre jamais bien enſemble ; car ce divorce n'eſt pas univerſellement

universellement approuvé : les honnestes gens le regardent comme un abus que l'on tolere pour éviter les malheurs, & le scandale qu'un méchant ménage peut causer à la Republique, ou comme l'égarement d'un esprit libertin, inconstant & volage, dont il faut avoir compassion : s'il n'y a point de Loy qui le permette, il n'y en a point qui le deffende, & la commodité l'emporte assez souvent sur l'honnesteté. Cette liberté que les conjoints par mariage ont de se separer quand il leur plaist, est peut-estre la raison pour laquelle la femme ne porte point le nom de son mary, & qu'elle retient toûjours celuy qui luy a esté donné en naissant par ses parents.





CINQUIE'ME CHAPITRE.

De la Civilité des Siamois, & des Ceremonies qu'ils observent dans leurs Visites.

QUOY que les Siamois aiment naturellement le silence & la retraite, ils ne laissent pas pourtant de se visiter les uns les autres. Les Ceremonies qu'ils observent dans leurs Visites, n'ont rien de semblable à celles qui sont d'usage parmy nous ; elles sont toutes differentes selon les differentes qualitez des personnes, qui les rendent & qui les reçoivent. Si un Bourgeois, par exemple, va voir un Homme de qualité, il se jette en entrant dans sa chambre sur une natte, & élevant ses deux mains jusqu'à la hauteur de son front. Il luy demande, en se frapant doucement la teste contre terre, la permission de le saluer. Si un Homme en visite un autre qui soit d'une naissance ou d'une dignité approchante de la sienne, il ne fait pas une inclination si profonde, & il se contente d'élever ses mains jusqu'à la hau-

teur du nez ; mais si l'un & l'autre sont égaux, celuy qui rend la Visite en est quitte pour se courber tant soit peu, & pour élever sa main droite jusqu'à la hauteur des tempes, & celuy qui la reçoit est obligé de faire la même chose, & de s'écrier dés qu'il le voit entrer, Mâleou Châou, Mâleou. *Il est venu, Monsieur est venu.* S'il manque à ce compliment ; il fait à celuy qui le vient voir, une injure dont il doit se ressentir toute sa vie. Quand ils sont assis sur des nattes, ou sur des Tapis, ils se demandent l'un à l'autre, s'ils se portent bien, s'ils mangent bien, & s'ils dorment bien. L'honnesteté veut que si-tost qu'ils sont entrez en conversation on apporte de l'Areque & du Betel, le Maître du logis le presente luy-même aux Personnes de condition dans un petit Vaze d'Or ou d'Argent, qu'ils appellent *Talâp*, & ses Domestiques ont soin de le presenter à ceux qui sont d'une qualité beaucoup inferieure à la sienne dans un Vaze commun, mais toûjours tres-propre. Ce premier Regal est ordinairement suivy de la colation que l'on sert sur de belles Bandeges ; ce sont des Gueridons fort bas, & beaucoup plus larges que les nôtres, leurs bords sont de la hauteur de cinq ou six pouces, afin que ce qui est servy dessus ne soit point sujet à tomber par terre. Les mêmes ce-

remonies qu'ils ont fait en entrant s'observent quand ils sortent ; mais celuy qui a rendu la visite ne se leve point de sa place, sans avoir demandé à celuy qui l'a receuë, la permission de s'en aller, en disant, *Col-a-pât*, & sans que le Maître du logis luy ait aussi répondu, *Pâiréut*, *Châou*, c'est-à-dire, Allez vous-en, Monsieur. Comme il ne s'est point levé de sa place pour le recevoir en entrant, il ne s'en leve point aussi pour le reconduire quand il sort. Il n'y a guere de ceremonies qu'ils observent plus regulierement que celle-là : Son deffaut est une injure que les meilleurs Amis ne se pardonnent pas aisément les uns aux autres. Au reste il est dangereux de leur en faire, car ils y sont extrémement sensibles, & quoy qu'ils ne soient pas d'humeur à se plaindre jamais en public de ceux qui les ont desobligez, ils ne laissent pas neanmoins de conserver contre eux un desir secret de vengeance, qui dure assez souvent toute leur vie ; parce que celuy des deux qui parle le premier d'accommodement, passe chez eux pour un lâche, qui a bien merité l'affront qu'il a receu, ou qui a eu torr de le faire. L'injure la plus atroce que l'on puisse dire à un Siamois, c'est de l'appeller *Tauâque*, qui veut dire Cuillere-à-Pot : Il est plus honteux d'en estre frapé à Siam que de recevoir en France des coups de bâton : aussi y a-t'il

de grosses amendes & de grandes peines decernées par les Loix contre ceux qui font de tels affronts. Cette Cueillere-à-pot est tellement en horreur parmy eux, qu'ils se croyent pollus & deshonorez de la toucher ; il n'y a que les Esclaves qui les fassent & qui les achettent.

C'est une chose étrange de voir jusqu'où va la fierté naturelle de cette Nation, si humble & si simple en apparence. Il n'y a point de bon Bourgeois qui veüille souffrir qu'un Etranger tel qu'il soit, prenne le pas, ou soit assis audessus de luy : C'est pourquoy quand ils marchent dans les ruës à ils marchent toûjours en queuë, & jamais, côté les uns des autres. Si deux Amis se rencontrent en chemin, ils s'entresalüent chacun en élevant la main jusqu'à la hauteur du front : Ils font la même chose quand ils trouvent sur leur route quelque Talapoin, ou quelque Pagode ; mais il faut bien prendre garde de ne point passer sur un Pont lorsqu'ils passent dessous en balon, c'est manquer de respect pour eux que d'y passer en même temps : Ils ont là-dessus tant de delicatesse, qu'ils aiment mieux attendre fort long-temps qu'il n'y ait plus personne sur le Pont, que de s'expóser à la honte de passer sous les pieds des autres : De-là vient que leurs Maisons n'ont jamais qu'un

étage, & qu'ils ne peuvent ſouffrir qu'en Europe les Valets ſoient logez audeſſus de leurs Maîtres, croyant que l'Appartement le plus élevé du Logis, eſt toûjours le plus honorable. La même fierté qui forme dans leurs Eſprits ces fauſſes idées de grandeur & d'élevation, leur fait exiger de leurs Domeſtiques des devoirs qui ne ſont point d'uſage parmy Nous; car un Valet n'oſeroit parler à ſon Maître, ſans auparavant s'eſtre profondement incliné devant luy, & il ſe tient toûjours à genoux appuyé ſur ſes talons, les yeux baiſſez, & les mains jointes juſqu'à ce qu'il ait receu ſes ordres.





SIXIE'ME CHAPITRE.

De la Nourriture des Siamois.

IL n'y a point de Gens plus fobres que les Siamois, le menu peuple ne boit que de l'Eau, & fe contente du Ris qu'il y fait cuite, de quelques Fruits, & d'un peu de Poiffon defféché au Soleil, dont même il ne mange pas fouvent tout fon faoul : Les Gens de qualité ne font guere meilleure chere, mais il ne tient qu'à eux de la faire autant bonne qu'ils la peuvent fouhaiter ; car il y a beaucoup de Gibier dans le Pays, & la Chaffe en tout temps & en tous lieux n'y eft deffenduë que dans l'enceinte des Villes & aux environs des Pagodes, les Canards y font fort communs, les Poules n'y valent pas plus de quinze ou feize fols la douzaine, le Cabry, & le Cochon n'y font pas plus rares qu'en France, & les Oeufs s'y donnent pour quatre ou cinq fols le cent: le Bœuf même y eft à tres-bon compte, mais il en faut manger fort fobrement, & beaucoup

moins que de toute autre viande ; car il cause assez souvent de certaines coliques qu'on appelle communément Mort-de-Chien : Le malade court risque d'en mourir dans les vingt-quatre heures, s'il ne souffre qu'on luy brusle la plante du pied avec un fer rouge qui le guerit infailliblement : Quand même le Bœuf n'auroit point chez eux cette mauvaise qualité, ils feroient toûjours beaucoup de difficulté d'en manger ; car comme ils croyent de tradition qu'autrefois leur grand Dieu Sommono-Kodom a esté Bœuf, ou Vache, c'est une irreligion & une espece de sacrilege d'y toucher. Ce scrupule s'étendoit il n'y a pas encore long-temps sur tous les Animaux à quatre pieds, qu'ils croyoient ne pouvoir pas tuër, sans se mettre au hazard de tuër leurs Parens & leurs Amis, dont les Ames avoient pû passer dans le corps de ces Animaux, mais ils commencent à ne donner plus tant dans la Metempsicose ; & si l'opinion contraire ne leur paroît pas encore tout-à-fait la plus probable, ils la trouvent du moins la plus commode. Il n'y a point d'autres Moutons dans le Pays que ceux que le Roy y a fait venir de Batavie & du Mogol ; ils sont plus grands que les nôtres, & ils sont d'aussi bon goust ; mais il n'y a point de bonnes viandes que leurs méchans Cuisi-

niers ne gâtent pat la faulce qu'ils y font. Ils meflent dans tous leurs Ragoufts une certaine pafte de Chevrettes pourries, appellée en Siamois Capy, & vulgairement Balachan, qui eft fi puante, qu'elle fait foûlever le cœur à ceux qui n'y font pas accoûtumez. Elle donne, difent-ils, une petite pointe aux viandes qui aiguife l'appetit ; de forte que pour faire une bonne fauce à la Siamoife, il faut que le Sel, le Poivre, le Zingembre, la Canelle, le Cloud de Gotifle, l'Ail, l'Oignon blanc, la Mufcade, & plufieurs Herbes fortes y entrent en quantité, avec cette pafte de Chevrettes. Les Viandes fe fervent dans les Feftins pefle-mefle & fans ordre, avec les Fruits & le Ris dans des Vazes d'Or, d'Argent, ou de Porcelaine, foûtenus fur des Bandeges. Les Conviez font affis fur des Tapis ou des Nattes, un peu éloignez les uns des autres, car ils font fervis feparément, & ne touchent point à d'autres Viandes qu'à celles qui font devant eux. Ils n'ont point de Nappes, point de Servietres, point de Fourchettes, & ils ne fe fervent de leurs Culleres d'Argent ou d'Ecaille de Poiffon, qui font d'une figure fort differente des nôtres, que pour prendre le Cary, qui eft la fauce dont ils arroufent le Ris avant que de le manger. Ce Ris leur femble fi bon,

qu'ils le preferent au Pain, dont on ne manqueroitpas dans le Païs, s'ils vouloient se donner la peine de semer du Bled, & de bâtir des Moulins pour le moudre : mais quand ils en veulent manger, ils le font broyer par quatre ou cinq de leurs Esclaves, qui dans un jour ne peuvent pas leur fournir tous ensemble plus d'un litron de Farine, encore faut-il que le Maître leur donne bien des coups de certains oziers, qu'on appelle communément Rotins, pour leur faire faire diligence. Le Beurre y est assez rare, parce que les Siamois ne sçavent point & ne veulent pas même apprendre à traire les Vaches, ce sont les Mores qui le font & qui le débitent, mais ils en vendent peu, parce qu'il n'est pas à beaucoup prés si bon que le nôtre. L'Huyle de Coco supplée avantageusement à son deffaut, elle est beaucoup plus douce que la nôtre quand elle est nouvellement faite; mais lorsqu'elle passe huit jours, elle devient âcre & cause de fort grandes indigestions d'estomach: Dans sa nouveauté, elle est admirable pour frire, & presqu'aussi bonne que nôtre Beurre. Comme le terroir n'est pas propre pour la Vigne, le Vin s'y vend un Ecu la pinte; car ce n'est qu'à grands frais qu'on le fait venir de la Perse, ou de l'Europe. Celuy d'Espagne y est le plus commun, mais les Siamois se passent aisément

d'en boire. Ils ont une liqueur fort chaude & fort picquante, qu'ils appellent Laau, & nous autres Raque, qu'ils aiment presque autant que le Vin : Elle est composée d'Eau de Ris & de Chaux, & pour la rendre plus agreable, les Europeans y meslent du Sucre & de la Canelle : Ils la laissent long-temps exposée au Soleil, qui la purifie, & qui luy ôte un certain goust d'amertume qu'elle a ordinairement : Comme elle est fort chaude & fort subtile, elle monte bien-tost à la teste, & enyvre plus aisément que le Vin.

Mais quand même ayant d'aussi bon pain, d'aussi bon Vin, d'aussi bonnes Viandes que nous, ils auroient l'addresse de les apprester aussi proprement, ils n'auroient pas ce qui fait icy le plus doux plaisir de la Table, qui est la conversation. Il est de l'ordre dans les Familles, que le Mary mange seul, la Femme aprés luy, & aprés la Mere, les Enfans chacun en son particulier, fussent-ils douze ou quinze sous le même toict ; ce qui reste de toutes ces Tables differentes, est distribué aux Valets, que l'on ne voit jamais malades de repletion : Ainsi la Maison n'est jamais plus tranquille que dans les heures du repas ; c'est-à-dire le matin dés qu'ils sont levez ; à midy, qui est le temps qu'ils font colation, & aprés le Soleil cou-

ché quand ils soupent. Toute leur vie est un perpetuel Caresme. Comme la viande n'est en usage que chez les moins scrupuleux, ils n'ont comme j'ay déja dit, pour nourriture ordinaire que du Poisson, du Ris, des Herbages, & quelquefois des Oeufs de Poules & de Crocodils, qui ne leurs semblent jamais meilleurs que lorsqu'ils ont esté long-temps couvez.





SEPTIE'ME CHAPITRE.

Des Habits des hommes, & des Ornemens des femmes.

IL n'y a point de Métier dans le Royaume de Siam qui soit plus ingrat que celuy de Tailleur, car le commun du peuple n'en a pas besoin; tout l'habillement des hommes consiste en deux pieces d'étoffe de soye, ou de cotton: de l'une, qui est longue de deux aunes ou environ, & large de trois quarts, ils se couvrent les épaules en forme d'Echarpe: & de l'autre qui est de même longueur & de même largeur, ils se ceignent les reins, & la retroussant par les deux bouts fort proprement par derriere, ils s'en font une espece de culotte qui leur pend jusqu'au dessous du genoüil, ce vétement s'appelle en Siamois, Pâ-nonc, & en langage vulgaire Panne ou Pagne; la Pagne des Mandarins est bien plus ample & beaucoup plus riche que les autres, elle est ordinairement tissuë d'or & d'argent, ou bien elle est faite de ces bel-

les toilles peintes des Indes, qu'on appelle communément Chitte de Masulipatam; ces Messieurs portent dessous un petit pantalon de quelque belle étoffe, qui leur descend plus bas que le genoüil, & dont les extrémitez sont artistement brodées d'or & d'argent; dans les grandes chaleurs ils n'ont qu'une veste de Mousseline faite en forme de robe de chambre qui ne passe pas leur Pantalon: mais dans la saison du vent du Nord, ils ont une espece de juste-à-corps de Brocard de la Chine, ou de quelque beau drap d'Europe, qui se ferme pardevant avec dix ou douze boutons de filigranne d'or ou d'argent fort éloignez les uns des autres: les manches qui en sont fort larges, se boutonnent comme nos anciens pourpoints, & par-dessus ce juste-à-corps ils mettent en forme d'écharpe de nos Gens de guerre une piece de brocard d'or & d'argent, ou de toille peinte la plus belle qu'ils peuvent trouver dans le païs.

Les Cordonniers ne sont guere plus necessaires à Siam que les Tailleurs, tout le monde y va nuds pieds, à l'exception des Mandarins qui se servent quelquefois de pantoufles à la Moresque, ils vont aussi nuds teste, comme les autres, s'ils ne sont obligez dans de certains jours de paroître en habit de ceremonie devant le Roy, car alors ils se couvrent d'un bonnet pointu

fait en forme de nos pains de sucre, dans tout autre temps, ils se contentent de faire porter derriere eux par leurs Esclaves un chapeau qui ressemble assez à ceux dont on se servoit en France le siecle passé, avec leur sabre, & leur boussette, qui est une petite boëtte d'or ou d'argent, où ils mettent leur Betel.

L'habit des femmes n'est pas beaucoup different de celuy des hommes, leur Pagne, car elle porte le même nom, m'a paru pourtant un peu plus grande, elles la laissent pendre, sans la retrousser jusqu'à fleur de terre comme un juppon, elle est ordinairement de couleur noire, qui passe chez elles pour la plus belle & la plus galante, & souvent elle est brochée d'or & d'argent ; une petite piece de Mousseline leur couvre le sein, le reste du corps est tout nud ; celles qui sont de qualité se distinguent, comme parmy nous, par un certain air de grandeur, qui leur attire le respect de ceux qui les voyent, leurs doigts sont chargez de bagues, de diamants, & de differentes pierres précieuses, elles sont ordinairement plus blanches que celles de basse naissance, parce qu'elles sortent moins souvent : mais les hommes de condition, qui sont aussi moins noirs que les autres, attribüent cette difference au merite des bonnes œuvres qu'ils ont faites autrefois dans leurs pre-

mieres generations: au reste ces Dames sont fort propres, quoyqu'elles marchent toûjours pieds nuds, elles vont nud teste, & portent les cheveux aussi courts que les hommes, pour les rendre plus luisans, elles les frottent d'une huyle, qu'elles appellent Naman hym, c'est-à-dire huyle d'agreable odeur, les hommes s'en servent aussi bien que les femmes : car il n'y a point d'incivilité pareille à celle que feroit un mary qui iroit voir sa femme, une femme son mary, ou un enfant son pere & sa mere, sans s'estre auparavant parfumé les cheveux de cette huyle odoriferante; les hommes qui ont le nez écrasé & le pied plat, sont les mieux receus chez elles, parce qu'elles croyent qu'ils doivent valloit quelque chose, puisqu'ils ressemblent en cela à leur grand Dieu Sommonokodon; elles sont aussi-bien que les hommes d'une taille mediocre, & il s'en trouve beaucoup moins qu'en France de boiteuses, ou de bossuës, quoyqu'il semble qu'elles devroient être toutes contrefaites : car c'est une pitié de voir le peu de soin que les parens ont de leur enfans. Sitôt qu'un enfant est venu au monde, on va le laver dans la Riviere, & on vient aprés le coucher sans maillot & sans lange dans un petit lit, où il demeure jusqu'à l'âge de six mois qu'on le sévre, & qu'on commence à luy faire

manger

manger du ris ; beaucoup qui ne peuvent pas s'accoûtumer de si bonne heure à la dureté de cette vie, meurent quelques jours ou quelques mois aprés leur naissance. Et c'est un hazard si de dix ou douze on en peut sauver deux ou trois ; les parens leur donnent en naissant un nom tout different de celuy qu'ils portent, & il n'y a que le Roy qui ait droit de le changer, quand il les éleve à quelque Charge de l'Etat qui demande de la distinction ; ces noms que les parens leur donnent, sont ordinairement ridicules, ceux-cy, par exemple, sont estimez les plus beaux, Ceou, c'est-à-dire Cristal, Bounne, qui signifie, qui a bien du merite, Pêt, pierre precieuse, Thôn, qui veut dire de l'or. Ce que les Dames Siamoises ne peuvent souffrir en nous, c'est la blancheur de nos dents, parce qu'elles croyent que le Diable a les dents blanches, & qu'il est honteux à un homme de les avoir semblables à celles des bêtes, aussi à peine les hommes & les femmes ont-ils atteint l'âge de quatorze ou quinze ans, qu'ils travaillent à rendre les leurs noires & luisantes, & voicy comme ils s'y prennent : Celuy qu'ils ont choisi pour leur rendre ce bon office, les fait coucher sur le dos, & les retient dans cette posture pendant les trois jours que dure l'operation,

d'abord il luy nettoye les dents avec du jus de citron, & les frotte aprés avec une certaine eau qui les rend rouges, puis il jette dessus une couche de poudre de Coco brûlé qui les noircit : mais elles se trouvent tellement affoiblies par l'application de ces drogues, qu'elles pourroient estre arrachées sans douleur, elles tomberoient même, si on vouloit se hazarder à manger quelque chose de solide, aussi ne vit-on pendant ces trois jours que de boüillons froids, que l'on fait couler doucement dans le gozier, sans toucher aux dents, le moindre vent peut empêcher l'effet de cette operation ; c'est pourquoy celuy qui la souffre, garde le lit, & a soin de se bien couvrir, jusqu'à ce qu'il sente qu'elle est heureusement consommée par l'affermissement de ses dents & par la cessation de l'enfleure de sa bouche, qui reprend son premier état. Ils se servent de cette même eau, qui d'abord leur rend les dents rouges, pour rougir l'ongle du petit doigt de leurs mains, mais il n'appartient qu'aux personnes de qualité de porter de grands ongles, & de rougir celuy du petit doigt : car les gens de travail les coupent, & par-là sont distinguez des autres ; au reste il n'y a point de modestie parmy nous qui égale celle de leurs maisons : car dans les chambres de leurs plus superbes Palais il n'y a

ny table, ny chaiſe, ny tapiſſerie, on y voit ſeulement quelques Cabinets de la Chine, ou du Jappon, des Porcelaines mal rangées, avec quelques tapis de Perſe qui couvrent le plancher, quelques petits oreillers d'étoffe de ſoye ſont aux coins de la chambre avec des nattes d'oſier ou de paille de Ris; l'une de ces nattes, qu'ils étendent quand ils veulent ſe coucher, leur ſert de lit, & ils ſe couvrent d'une Pagne: pendant la nuit; ils couchent tout habillez, comme ils le ſont pendant le jour, à moins qu'ils n'apprehendent de gâter leur Pagne: car alors ils en changent & en prennent une autre plus commune & de moindre prix; les draps ne ſont point en uſage parmy eux, & ceux qui ſont les plus propres & les mieux accommodez, n'ont qu'un leger matelas de cotton ſur une petite couchette d'ozier, avec un tour de lit de Mouſſeline.





HUITIE'ME CHAPITRE.

Des Voitures, & des commoditez pour voyager.

COmme la Riviere s'étend presque par tout le Royaume de Siam, la commodité des Balons est de toutes les voitures la plus agreable & la plus commune ; ce sont de longs batteaux fort étroits, qui sont faits ordinairement d'un seul arbre : on l'ouvre dans toute sa longueur avec un cizeau ; on le creuse ensuite avec le fer, & puis on écarte les deux côtez autant qu'ils peuvent s'étendre sans se rompre : comme cela ne se fait point sans beaucoup de travail & qu'on n'y reussit pas toûjours, ces batteaux sont fort chers, & un Balon de cinquante à soixante Rameurs n'est pas moins vendu que cinq à six cens livres.

Il y en a de plus beaux & de mieux travaillez les uns que les autres, car ils doivent estre differends selon la difference des conditions des personnes à qui ils appartiennent ;

ceux des grands Mandarins sont ordinairement de cinquante à soixante Rameurs. Il y a une espece de petit Trône au milieu, nommé communément Cherolle, sur lequel ils sont assis. Il n'est fait que de bois & de nattes, mais la figure en est jolie, & on y est fort commodement; la couverture de la Cherolle des Oyas a trois étages; celle des Ocpras & des Ocloüans qui est un peu plus petite, n'en a que deux: il n'y en a qu'un dans celle de tous les autres Mandarins. Les Balons du reste du peuple n'en ont point, ou s'ils en ont, elle est sans aucun ornement, beaucoup plus longue & plus basse; enfin elle est disposée de telle maniere, qu'il est aisé de connoître qu'elle n'est faite que pour s'y mettre à couvert des injures du temps. Il n'y a que les deux premiers Ministres d'Etat qui ayent droit d'avoir des Balons dorez, & des Cherolles couvertes d'étoffe: elles sont faites en forme de coquille, & beaucoup plus élevées que les autres. Il arrive pourtant assez souvent que le Roy fait present à des Mandarins de Balons peints & dorez, qui sont presque aussi magnifiques que ceux des Ministres, mais ils ne peuvent s'en servir qu'à la suitte de sa Majesté, ou dans quelque ceremonie, où Elle leur ordonne de se trouver. Quand ils sont

ptés d'elle ils descendent de leur Chetolle sur une petite Estrade qui est au pied, où ils se tiennent prosternez jusqu'à ce qu'ils en soient éloignez.

Les Balons des Dames de qualité ne different de ceux des Mandarins que par la Cherolle, qui est fermée de tous côtez. Ils sont menez par des femmes esclaves, & leurs rames sont plus legeres que celles des Balons des hommes, quoy qu'elles soient plus longues ; les unes sont ordinairement peintes de noir, & les autres de rouge : ce mélange, quand elles sont bien maniées, fait sur l'eau un tres-bel effet.

Les Balons dont on se sert pour les longs voyages sont si grands que souvent des Familles entieres y sont aussi commodément logées que dans leurs plus belles maisons ; on y fait la cuisine comme sur terre, mais il y faut porter dequoy manger, car sur les routes il n'y a point d'hostelleries comme en Europe : neanmoins dans le voisinage des gros Bourgs l'on trouve ordinairement un Marché flottant, composé quelquefois de plus de cent petits Balons chargez de Ris, de Fruits, de Poisson & de Balachan, dont on peut faire provision.

Les voyages par terre se font à Cheval ou sur des Elephans. Mais comme les Chevaux

du pays ne mangent que de l'herbe, ils sont sans vigueur, & ne peuvent pas faire de longues traittes: leurs harnois sont peu differens de ceux dont on se sert en France, il n'y a que les étriers qui sont beaucoup plus courts, parce que les Siamois veulent estre en selle comme s'ils estoient assis sur une chaise. Ils ne sont pas fort bons cavaliers, & les Mandarins même ne vont point à cheval sans avoir à leurs côtez des Esclaves, que quelques-uns assurent n'estre point tant à l'entour d'eux pour la magnificence, que pour les soûtenir, & les empêcher de tomber.

On se sert d'Elephans quand on est à la suitte du Roy, ou que l'on voyage dans les Forests. Les Mandarins qui les montent, pendant qu'ils sont en presence de sa Majesté, n'ont point de Cherolle, & ils sont obligez de se tenir couchez sur leur cou, mais quand le Roy n'y est point, ils en ont une qu'ils font ajuster proprement en forme de selle, où ils sont assis fort à leur aise. Un Elephant porte ordinairement quatre personnes, deux dans la Cherolle, une sur la crouppe, & l'autre sur le cou: ces deux derniers sont appellez Cornagues, c'est à dire, guides de l'Elephant. Ils le font agenoüiller ou relever quand on veut monter ou descendre, un d'eux tient en

main un grand croc de fer ou d'argent, dont il se sert pour le faire tourner, ou pour le faire marcher plus viste. Quelquesfois les grands Mandarins se font porter par leurs Esclaves dans de petites chaises assez propres. Les Dames un peu delicates à qui la monture de l'Elephant ne plaist pas, se servent de cette commodité, qui est aussi permise aux Sancras: mais ces Messieurs qui sont comme les Evêques du pays, se font porter sur les épaules des Talapoins qui leur sont soûmis.

Quand les Bœufs ont atteint l'âge de trois ans ils leur percent les nazeaux avec un fer rouge, & ils y passent une corde qui leur tient lieu de bride. Ils s'en servent pour labourer la terre, & pour traîner leurs charrettes: quelquefois même ils les montent dans les vilains chemins, ou quand ils n'ont point d'affaire pressante qui les oblige de faire diligence.



NEUVIEME



NEUVIE'ME CHAPITRE.

De la Nobleſſe & des marques qui la diſtinguent.

COmme la nobleſſe n'eſt point hereditaire dans tout le Royaume de Siam, il ne faut pas s'étonner ſi elle n'eſt pas fort ancienne, même dans les plus illuſtres Familles, auſſi y a-t'il peu de gens qui s'en picquent : celuy-là eſt eſtimé le plus noble qui eſt reconnu le plus riche, & le vray merite ſe meſure toûjours chez eux par les avantages de la fortune, & de la faveur du Prince C'eſt luy ſeul qui fait les Nobles, qu'ils appellent communément Mandarins, en leur donnant une Charge & un Nom nouveau avec la Bouſſette, qui eſt une eſpece de petite boëte d'or ou d'argent, où ils mettent leur Betel : Il choiſit ordinairement les Enfans des Officiers de ſa Maiſon pour les honorer de ce titre ; mais quelquefois auſſi il prend plaiſir d'en tirer de la lie du peuple, quand il les reconnoît fideles à ſon ſervice, ou capables de luy en rendre, dans les emplois qu'il leur

destine. Il ne fait pas même difficulté de faire choix des Etrangers, & de les preferer aux naturels du Pays, quand il leur trouve plus d'esprit, de droiture & de conduite : il y a cinq degrez de noblesse parmy eux, dont chacun a sa marque de distinction particuliere.

Le premier est celuy des Oyas : ce sont eux qui doivent occuper les premieres Charges de la Couronne, & les principaux Gouvernemens dont nous avons déja parlé. Leur Bouffette est beaucoup mieux ouvragée que celles des autres, & quand ils vont à la suite du Roy, le cercle d'or qui entourre, en forme de couronne, leur bonnet pointu, est parsemé de fleurons & de rosettes.

Le second ordre de Noblesse est celuy des Ocpras, qui sont aujourd'huy en plus grand nombre que les Oyas, parce que comme leur autorité est moins grande, ils ne sont pas tant en état de contrebalancer celle du Roy, à qui ils avoient déja fait ombrage : C'est pourquoy ce Prince ne se presse point trop de leur donner des successeurs quand ils meurent, & il fait exercer leurs Charges par commission aux Ocpras. C'est de ce second ordre de Noblesse qu'il tire les Ambassadeurs Extraordinaires qu'il envoye aux plus puissans Souverains pour les affaires de la plus grande importance. La

Bouffette de ces Ocptas eft d'or, mais moins belle que celle des Oyas, & le cercle d'or qui entourre leur Bonnet eft feulement parfemé de feüillages.

Les Ocloüans tiennent le troifiéme rang parmy les Nobles : ce font eux que le Roy choifit pour les Ambaffades ordinaires, & pour les petits Gouvernemens ; leur Bouffette n'eft que d'argent, mais elle eft ornée de feftons & de branchages, & le cercle de leur Bonnet n'eft large que de deux pouces, & beaucoup moins ouvragé que celuy des Opras.

Les Okcounes, & Okmunes, compofent la quatriéme & la cinquiéme claffe de Nobleffe ; on en fait des Intendans des Bâtimens du Roy, des Concierges de fes Palais, des Lieutenans de fes premiers Officiers, des Juges des Bourgades ; enfin ce font eux qui rempliffent les Charges les moins confiderables de la Cour : leur Bouffette & le cercle qui environne leur Bonnet, ne font que d'or ou d'argent tout uny.

Le nombre de tous ces Nobles differents n'eft pas abfolument fixé, il eft au pouvoir du Roy de le diminuer ou de l'augmenter quand il luy plaift. Il y en a plufieurs qui font particulierement attachez au fervice de fa perfonne, on les appelle Mandarins Cang-Nâi,

c'est à dire du dedans du Palais : & d'autres qui sont employez au dehors pour le gouvernement des affaires & pour maintenir le bon ordre parmy le peuple, ceux-cy sont nommez Mandarins Cang-Noc, c'est à dire du dehors du Palais ; chaque Mandarin a son nom, son titre, son employ, son revenu & un certain nombre d'Esclaves proportionné à sa Dignité : il n'en a, pour ainsi dire, que l'usufruit pendant sa vie, car il ne peut les engager ny les vendre sans la participation du Roy, qui seul a droit d'en disposer comme il luy plaist, & quand il luy plaist. On connoît le rang qu'ils tiennent dans le Royaume quand ils paroissent en public, non seulement par la forme de leur Bousserre, par la figure & la matiere des cercles qui couronnent leurs Bonnets, par la disposition de leurs Balons, & par la richesse des Sabres qu'ils portent, ou qu'ils font porter devant eux, mais encore par les Esclaves qu'ils ont à leur suite : car le nombre que chaque Mandarin en doit avoir est si bien reglé, qu'il n'y a que le Roy seul qui ait droit de l'augmenter par le don d'une Charge plus considerable, ou de le diminuer par la privation de celle dont il croit le Mandarin incapable.

Les Dames de condition sont aussi distinguées des autres par le nombre des Servantes

qui les servent, par la beauté de leurs Balons, par la richesse de leurs habits, & de la Bousſette qu'elles font porter devant elles. Leurs Maris qui ne les accompagnent presque jamais, leur donnent une honneste liberté, dont il est rare qu'elles abusent, parce qu'il y a une Loy qui permet au mary de tuer sa femme quand il la surprend en adultere.





DIXIE'ME CHAPITRE.

Des occupations, & des divertissemens ordinaires des Siamois.

LEs Siamois sont naturellement peu laborieux & nous avons déja remarqué que la plusport preferent l'indolence d'une vie oisive à tous les honneurs, les plaisirs & les biens qu'ils pourroient acquerir par le travail. Plusieurs des enfans des Mandarins, s'éloignent souvent de bon-heure de la Cour, de peur que le Roy ne les attache à son service, & renoncent avec joye aux Charges les plus considerables de l'Etat ausquelles ils auroient droit de pretendre ; Aussi comme le Prince qui regne à present est bien persuadé que l'oisiveté est la ruïne des plus florissans Empires, il tient toûjours ses Mandarins en haleine, & il les applique luy-même à leurs devoirs d'une maniere qui ne leur permet pas de se relâcher, il les occupe dans son Palais depuis les huit heures du matin jusqu'à

prés de Midy ; les uns dans le Conseil d'Estat, où il delibere avec eux des affaires les plus importantes de son Royaume ; les autres dans le Conseil des Parties, où il rend par leur bouche la justice au Peuple. Quelques-uns sont employez à porter ses ordres dans les Provinces, ou dans les Quartiers de la Ville où ils sont necessaires, & quelques autres demeurent en garde auprés de sa Personne & aux portes de son Palais. Si quelqu'un d'entre eux ne s'acquitte pas en temps & lieu de ce qu'il doit faire, il est seur qu'une vingtaine de coups de Rottins ; c'est-à-dire de Baguettes d'oziers de la grosseur d'un doigt, luy tombera avant qu'il se couche sur les épaules : Il n'en sera pas moins obligé, pour avoir esté ainsi corrigé à Midy, de retourner avec les autres sur les sept heures du soir au Palais pour y faire ses fonctions ordinaires, & pour y demeurer jusqu'à minuit. Il s'en trouve de paresseux, qui voulant se donner un peu de relâche feignent d'être malades, mais le Roy qui s'en doute, parce qu'il les connoît tous parfaitement, ne manque point de leur envoyer aussi-tost ses Medecins pour en connoître la verité, & sur le rapport qu'ils en font, ils sont traitez comme ils le meritent.

Voilà la vie des Mandarins de Cang-Nâï :

celle des Mandarins de Cang-Noc est un peu plus commode, & plus conforme à leur naturel; car ils en passent la plus grande partie à boire & à manger, à joüer & à dormir: Quand ils ont fait bonne chere, ils prennent plaisir à se faire frotter le corps par un Esclave avec un morceau de grosse toille: Cette friction, disent-ils, endurcit la peau, & la rend moins sensible aux ardeurs du Soleil.

Le peuple a six mois de service public, sans qu'aucun en puisse estre dispensé; chacun employe le reste de l'année à cultiver ses terres & ses jardins, à reparer sa maison, à raccommoder son balon, & à exercer le métier dont il fait profession. Les plus pauvres travaillent pour les autres à la journée, & gagnent un Foüang; c'est-à-dire cinq sols par jour.

Les Dames de qualité s'occupent dans leur maison du soin de leur Famille, elles font apprester; & souvent se font un devoir d'apprester elles-mêmes à manger à leurs maris, & elles employent le temps qui leur reste à faire des Ouvrages en brodcrie d'or, d'argent & de soye, qui quelquefois valent bien ceux qui se font en Europe.

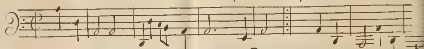
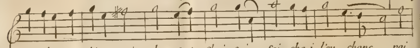
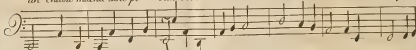
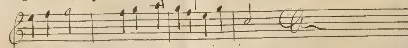
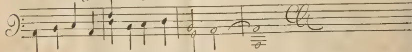
Les Femmes de moindre condition filent du cotton, & en font de la toille; elles travail-

lent

lent aux Pagnes de leurs maris, & à celles dont elles s'habillent ; & si elles sont si pauvres qu'elles n'ayent point ou d'étoffe pour travailler, ou des graines pour semer, elles se prestent au besoin de toute leur Famille, ou pour aider à cultiver les Jardins, ou pour battre & blanchir le Ris. Au reste elles n'aiment pas moins la conversation que celles de France, & les visites qu'elles se rendent les unes aux autres, ne sont guere moins frequentes ny guere moins inutiles. Le Bain est pour elles aussi bien que pour les Hommes, un des plus doux plaisirs de la vie : Les Mandarins & les Dames de qualité le prennent dans leur maison. Les autres vont sur le midy se laver tous ensemble à la Riviere ; mais qui que ce soit n'y va jamais sans s'estre auparavant couvert par modestie, de quelque vieil habit, que l'un & l'autre sexe se reserve toûjours pour cet usage.

Les Siamois, quoy qu'ils nous semblent un peu melancoliques, ne laissent pas d'aimer la joye, souvent ils font des courses de Balon sur la Riviere, qu'ils rendent fort agreables par des Concerts de Voix, d'Instrumens de Musique, & de battemens de mains qu'ils font en cadence. Celuy de tous ces Instrumens qui peut plaire d'avantage, rend un son à

peu prés semblable à celuy que rendroient icy deux Violons d'un parfait accord, que l'on toucheroit en même temps ; mais il n'y a rien de plus desagreable que le diminutif de cet Instrument, qui est une espece de Violon à trois Cordes de fil d'Archal. Leurs Trompettes de cuivre ressemblent assez par le son qu'elles rendent aux Cornets dont nos Paysans se servent pour appeller leurs Vaches ; Leurs Flustes ne sont guere plus douces, ils font d'ailleurs un carillon avec de petites Clochettes, qui réjoüit assez quand ils ne se meslent point au son de leur Tambour d'Airin, qui desole ceux qui n'y sont point accoûtumez. Ils ont aussi un Tambour de terre, qui ne fait pas tant de bruit : c'est un pot de terre bien cuite, qui a une gueule longue & fort étroite, mais qui n'a point de fond : Ils le couvrent d'une peau de Buffle, & le battent avec la main de telle maniere, qu'il leur sert ordinairement de Basse de Viole dans leurs Concerts. Ils n'ont pas la voix desagreable, & je suis seur que l'on en seroit assez satisfait, si on leur entendoit chanter ces deux Chansons Siamoises, que j'abandonne à la censure de nos Musiciens, & à la curiosité du Lecteur, qui du moins en aimera la nouveauté.


Sout Chai Cui Sai Châou Cha Cam pra pai Sou an na nou


an Chaou machit tunc pi ban Sout Chai Cui Sai cha i l'ou. chanc pai


ton re uang reuang re uang nai eu i


Quand ils sont las de chanter, ou de joüer des Instrumens, ils vont aux spectacles ; car il se fait souvent des combats d'Hommes avec des Taureaux. On y voit comme en France des Baladins & des Joüeurs de Gobelets, qui apprendroient aux nôtres bien des tours de passe-passe qu'ils ne sçavent point encore. On dit qu'il y en a qui dansent sur la pointe des Hallebardes, & qui s'y couchent même sans se blesser ; Qui en tout temps font naître dans un Bassin des Oeillets, des Roses, & telles autres Fleurs qu'il plaist aux assistans de leur demander. Ils font des armés en dansant, & se batrent en cadence au son des Instrumens ; & quoy que les coups qu'ils se donnent les uns aux autres semblent devoir les assommer, le combat pourtant s'acheve sans qu'aucun se trouve blessé.

Ils ont encore pour le Jeu plus de passion que pour les Spectacles ; car il s'en est veu, qui aprés avoir perdu tout leur bien, ont joüé jusqu'à leurs femmes, & à leurs enfans, & qu'aprés les avoir perdus, se sont joüez & perdus eux-mêmes, & se sont livrez de bonne foy à ceux à qui ils avoient engagé leur liberté. Leur Jeu le plus ordinaire est assez semblable à celuy de nos Echets, & les Pieces qui le composent ont à peu prés les

mêmes noms. Ils ont enore une espece de Triquetrac ; qu'ils appellent Seca.

Heureusement pour les marys , les femmes ne joüent presque point à Siam , ou quand elles joüent, elles ne joüent que trespetit jeu.





ONZIE'ME CHAPITRE.

Des Arts qui fleuriſſent dans le Royaume de Siam.

LEs beaux Arts commencent à fleurir dans le Royaume de Siam, & ces peuples ont un genie ſi particulier pour imiter parfaitement tout ce qu'ils voyent, qu'il eſt aujourd'huy fort difficile de remarquer quelque difference entre les vrais ouvrages de la Chine, & ceux qu'ils ont voulu contrefaire ; leur dorure entre autres choſes eſt admirable & beaucoup plus belle que la nôtre, leur maniere même de dorer eſt bien plus aiſée, ils ſe ſervent d'une gomme nommée Chétan, qui decoule des branches de certains arbres des foreſts voiſines de Camboye, dont ils appliquent une premiere couche ſur un ſujet bien diſpoſé, c'eſt-à-dite fort ſec & fort uny, ils la laiſſent ſecher pendant un jour, & la couvrent, de peur que la pouſſiere ne la gâte, quand elle eſt ſeche, ils en appliquent une ſeconde, & une troiſiéme qu'ils ne

laissent secher qu'à demy, afin qu'elle puisse prendre & fixer la feüille d'or qu'ils jettent dessus, & qu'ils polissent ensuite avec un petit pinceau fait exprés : voila comme ils en usent pour les ouvrages communs, mais quand ils veulent faire quelque chose de parfait, ils y ajoûtent encore deux couches de Chéran, & sur chacune une feüille d'or, alors leur dorure, quand elle est polie, est d'un brillant à éblouïr, & elle dure des siecles entiers, exposée à toutes les injures du temps, sans rien perdre de son premier éclat ; comme ce Chéran est plus fin dans le Jappon, qu'à Siam, & que dans la Chine, & que d'ailleurs le bois dont on y fait les Cabinets, y est beaucoup plus uny & moins poreux, il ne faut pas s'étonner s'ils sont plus beaux & plus estimez que les autres. Cette gomme qui est d'un gris brun, reçoit toutes sortes de couleurs, il n'y a que la blanche dont elle n'est point susceptible, son odeur n'est pas beaucoup differente de celle de la Caffe : pour s'en servir, il la faut passer au Soleil dans un tamy : pour en connoître la bonté on en verse une goute dans un verre d'eau, quand elle va droit au fond sans se partager, elle est bonne, & on en peut user seurement : mais si elle nage sur l'eau, ou si elle se partage en coulant au fond, elle est infailliblement fal-

ſifiée, & ne vaut rien.

Les Orfévres de Siam ne ſont guere moins habiles que les nôtres, ils font mille petits bijoux d'or & d'argent, qui ſont les plus galands du monde ; Il n'y en a point qui damaſquinent plus proprement, ny qui réüſſiſſent mieux dans les ouvrages de filigranne, ils ſe ſervent tres-peu de ſoudure, parce qu'ils ont une adreſſe pour lier enſemble, & enchaſſer ſi bien les pieces les unes dans les autres, qu'il eſt même aſſez difficile d'en remarquer les jointures.

Il y a des Chaudronniers, des Armuriers & des Forgerons, qui ne ſçavent pas ſi bien leur métier que les nôtres, mais ils en ſçavent aſſez pour fournir aux beſoins du païs ; ils ſont peu habiles à fondre des Cloches & des Canons, quoy qu'ils s'en mêlent quelquefois, parce qu'on ne leur a point encore appris le mélange & les proportions qu'il faut garder pour y pouvoir réüſſir.

L'Architecture Siamoiſe eſt toute differente de la nôtre, & il ne faut pas eſperer qu'elle ſoit jamais ſi belle ny ſi reguliere, ces peuples n'ont pas crû s'y devoir beaucoup appliquer, parce qu'il n'y a point de carrieres dans tout le Royaume, ils ont trouvé plus de commodité & moins de dépence à ſe bâtir de petites maiſons de bois

& de cannes, qu'ils élevent de terre de fept à huit pieds feulement, & qu'ils foûtiennent fur fix gros pilliers de bois, qu'à s'en faire de briques qui coûreroient beaucoup & qui ne laifferoient pas d'eftre expofées au danger d'eftre renverfées par les frequentes inondations du païs ; il y en a pourtant quelqu'unes que les Etrangers ont fait bâtir, qui font auffi belles & auffi commodes que celles d'Europe, ce qui nous fait affez comprendre ce que les Siamois pourroient faire s'ils vouloient s'en donner la peine.

Il n'y a point de meilleure brique au monde que celle qui fe fait à Siam, elle eft plus dure que la noftre, & le mortier qui entre dans les bâtimens, vaut auffi beaucoup mieux que celuy dont on fe fert en France, parce que leur chaux eft détrempée dans une certaine eau rouge où ils ont fait boüillir quantité de peaux de Bufle & d'écorces d'arbres, & où ils n'ont pas même épargné le fucre afin de le rendre plus liant ; les Maffons l'employent avec une trüelle de bois, & ils n'ont point d'autre outil qu'un marteau pour enfoncer la brique & une efpece de ferpe pour en rogner les fuperfluitez ; comme la chaleur du Soleil deffeche en peu de temps ce mortier ils ont auprés d'eux un pot d'eau pour l'humecter :

éter : au reste ils sont si justes dans leurs mesures & dans leur calcul qu'avant qu'ils commancent un Bâtiment, ils sçavent au vray le nombre des briques qui y doivenr entrer, & il y en a peu qui s'y rrompent.

Ils réüssissenr tres-bien dans les ouvrages de Charpente & de Menuiserie qu'ils sçavent parfaitemenr bien orner de feüillages & de fleurs ; il y a une ancienne porte à un de leurs Temples qui est une piece des plus rares & des mieux travaillées qui se puissenr voir dans les Indes, elle est route à jour, à rrois rangs de fleurs & de branchages si arristemenr enrrelassez les uns sur les autres, que ceux qui la voyent, ne peuvenr jamais se lasser de l'admirer : mais ils nesonr pas bons Peintres, quoy qu'ils ne manquenr pas des plus belles couleurs & d'industrie même pour les bien employer

Ils ont appris des Chinois à faire des Etoffes de soye d'or & d'argent, & afin qu'ils ne fussenr pas obligez de recourir aux pays Errangers pour avoir de la soye, le Roy a pris soin de faire nourrir dans plusieurs endroits de son Royaume une rres-grande quanrité de vers à soye.

Les Medecins sont à Siam comme icy

dans la campagne, Apotiquaires, & Chirurgiens; ils font eux-mêmes les onguens & tous les autres remedes dont ils ont besoin : ces remedes sont presque tous topiques, & le même sert à la guerison de plusieurs maladies toutes differentes, la diette est le plus universel, & le plus commun de tous, ils l'ordonnent avec le bain continué pendant plusieurs jours pour la guerison des fiévres; pour celle des Rhumatismes, ils pétrissent, pour ainsi dire, la partie affligée, & la font aprés frotter avec de petits cailloux brûlans enveloppez dans un linge; les ventouses y sont aussi en usage pour les douleurs de teste, & les fluxions sur les yeux : mais ils les appliquent avec des cornes de bœuf : c'est dommage que ces Medecins n'ayent point d'autre connoissance des Maladies, & de leurs Remedes, que celles qu'ils ont acquis sans étude & sans principes par une longue experience : car ils ont assez de disposition à la Chimie, & ils y pourroient travailler utilement, s'ils connoissoient mieux les plantes, & les vertus admirables d'une infinité de Simples qu'ils trouvent presqu'en tous lieux sous leurs pas.



DOUZIE'ME CHAPITRE.

De la Milice Siamoise.

ON dit qu'autrefois cet Etat a soûtenu de longues guerres contre les Laos & les Pegus, qu'il a mis sur pied des Armées de cent mille combattans qui ont subjugué des Provinces entieres, & remporté de glorieuses Victoires : On le pourroit croire aisément si on en avoit d'autres témoins que des Indiens qui donnent toûjours dans l'hyperbole. Comme les Provinces qui composent aujourd'huy le Royaume de Siam ont esté long-temps separées, & que chacune d'elles avoit un Roy particulier qui la gouvernoit, il se peut faire que celuy de Sijouthia ou de Siam, qui estoit le plus grand Terrien, & le plus puissant de tous, les ait conquis. Il n'y a pas à present plus de six cens hommes de Troupes reglées qui servent volontairement ; le reste se forme de recreuës qui se font dans les Provinces, & que l'on contraint de marcher & de servir chacun à ses

dépens, par tout où les necessitez de l'Etat les appellent : chaque Soldat porte sur une épaule ses munitions de bouche, & sur l'autre celles de guerre. Le Roy fournit la poudre & le plomb, un mousqueton pour servir à quatre ou cinq Soldats, & cinq ou six pieces de Canon pour toute l'Armée : le casques & les boucliers des soldats sont de cuir. Le sabre, la foüanne, qui est une espece de fourche ou harpon pour darder des poissons, le carquois & les fléches s'achettent à leurs dépens, & c'est à eux à se pourvoir de tout ce qui leur est necessaire. Il y a pourtant quantité de Chariots & d'Elephans chargez de bagage & de provisions ; mais ce sont les Officiers de l'Armée, qui seuls ont droit d'en disposer selon les occurrences, & les besoins differents qui se présentent. Tous les soirs ils tiennent un Marché dans le Camp, où ils vendent des vivres à ceux qui en manquent, mais ils les vendent à si haut prix que le pauvre Soldat n'en prend que ce qu'il luy en faut précisément pour s'empécher de mourir de faim. L'Armée est composée d'un Generalissime, d'un Vice-general, de plusieurs Capitaines, de leurs Lieutenans, & de quelques bas Officiers : le Generallissime se tient au milieu du corps de l'Armée, afin de mieux voir ce qui s'y passe ; son Vice-gene-

al, quelques Capitaines & quelques Lieutenans sont à ses côtez, pour porter & pour executer plus promptement ses ordres dans tous les endroits où ils peuvent estre necessaires. Quand l'Armée est en campagne, elle ne marche jamais pendant la nuit, le soir elle campe; & si elle se sent proche de l'ennemy, elle se retranche dans les lieux qu'elle croit luy estre les plus avantageux. La mousqueterie ne cesse point de tirer jusqu'à la pointe du jour; & par des cris & des hurlemens effroyables, on fait tout ce que l'on peut pour épouvanter l'ennemy, & luy faire perdre courage: mais on ne s'en approche jamais temerairement, & sans auparavant avoir bien consulté s'il ne sera point le plus fort. Leur maxime est de ne se battre que dans la derniere extremité, & de se contenter de faire des prisonniers & de piller la campagne: Ils aiment si peu le sang, que souvent prests à livrer bataille, ils reçoivent ordre de leur General de se bien battre, mais de ne tuer personne que dans le peril inévitable d'être tué. C'est beaucoup si dans leur plus chaude meslée quarante hommes demeurent sur la place de part & d'autre.

Ils observent sur la Mer les mêmes maximes que sur la terre; mais avec tout cela, ils ne laissent

pas de ſe rendre redoutables à leurs voiſins par le nombre de dix ou douze Vaiſſeaux, & de cinquante ou ſoixante Galeres, qu'ils tiennent toûjours preſtes à faire voile. Si ces Galeres & ces Vaiſſeaux eſtoient un peu mieux équipez, & conduits par des François, ils ſeroient plus que ſuffiſans pour les rendre maiſtres en peu de temps de toutes les Côtes maritimes qui ſont dans leur voiſinage.





TREIZIE'ME CHAPITRE.

Des Richesses des Siamois, & des Tributs qu'ils payent au Roy.

LEs Mines d'Etain, de Fer & de Salpêtre, le Coton, la Soye & les Parfums qui se trouvent en abondance dans ce Royaume le pourroient rendre le plus riche des Indes, si tous ces dons de la nature estoient tombez entre les mains d'un peuple qui sceut les faire valoir, & qui fût moins ennemy du travail, mais le peu d'activité des Siamois les rend pauvres ; ils ont d'ailleurs une si grande apprehension de perdre le peu de biens qu'ils possedent qu'ils le cachent en terre, & que souvent ils aiment mieux mourir sans le declarer à leurs enfans, que de s'exposer pour un seul moment au danger de le perdre. Autrefois ils avoient accoutumé d'enterrer les tresors des deffunts avec leurs cendres : la perte considerable qui s'en est faite pendant plusieurs siecles, est la seconde cause de la pauvreté du peuple ; mais la troisiéme, c'est que

le Roy amasse tous les jours de nouvelles richesses, & que la part qu'il en fait aux Mandarins, qui ne sont riches que de ses liberalitez, luy retourne aprés leur mort, il ne laisse à leurs enfans des biens de leur succession que ce qu'il juge à propos plus ou moins, selon que leurs peres luy ont rendu de services pendant leur vie : quelquefois il prend tout quand la memoire du deffunt se trouve chargée d'un soupçon violent de malversation dans ses Emplois, mais quelquefois aussi quand il est parfaitement satisfait de sa conduite il ne retient rien, & il abandonne toute sa succession à ses heritiers legitimes.

Leurs richesses consistent principalement en Esclaves, en vaisselle d'or & d'argent, en pierreries & en terres. Ils divisent leurs Esclaves en deux bandes ; l'une est employée au dedans de la maison au service de la famille, & ils envoyent l'autre à la campagne pour cultiver leurs terres, ou bien ils leurs donnent la liberté de faire ce que bon leur semble, à la charge de leur rapporter tous les jours un foüang, qui est une piece de monnoye qui vaut environ cinq sols. Le Roy n'a point d'autres fermiers de ses terres que les Mandarins qui les loüent huit foüangs l'arpent par chacun an, cette ferme ne leur peut guere estre ôtée

qu'avec

qu'avec la vie pour punition de quelque crime qui aura merité la confiscation de tous leurs biens ; c'est presque le seul moyen qu'ils ayent d'acquerir du bien, car leur dignité ne leur permet pas de trafiquer. Quand ils ont amassé quelque argent monnoyé, comme les constitutions de rentes ne sont point en usage parmy eux, ils le donnent à usure, & les interests qu'ils en tirent sont si gros qu'en trois, ou quatre ans, ils excedent & surpassent le sort principal : il est vray qu'ils risquent beaucoup, car les Marchands à qui ils prétent, leur font souvent banqueroute, ou deviennent insolvables, tantost par le naufrage de leurs vaisseaux & tantost par le rabais de leurs marchandises, de là vient qu'il se voit peu de Mandarins qui meurent riches. Comme ils sçavent qu'aprés leurs deceds leurs enfans ne seront peut estre pas leurs heritiers, ils les marient d'assez bonne heure, & ils leur donnent pour dot quantité de vases d'or & d'argent, des cabinets, des pierreries & d'autres meubles precieux qu'ils ont acquis : car les heritages qui leur ont esté donnez par le Roy, sont sujets au droit de reversion. La plus grande partie du peuple est dans le commerce, les uns vont en tout temps trafiquer sur la riviere avec leurs femmes & leurs enfans dans de

grands batteaux appellez communément Myrous, d'où ils ne sortent presque jamais ; les autres demeurent dans les Villes, attachez à leurs boutiques pour y vendre en détail les marchandises qu'ils ont achettées en gros à l'arrivée des Vaisseaux, pour y travailler chacun de son métier & pour y debiter leurs ouvrages, ils sont bien malheureux s'ils n'y gagnent plus qu'il ne leur en faut pour vivre : car là, plus aisément qu'en tout autre lieu du monde la Nature se contente de peu, aussi n'y a-t'il que les infirmes, & les prisonniers qui soient reduits à la mendicité.

Les tributs que l'on paye au Roy, sont de deux sortes : il y en a de personnels, & il y en a de réels : Pour l'intelligence des premiers il faut sçavoir que le peuple de ce Royaume est divisé en trois classes, la premiere est de ceux qui sont employez à la garde du Roy, à la chasse des Elephans, & generalement à toutes les choses qui le regardent en particulier : la seconde est destinée aux travaux publics, comme à porter la terre, à cuire la brique, à coupper le bois dans les Forests & à travailler aux Mines ; & la troisiéme est attachée au service des Mandarins : car chaque titre ou dignité a certain nombre de personnes dont le Mandarin qui en est revétu peut disposer à son gré ; l'un en a trente, l'au-

tre cinquante, chacun ſuivant la préeminence de ſa charge ou les fonctions de ſon employ. Generalement tous les Sujets du Roy ſont obligez de ſervir à leurs dépens pendant ſix mois de l'année, mais ils ne ſervent pas tous en même temps; ceux qui ſont attachez au ſervice de ſa Majeſté ont ſucceſſivement un mois de travail & un mois de repos, mais ceux des Mandarins les ſervent ſix mois de ſuite, quoy qu'ils ne les ſervent pas tous en méme temps. Si un Mandarin par exemple a trente Baos, c'eſt le nom que l'on donne à ſes ſerviteurs, il n'en employe que quinze une partie de l'année, & il reſerve pour l'autre partie les quinze autres. Dés l'âge de ſeize ans on eſt écrit ſur le Regiſtre public & diſtribué dans l'une de ces trois claſſes : quand on ne ſe trouve pas au travail auquel on eſt deſtiné, il n'y va pas moins que d'eſtre mis à la chaine, ou d'eſtre foüetté ſi cruellement avec des oziers, que les cicatrices en demeurent ſur le corps le reſte de la vie; ſi l'on fuit pour n'eſtre plus obligé de travailler, aprés une legere perquiſition, les parens & les voiſins du deſerteur ſont mis en priſon, & ils y demeurent juſqu'à ce qu'il ſe ſoit repreſenté; c'eſt pourquoy qui que ce ſoit ne peut jamais s'exempter du ſervice qu'en payant quinze Ticals par chacun

an, ou qu'en se faisant esclave, ou Talapoin; il y a dans tous les Camps un Mandarin inspe-cteur des travaux qu'ils appellent Nâi : ils choisissent ordinairement pour cet employ un homme severe qui châtie rigoureusement les défaillans, souvent il se laisse corrompre par les presens qu'ils luy font volontairement ou qu'il en exige, mais il ne manque pas d'estre puny comme un concussionnaire si le Roy en est averty.

Comme ces travaux publics deviennent quelquefois insupportables à ces pauvres gens; il y en a qui aiment mieux se faire esclaves que de les continuer ainsi toute leur vie : Et voicy de quelle maniere ils s'en tirent, ils empruntent de l'argent de tous ceux qui veulent bien leur en prêter; & faute de payement ils se font mettre en prison par leurs creanciers qui ont droit de les y retenir jusqu'à ce qu'ils ayent esté payez de tout ce qu'il leur est dû. Le Nâi qui void son homme en danger d'y demeurer toute sa vie & de n'en pouvoir plus tirer aucun service, luy permet moyennant quelque petite somme d'argent de se vendre pour avoir dequoy payer ses dettes : s'il est fort & robuste, ou s'il sçait quelque métier il vaut ordinairement cinquante ou soixante francs, mais il ne se vend jamais que sous

la condition de se pouvoir rachetter pour le même prix qu'il s'est vendu. Les peres mêmes qui par les Loix du Royaume peuvent vendre leurs enfans, ne peuvent pas engager pour toûjours leur liberté. Le Maître qui les achette contracte une obligation tacite, mais indispensable de la leur rendre toutes & quantefois que le prix qu'il en a donné luy sera offert.

Il n'en va pas de même des enfans qui sont nez pendant l'esclavage de leurs peres : car ils ne peuvent jamais se rachetter que du consentement de leurs Maîtres, il y en a peu qui le demandent, parce que ces esclaves de naissance quand ils sont reconnus fideles & affectionnez à leurs Maîtres sont souvent traitez dans les familles avec autant de douceur & d'amitié que les enfans mêmes de la maison.

Comme les femmes sont obligées de nourrir leurs maris pendant les six mois qu'ils travaillent, elles ne sont point comme eux sujettes au service, & elles s'occupent dans la maison du soin de la famille, dont elles se trouvent seules chargées pendant tout ce temps.

Les tributs réels se tirent des Doüannes de toutes les Marchandises qui entrent dans le Royaume, & de toutes les denrées qui se debittent dans les Marchez, les fruits, l'Ateque, le Betel & les Bamboux ne

ſont point exempts d'impoſts, qui tous modiques qu'ils ſont ne laiſſent pas de rapporter tous les ans au Roy des ſommes tres-conſiderables, il n'y a que le Ris qui, comme le Bled en France en ſoit exempt ; pour chaque arbre de Durillon, qu'il ait du fruit ou qu'il n'en ait point, on doit payer tous les ans deux Foüangs ; s'il meurt, afin que le Roy n'y perde rien, on eſt obligé d'en planter inceſſamment un autre, & de payer la même ſomme dans la même année.





QUATORZIE'ME CHAPITRE.

Des Monnoyes, des Poids, des Mesures, & des Calculs.

QUoy que l'Or soit assez commun dans le Royaume de Siam, il est rare que le Roy permette d'en faire de la Monnoye, & jamais il n'arrive que l'on y grave son Portrait. Le respect, disent-ils, que l'on doit à la Majesté Royale, ne peut pas souffrir que l'on prodigue ainsi son Image; & qu'on la fasse passer dans des mains qui pourroient la prophaner par le mauvais usage qu'elles en feroient; mais il y a quatre sortes de Pieces d'Argent, qui ont cours dans le Commerce. La premiere qui vaut environ trente-trois sols six deniers de nôtre Monnoye, s'appelle en Siamois Bât, & en Langue vulgaire Tical. Elle est ronde d'un côté comme une balle de Mousquet, & de l'autre elle est platte & fenduë par le milieu, environ jusqu'à la moitié, proche la fente il y a la figure d'un cœur, ou d'un

petit triangle, & sur le dos il y a encore un petit rond.

La seconde Piece de Monnoye, qui est d'un Argent aussi pur que la premiere, & à peu prés de même figure, porte le nom de Selungue ou de Maion : Elle ne vaut qu'environ huit sols quatre deniers de nôtre Monnoye de France.

La troisiéme qui est de même matiere se nomme le Foüang, son prix est de quatre sols deux deniers ; c'est-à-dire qu'elle fait la moitié du Selungue.

La quatriéme que l'on appelle Sompaie, est un demy Foüang, qui vaut deux sols un denier. Autrefois il y en avoit une cinquiéme qui valoit la moitié du Sompaie ; mais elle n'a plus de cours dans le Royaume, & les Siamois au lieu de cette plus basse de toutes leurs anciennes Monnoyes, de nos Doubles & de nos Deniers de France, ne se servent plus à present que de certaines coquilles qu'ils appellent Bïa. On en donne huit cent pour un Foüang ; de sorte qu'un homme en à plus qu'il n'en peut porter pour quinze francs. Bien des gens ne laissent pas de s'enrichir dans le debit qu'ils en font, parce qu'ils les achetent en gros à l'arrivée des Vaisseaux qui les apportent des Moluques & des Isles Philippines.

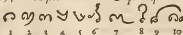
Dans

Dans les Provinces éloignées, & principalement vers Tennasserim, il y a une Monnoye d'Etain qui est ronde & platte, & qui peut avoir quatre pouces de diametre. On y voit dessus plusieurs figures d'Oyseaux & de Dragons, qui sont si mal designez qu'il n'est pas aisé de les distinguer: On en a trois pour un Foüang.

Dans les gros payemens on ne compte pas par Ticals, mais par Taels & par Catez: Le Tael est composé de quatre Ticals, & le Caté de vingt Taels.

Le Caté & le Pique sont les Mesures les plus ordinaires du Pays: Le Caté pese trois livres & une once, & le Pique pese trois Catez. La plus grande mesure du Ris qu'ils appellent Coïa, contient quarante autres petites Mesures, dont chacune est du poids de cent Catez.

La Chouppe est la Mesure des choses liquides. Il y en a de differentes grandeurs: La plus commune tient à peu prés une de nos pintes de Paris: Elle n'est point reglée par la Police comme les autres Mesures, chaque Marchand a la sienne, qu'il fixe comme bon luy semble: Leur maniere de compter est assez semblable à la nôtre: Ils ont neuf chiffres & un zero, dont voicy la figure.



Ils mesurent ordinairement leurs Etoffes par palmes, qu'ils appellent Chup, & par coudées qu'ils nomment Soc : Leur coudée a un pied & demy & deux pouces.

Dans l'arpentage des Terres, ils se servent d'une autre mesure qu'ils appellent Vâ, qui fait quatre de leurs coudées ; ou bien de celle qu'ils nomment Séen, qui a vingt de ces Vâs, quatre cent Séens font une de leurs lieuës, qui sont si longues qu'un de leurs meilleurs pietons n'en peut pas faire plus de cinq par jour.

Comme ils n'admettent aucun commencement du Monde, on peut bien juger que la supputation & le calcul qu'ils font des Temps ne peuvent pas estre fort justes : Leur Année se regle par le cours de la Lune : celle de Mars la commence, quoy qu'elle ne soit que la troisiéme dans l'ordre qu'ils se sont prescrits, & que celle de Decembre soit appellée la premiere : La huitiéme est comptée deux fois dans les Années extraordinaires qui arrivent tous les cinq ans, parce qu'elles ont treize mois. Les ordinaires n'en ont que douze, dont

les uns ont trente jours, & les autres vingt-neuf: Ils les divisent par Semaines comme nous, & ils partagent la nuit & le jour en six parties égales qu'ils nomment Jâm, & ce Jâm est encore partagé en quatre autres parties qu'ils appellent Tôum.

Au reste dans le temps qu'ils comptoient leurs années par douzaines, ils leurs donnoient ces douze noms qui suivent, Rat, Vache, Tygre, Marmitte, Serpent, Scorpion, Cheval, Chevre, Singe, Cocq, Chien & Cochon, & quand ces douze années estoient revoluës, ils les recommençoient & les continuoient dans le même ordre; mais Monsieur Constance s'estant apperceu que cette maniere de compter apportoit de la confusion dans les Actes publics, & du trouble dans les familles, il a fait ordonner qu'elles se compteroient desormais du temps que Sommonokodom avoir receu la Loy d'un Ange, c'est à dire à present de la deux mille deux cens trente-uniéme année de l'établissement de la Religion Siamoise.

Fin de la seconde Partie.



HISTOIRE
NATURELLE ET POLITIQUE DU ROYAUME DE SIAM.

TROISIE'ME PARTIE.

De la Religion des Siamois.

PREMIER CHAPITRE.

De la Creance des Siamois.



JE n'ay pas dessein de rapporter icy toutes les fables sous lesquelles les Siamois cachent les Mysteres de leur Religion : car encore qu'elles soient inventées avec esprit, & tissuës d'une maniere assez agreable ;

elles sont neanmoins si obscures qu'il seroit difficile d'en penetrer le sens, & si longues qu'on auroit de la peine à les reduire dans un seul Volume. Je m'arresteray seulement aux principaux points de leur creance, je developperay le plus clairement qu'il me sera possible leur opinion touchant la transmigration des ames, & je raconteray succintement ce que j'ay appris du Dieu qu'ils adorent, du culte qu'ils luy rendent, des Ministres qui le servent, de leurs Traditions, de leurs Ceremonies, de leurs Temples & de tout ce qui concerne l'exercice de leur Religion.

Les Siamois reconnoissent un souverain Estre, qu'ils appellent *Pra*, ou *Pra pen chaou*, c'est à dire Dieu, qui est le Seigneur; l'idée qu'ils en ont est tout à fait differente de la nôtre, car ils ne croyent pas qu'il soit le premier Principe & l'Auteur de toutes choses: le Monde selon eux n'a point de Createur ny de Maître, il est l'ouvrage du hazard; & toutes les parties qui le composent se sont assemblées d'elles-mêmes. Il a toûjours esté ou plûtôt on ne sçauroit marquer aucun instant où il n'ait point esté. Un certain nombre d'Intelligences répanduës dans ce vaste Univers y maintient l'ordre & la paix, & produit la regularité de ses mouvemens; les uns sont purement spi-

rituelles, les autres sont renfermées dans des corps libres capables de faire le bien & le mal, & d'acquerir par le merite de leurs bonnes actions la suprême puissance sur toutes les autres : ainsi la Divinité n'est que le prix & la recompense de la vertu, les ames n'arrivent à ce comble de gloire & de bon-heur qu'avec beaucoup de temps & de peine, deux mille ans ne leur suffisent pas pour s'en rendre dignes ; il faut auparavant que par une espece de circulation elles roulent dans toutes sortes de conditions, & qu'elles en remplissent exactement jusqu'aux moindres devoirs. A mesure qu'elles s'avancent & se fortifient dans la pratique du bien, elles se purifient, & s'annoblissent pour ainsi dire, de sorte qu'aprés avoir paru d'abord sous la figure d'un simple particulier, on renaît une autrefois Mandarin, & dans les generations suivantes on devient Prince, Roy, Talapoin, Saint, Ange & à la fin Dieu, si l'on a toûjours perseveré sans interruption & sans relâche dans l'exercice des bonnes œuvres.

Lors qu'à la faveur de toutes les vertus morales une Ame est montée de degré en degré au plus haut point de perfection, & que plus épurée que l'or qui a passé dans le creuset, elle ne se ressent plus en aucune façon du

trouble des passions, ny des foiblesses de la nature, elle est obligée de renaître pour la derniere fois, & de venir dans un corps humain reformer les abus qui se sont glissez dans le monde, enseigner aux hommes une Loy nouvelle, & recevoir les honneurs qui sont deus à son merite ; ce nouveau Dieu se fait bien-tôt connoître par l'éclat que jette sa personne, plus brillante vingt fois que le soleil & les étoilles, & par une prodigieuse quantité de miracles, il ressuscite les morts, il éclaire les aveugles, il transporte les montagnes, il penetre ce qu'il y a de plus caché dans la nature & de plus difficile dans les sciences, toutes les Creatures & les Elemens luy sont soûmis, les Animaux entendent sa voix, & luy obeïssent, les maladies, les miseres & la mort même luy sont assujetties, & les demons tremblans en sa presence, & convaincus de leur impuissance & de leur foiblesse reconnoissent que tout doit ceder à son pouvoir absolu. Aprés avoir passé quelques années à instruire les hommes, & à répandre sur eux une infinité de graces, il disparoît tout d'un coup & va prendre sa place dans le *Nyreupan*, c'est un lieu de repos & de plaisir, destiné pour estre le séjour des Dieux, où ne vivant plus que pour eux-mêmes, ils ne sont occupez pendant toute l'éternité

l'éternité que de leur propre bon-heur, & ne songent qu'à joüir dans une pleine tranquillité du fruit de leurs travaux. Quand ils y sont entrez ils ne prennent plus de part au Gouvernement du monde, ils n'ont plus de commerce avec le reste des creatures, & le Ciel & la Terre, desormais indignes de leur application & de leurs soins, n'en reçoivent plus de protection ny de secours.

Les Docteurs Siamois expriment l'état de leurs Dieux dans le *Nyreupan*, par ces termes, *Prâ chaou ca.ai Nyreupan dapsoun pâ-leou*, qui signifient Dieu le Seigneur est entré dans le *Nyreupan*, & est anneanty; ils donnent un sens mystique à ces paroles, & ils disent que par ce mot *dapsoun*: on ne doit pas entendre un anneantissement physique, & total de l'Estre, mais seulement une exemption de toutes les imperfections ausquelles ils estoient sujets avant que d'estre divinisez, ou bien qu'ils sont anneantis par rapport aux hommes & aux autres creatures, puis qu'ils sont à leur égard comme s'ils n'estoient plus, mais que pour eux ils subsistent éternellement abîmez dans la contemplation, & dans l'amour d'eux-mêmes goutans des plaisirs infinis qui ne se peuvent imaginer que par ceux qui les ressentent. Ils placent ce *Nyreupan*, audessus des Cieux, &

n'en déterminent ny l'étenduë ny la figure. Quatre Dieux y sont déja entrez l'un aprés l'autre de la maniere que je viens de décrire. Ils s'appellent *Concoussone*, *Conadom*, *Cadsop & Sommonokodom*; c'est ce dernier que les Siamois adorent présentement. Ils en attendent un cinquiéme dans quelques siecles qui remettra la Loy dans sa premiere pureté, & quand celuy-là sera entré dans le Nyreupan, ils l'adoreront pendant tout le temps que la Loy durera, & jusqu'à ce qu'il en soit venu un autre pour la rétablir; Alors Sommonokodom demeurera ensevely dans un oubly éternel, & on ne luy rendra plus aucuns honneurs.

Ils croyent un Paradis & un Enfer qui sont temporels, & passagers. Dans le Paradis il y a differentes demeures, où les ames sont plus ou moins heureuses à proportion du bien qu'elles ont fait. Celles qui se trouvent sans peché au moment de la mort y sont aussi-tost enlevées par le seul merite de leurs bonnes actions. Là, pendant quelque temps, elles se consolent des miseres passées, & font un essay de la veritable felicité, jusqu'à ce que la Loy severe du destin & l'ordre indispensable de la Nature les force à rentrer tout de nouveau dans des corps convenables à leur dernier employ, n'y ayant que les Dieux seuls dont l'estat soit fixe & permanent.

Dans l'Enfer, qui est placé directement au centre du monde, sous une grande Mer de quarante-neuf mille lieuës de profondeur ; il y a autant de suplices differens que de differentes sortes de crimes à punir. Ceux qui meurent coupables de quelque peché y sont emportez par le seul poids de leurs iniquitez, sans autre jugement que celuy de leur propre conscience. Ils y demeurent autant qu'il est necessaire pour l'expiation de leurs fautes, ensuitte ils rentrent dans le corps de quelque animal, plus ou moins noble selon qu'ils ont esté plus ou moins criminels, & passant ainsi d'espece en espece, ils tenaissent toûjours animaux, jusqu'à ce qu'ils soient assez épurez pour pouvoir devenir hommes. Peu de Gens échapent l'Enfer, car on y va pour le moindre peché.

Ils admettent deux sortes d'Anges, les uns sont de purs Esprits, & sans meslange d'aucune matiere, les autres sont corporels, & ont entre eux diversité de sexe, ils sont sujets aux mêmes revolutions que les hommes, quoy que leurs changemens ne soient pas si frequens, & que quelques-uns ayent plus de soixante mille ans de stabilité dans leur estat. Leurs fonctions sont de gouverner les Corps Celestes, & les autres parties du monde, d'exercer la Justice, de proteger les bons, de punir les méchans,

de veiller à la garde des hommes, & au salut des Empires; chacun à son détroit separé, sa Nation, sa Ville, sa Bourgade, à proportion de son merite, & de sa capacité. Les Pegus, & les Cochinchinois mettent des Anges par tout; chez eux, ce qui sert au commerce de la vie, & aux besoins de la Nature; tous les ustanciles, tous les coins de la maison ont leur Ange tutelaire de mesme que chez les anciens Payens qui assignoient un Dieu fait exprés aux choses les plus viles, & à des actions que l'honnesteté ne permet pas de nommer.

Ce sont-là les principaux Articles de la Creance des Siamois, & les veritables fondemens de leur Religion. Les Talapoins qui sont les depositaires de cette Doctrine, l'enveloppent de milles fictions pour la rendre plus venerable par son obscurité. Aussi le menu peuple qui ne revere ordinairement que ce qu'il ne connoist pas ignore tous les mysteres de la Metempsicose, & se contente d'adorer la Statuë de Sommonokodom faite de chaux & de brique, à laquelle il attribuë tout le bien & tout le mal qui leur arrive.

Le Roy & quelques Seigneurs de la Cour, plus éclairez que le reste, se sont fait une Theologie toute particuliere, la penetration de leur esprit leur a bien fait découvrir que

Sommonokodom ayant esté mortel n'a pû devenir Dieu ; aussi ne le considerent-ils que comme un personnage d'une éminente vertu, qui leur a laissé de belles maximes & de bons exemples ; & ils reconnoissent un premier Estre souverainement parfait qui a creé le Ciel & la Terre, & qui les conserve : mais ils se sont imaginez qu'il ne l'a conservé que pour son divertissement, qu'il trouve dans la diversité des langages, des coutumes, des habillemens & mêmes des Religions differentes qui regnent parmy les hommes : Que cette bigarrure produit le même effet que la varieté des fleurs dans un parterre, la difference des mets dans un repas, & la diversité des Offices dans la maison d'un Prince : Qu'ainsi Dieu a pris plaisir d'inspirer aux hommes plusieurs manieres de l'honorer & de le servir : qu'on doit croire qu'elles sont toutes bonnes, puis qu'elles ont le même objet, & qu'elles conduisent l'homme à sa derniere fin, comme des chemins differens menent à une même Ville.



DEUXIE'ME CHAPITRE.

Du Culte que les Siamois rendent à leur Dieu.

LE Dieu que les Siamois adorent eſt trop doux, & trop debonnaire pour aimer les Sacrifices ſanglans, il ſe contente de quelques offrandes de fleurs & de fruits nouveaux, & les dépences exceſſives, où une devotion indiſcrete les engage ſouvent, luy ſont moins agreables que de ſanctifier en ſa conſideration quelques jours de l'année, d'étudier ſa Loy avec application, de s'entretenir de ſes actions memorables, de publier ſes vertus & de ſe propoſer de les imiter. On luy conſacre tous les enfans à l'âge de trois ou quatre ans, les parens les meinent dans le Temple aux Talapoins qui font cette ceremonie en leur raſant la teſte, & recitant ſur eux quelques Oraiſons. Il n'y a preſque perſonne qui ne faſſe tous les jours la priere en langue Baly, qui eſt celle de la Religion Siamoiſe, comme icy la latine

l'eſt de la Religion Chreſtienne : elle dure ordinairement une demie heure, elle commence par trois ſombayes, ou proſternations devant l'image de Sommonokodom, & conſiſte principalement à l'adorer en eſprit, à le remercier de la Loy qu'il leur a annoncée, à parcourir ce qu'il y a de plus merveilleux dans ſon Hiſtoire, les miracles qu'il a operez, les perſecutions qu'il a ſouffertes & tout ce qui eſt capable d'exciter la gratitude, la confiance & l'admiration.

Ils feſtent regulierement le premier & le quinziéme de la Lune. Ces jours-là les Talapoins ſe razent la teſte & les ſourcils, & le peuple s'aſſemble dans les Pagodes pour entendre la Predication. Les devots ne manquent jamais de s'y trouver à un certain jour de la ſemaine, qui eſt le même que celuy où nous celebrons le Dimanches ; c'eſt un jour où ils jeûnent, ne mangeant du Ris qu'une ſeule fois, s'abſtenant de toute liqueur qui puiſſe enyvrer, & redoublant les aumônes qu'ils font tous les autres jours aux Talapoins ; mais ils ne ceſſent leur travail ordinaire que dans de certaines Feſtes qui ſe celebrent avec beaucoup de magnificence au commencement de l'année. Ces Feſtes durent quinze jours, pendant les deux ou trois premiers on ne tient au-

cune assemblée publique, non pas mêmes les marchez, & l'on ne permet pas aux bestiaux d'aller paître à la campagne. Toutes les Pagodes sont ouvertes durant la quinzaine, & les Etrangers ont la liberté d'y entrer comme les autres. On y presche depuis le matin jusques au soir : quand un Talapoin sort de Chaire un autre y monte, & on voit à chaque Sermon un nouveau concours de peuple tout extraordinaire. On pare l'Idole de ce qu'il y a de plus rare & de plus beau dans le quartier ; on allume devant luy quantité de bougies, & les fleurs n'y sont point épargnées. Quelquefois on en porte un petit en procession sur l'eau dans des Balons où l'or brille de toutes parts ; & quand la ceremonie se fait sur terre, les Talapoins portent l'Idole sur leurs épaules, couvert de riches Parassols, au son des Instrumens, & au milieu des acclamations de tout le peuple. Il y a des Pagodes privilegiées où les habitans des Bourgades des environs viennent en foule pour voir les courses des Balons sur l'eau, celles des hommes sur la terre, les combats de Taureaux, & cent sortes de jeux inventez pour divertir la populace, & rendre les Festes plus solemnelles. Ils ont coutume dans ces réjoüissances publiques de mettre leurs plus beaux habits, de se visiter les uns

les autres, & de se faire des presens : les Talapoins ne sont pas oubliez dans la distribution de leurs liberalitez. Comme c'est le temps de leur plus grand travail, on suppose qu'ils ont aussi meilleur appetit ; on leur envoye du ris, des fruits, des poissons, des habits, & mille autres choses dont ils ont besoin. Ces bonnes gens ne refusent rien ; & quoy que par leurs Constitutions il soit ordonné de ne recevoir que ce qui est necessaire pour chaque jour, ils ne laissent pas de ramasser tout fort soigneusement, & de garder le superflu pour une autre saison, où la charité estant refroidie, ils courreroient risque sans cette précaution de faire tres-mauvaise chere. Ils ont encore trois ou quatre grandes Festes. La plus solemnelle qui se celebre au mois de Decembre est instituée pour demander à Sommonokodom une heureuse recolte, on peut l'appeller la Feste des Illuminations ; car pendant toute cette Lune, les Talapoins allument les soirs plusieurs fanaux élevez sur des perches à la porte des Pagodes ; les personnes pieuses en font autant devant leurs Maisons ; & comme ces illuminations durent une grande partie de la nuit, elles font un agreable effet sur l'eau, & sont tres-commodes aux passans qui côtoyent le bord des rivieres.



TROISIE'ME CHAPITRE.

De la Loy & du Tâm boune, ou des bonnes Oeuvres.

LES Siamois reconnoissent deux sortes de Loix, une naturelle, & l'autre écrite ; appellent la premiere *acsora chaï*, c'est-à-dire la loy du cœur, parce qu'ils prétendent que la nature l'a gravée dans le cœur de tous les hommes. Elle se reduit à faire tout ce qu'on juge estre bien, & à fuir tout ce qu'on pense estre mal. Ces deux Commandemens se divisent en dix autres, qui enseignent tout le bien qu'on doit pratiquer, & montrent tout le mal qu'on doit éviter, ce sont ceux-cy : Ne point mentir, ne point dérober, ne point tromper, ne point rendre faux-témoignage, n'avoir point de commerce avec la femme d'autruy, n'en avoir pas même le desir, ne point tuer d'hommes, ne point tuer d'animaux, ne se point mettre en colere, & ne point boire de vin.

La Loy Ecrite est celle que Sommonokodom a enseignée à ses Disciples, elle est composée de plus de deux cens Articles, dont quelques-uns sont une partie de ce qu'il y a de plus excellent & de plus difficile dans la morale de l'Evangile, comme le mépris de soy-même, le pardon des ennemis, de ne rien reserver pour le lendemain, & de n'avoir qu'un seul vestement; il y en a aussi quelques-uns qui sont ridicules. Par exemple, ceux qui ordonnent à un Talapoin de laisser son habit sur le seüil de la porte lors qu'il va à ses necessitez, & de se laver le derriere quand il en sort, & ceux qui luy deffendent de donner l'aumosne aux pauvres seculiers, de labourer la terre, & de couper les branches des arbres.

Cette Loy ne s'observe que par ceux qui aspirent à la Divinité, elle est presque inconnuë au peuple, & les Talapoins pour qui elle est faite sont les premiers à l'enfraindre ; Outre ces preceptes, ils ont encore des pratiques de devotion ausquelles ils sont fort attachez. Comme ils croyent fermement que le bonheur present n'est que la recompense des vertus passées, & que tout ce qu'ils font de bien pendant cette vie leur doit estre rendu avec usure la premiere fois qu'ils reviendront au monde ; ils n'épargnent rien pour se procurer

une meilleure fortune en ce tems-là. Ils ont continuellement dans la bouche ces paroles, *Tàm boune*, c'est-à-dire faire des bonnes œuvres. Il y en a de trois sortes, les unes regardent Dieu, d'autres les hommes, & d'autres enfin les animaux, & les arbres.

Dans celles qui se rapportent à Dieu, le zele des Siamois est outré, la plûpart se ruïnent à luy élever des Temples, à luy ériger de grandes Statuës, & à les enrichir, & ceux qui n'ont point le moyen d'entreprendre de pareils ouvrages vont dans les deserts luy dédier de petites Cabanes de bois, ou de feüillages. Aprés Dieu ils n'ont rien en plus haute recommandation que de servir le prochain, ils assistent les pauvres, ils visitent les malades, ils bâtissent dans la campagne des lieux de retraite qui sont d'une grande utilité pour les Voyageurs, parce qu'il n'y a point d'Hostellerie dans le pays, & ils y portent de l'eau pour les rafraîchir. Les femmes ne sont pas moins empressées à signaler leur pieté, les Talapoins en sont le principal objet; elles se persuadent qu'il y a beaucoup de merite à les laver dans de certains jours de Festes, mais elles mettent leur plus grande confiance dans les charitez qu'elles leur font; Les Talapoins qui y trouvent leur compte n'ont garde de les desabuser; ils

leur prêchent qu'il n'y a point de peché que l'aumosne n'efface, que c'est un moyen infaillible pour éviter l'Enfer ; & comme les exemples sont plus d'impression sur les personnes simples, & credules, ils composent, & debitent mille histoires capables de les persuader ; j'en rapporteray une qui vient fort à propos sur ce sujet.

Une Dame ayant perdu sa fille qu'elle aymoit passionnément, envoyoit tous les jours sur son tombeau les mesmes viandes dont elle avoit usé pendant sa vie, suivant l'ancienne coustume des pays Orientaux qui n'est pas encore aujourd'huy tout-à-fait abolie. Mais la deffunte n'en devenoit pas plus grasse, toutes les nuits elle apparoissoit à sa mere, pasle, maigre & defigurée. Cette femme affligée au dernier point, ne sçavoit à quoy imputer ce malheur, elle s'imagina que ses Valets n'étoient pas fideles, & la peine qu'elle prit pour s'en éclaircir acheva de la desoler ; elle seroit sans doute expirée de douleur sans une avanture qui luy procura la consolation qu'elle n'osoit plus esperer. Un jour la Servante qui portoit au Sepulchre la provision ordinaire, ayant esté surprise d'une grosse pluye fut contrainte de s'arrester pour se mettre à couvert; dans ce moment un Talapoin de la Pagode où

reposoient les cendres de la Damoiselle vint à passer, la Servante profitant de la rencontre le pria de se charger de sa commission, il le fit obligeamment, prit le plat, & continua son chemin; il estoit déja tard lorsqu'il arriva au Convent, & il ne trouva plus rien à manger; le ragoust sentoit bon; il jugea qu'il y auroit plus de danger pour luy que pour la deffunte d'attendre au lendemain; il suivit son appetit, & il eut bien-tost expedié la portion toute entiere. La nuit suivante la fille revint avec un visage gay, & un teint vermeil, & dit à sa mere, estonnée d'un si prompt changement, qu'elle estoit redevable de son soulagement à ce bon Religieux qui avoit eu la charité de souper pour elle: Cet evenement se répandit aussi-tost, le peuple le crut; & depuis en faveur des morts, on envoye directement aux Pagodes la part qui estoit auparavant destinée pour les tombeaux. Les pieux Talapoins répondent parfaitement à cette intention; & ce n'est pas assurement par leur faute que les Morts manquent d'embonpoint & de santé.

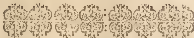
Les animaux fournissent encore aux Siamois une ample matiere de bonnes œuvres. Les gens de bien ne tuënt jamais aucune beste, quelque vieille & quelque incommodée qu'elle soit; si en

marchant ils rencontrent une fourmy, ils sautent par dessus de peur de l'écraser : ils jettent souvent du grain aux oyseaux, & quand ils font secher le ris ils ne les empeschent pas d'en prendre leur part ; il y a du merite à leur ouvrir les cages où ils sont renfermez ; mais il y en a incomparablement davantage à lâcher des poulles blanches dans les maisons des Talapoins, ce qui s'appelle en Siamois *plôi cai nai vat*. Quand elles sont-là, on n'y sçauroit toucher sans peché, parce qu'elles sont consacrées à SommonoKodom. On dit que les Talapoins les nourrissent avec soin; cependant, quoy qu'il en entre un tres-grand nombre chez eux, on ne s'apperçoit pas que leur poullaillé soit mieux remply. Ils font scrupule de tailler les arbres, & n'oseroient en couper des branches; ils appuyent sur des poteaux ceux qui sont vieux ; ils apportent de la terre de fort loin, pour couvrir ceux qui sont déracinez ; & c'est principalement envers certains arbres où l'on tient que SommonoKodom se reposoit autrefois, qu'ils exercent cette charité ridicule. C'étoit la devotion du dernier Barcalon, il envoyoit dans les lieux éloignez chercher ceux de ces arbres qui estoient foibles ou caducs, & les faisoit étayer. Un François en ayant abbatu un dans

ſon jardin qu luy ôtoit la veuë de la campagne, tous ſes voiſins en furent fort ſcandaliſez, & ſi la crainte ne les eût retenus, ils luy auroient infailliblement fait une inſulte.



QUATRIE'ME



QUATRIEME CHAPITRE.

De l'origine de leur Religion.

L'Epoque de cette Religion eſt fort incertaine, & l'on ne ſçauroit dire préciſement en quel temps elle a commencé ny de quelle maniere elle s'eſt établie. L'opinion commune luy donne environ deux mille ans, les Siamois veulent qu'elle ait pris naiſſance chez eux ; ceux qui ont voyagé dans la côte de Coromandel croyent qu'elle vient des Brames, à cauſe du rapport que ces deux Religions ont l'une avec l'autre, & les Chinois ſoutiennent que la gloire en eſt duë à leur Nation : on voit par leurs livres qui ſont tres-anciens, que Sommonokodom eſtoit Chinois ; Qu'un Empereur de la Chine l'ayant envoyé Ambaſſadeur à Siam, il y acquit tant de reputation que le Roy de Siam luy donna ſa fille en mariage, & le fit ſon ſucceſſeur : qu'aprés avoir regné pluſieurs années au gré de ſes ſujets, il ſe démit volontairement de la

souveraine puissance, & se retira dans les bois, où l'austerité de sa vie n'empescha pas qu'il ne fut suivy par un grand nombre de gens qui se mirent sous sa conduite ; qu'il les instruisit non seulement par ses exemples, mais encore par des preceptes remplis d'une sagesse admirable ; qu'aprés sa mort ses Disciples publierent sa doctrine, & pour éterniser leur reconnoissance & sa memoire, bâtirent des Temples en son honneur, & luy erigerent des Statuës. Que dans la suite des siecles ces monumens servirent à jetter les Siamois dans l'idolatrie, & à leur faire prendre Sommonokodom pour un Dieu ; & qu'enfin pour justifier le culte qu'ils luy rendirent, & autoriser leurs erreurs, ils inventerent toutes ces fables que la mal-heureuse posterité a receuës comme des veritez constantes, & des articles de foy.

Les Siamois conviennent d'une partie de ces faits, & en ajoûtent beaucoup d'autres dont les Auteurs Chinois ne parlent point. Si l'on en croit leurs histoires, Sommonokodom estoit fils d'un Roy de Siam, dont je n'ay pû découvrir ny le temps ny le nom ; son pere estant mort il monta sur le trône, & gouverna avec tant de douceur, & de justice qu'il devint bien-tôt les delices de ses sujets : mais ce Prince qui avoit déja passé par tous les degrez de la

metempſicoſe aſpirant à un état plus élevé, reſolut de quitter la Couronne & le monde, afin de remplir promptement la meſure des bonnes œuvres qui luy eſtoient encore neceſſaires pour parvenir à la Divinité. Au milieu des Foreſts où il s'eſtoit caché, il commença d'exercer ſur luy-même des rigueurs inoüies; il affligea ſon corps, il mortifia ſes ſens, il ſe réduiſit à ne manger par jour qu'une poignée de ris, puis aprés un ſeul grain. Il ſe dépoüilla de toutes choſes en faveur des pauvres qui avoient recours à luy, & ſa charité alla ſi loin, qu'il donna même un de ſes yeux par aumône. Par cette voye inconnuë au reſte des hommes il acheva de dompter ſes paſſions, & triompha de la rage des Demons, & de la malice des ennemis que ſon Frere Tevatat luy avoit ſuſcitez. Aprés cela un Ange deſcendu du Ciel eſtant venu le feliciter ſur l'heureux ſuccez de ſes travaux, l'ordonna Talapoin en luy raſant la teſte & les ſourcils, & l'avertit que le temps eſtoit arrivé d'annoncer la Loy nouvelle, & de montrer aux hommes le chemin du ſalut. Sommonokodom impatient de voir l'accompliſſement de ſes deſirs, receut alors ſous ſa diſcipline tous ceux qu'il avoit refuſez auparavant par humilité & par modeſtie. Il les fit Talapoins avec les mêmes ceremonies que

l'Ange avoit obſervé à ſon égard : enſuite il leur développa les profonds myſteres de la Metempſicoſe, & leur declara que la Nature les ayant aſſujettis à tant de revolutions differentes, ils ne pouvoient s'affranchir de cette ſervitude que par leurs bonnes œuvres : Que la vertu ſeule conduiſoit au repos & à la gloire ; que tous les autres biens étoient fragiles, & que celuy-là ne periſſoit jamais. Il ne leur diſſimula point que la route en eſtoit difficile, qu'il faloit marcher au travers des douleurs, des perſecutions & des injures : que ce n'eſtoit pas aſſez de ſe vaincre ſoy-même, ſi l'on n'eſtoit preſt de ſe ſacrifier encore pour le ſervice des autres : mais il les anima par la grandeur & par la certitude de la recompenſe ; il les conſola par l'exemple de la vie qu'il avoit menée dans le deſert, & les convainquit ainſi que la pratique de la vertu n'eſtoit impoſſible qu'à ceux qui ne l'aiment pas, ou qui manquent de courage. La reputation de ſa ſainteté ralluma la jalouſie de ſon Frere Tevatat ; cet eſprit ſuperbe à qui ce nouvel établiſſement faiſoit ombrage, forma le deſſein de ſupplanter ſon Frere, ou de le perdre ; pour le ſurprendre plus aiſément, il ſe mit au nombre de ſes diſciples : Cette ruſe n'ayant pas réüſſi, il employa la force ouverte avec auſſi

peu de succez. Sommonokodom qui dés le commencement avoit connu sa mauvaise intention, déconcerta sans peine toutes ses intrigues, & s'estant contenté d'opposer beaucoup de patience & de douceur, à la violence & à l'artifice, il confondit cet ingrat, & l'obligea de se retirer. Tevatat ne survécut pas long-temps à sa honte: il fut attaqué d'une maladie dangereuse, à laquelle ses amis ne trouverent point d'autre remede que de le mener à Sommonokodon, & d'implorer sa misericorde; mais il mourut en chemin, & fut precipité dans l'abisme: là attaché sur une croix il expie au milieu des tourmens le crime horrible qu'il s'estoit efforcé de commettre. Aprés la mort de Tevatat, Sommonokodom autant au dessus de l'humanité que de l'envie, parut revétu de toutes les marques de la Divinité: son visage devint si lumineux que personne n'en pouvoit soutenir l'éclat; sa puissance & sa bonté se manifesterent par un nombre infiny de miracles. Les Siamois disent encore qu'estant un jour sur une montagne auprés de Louvo, il sauta sur une autre située au Royaume de Lancas, distant de celuy de Siam de trois années de chemin, & qu'en sautant il imprima la figure de son pied sur le roc, ils l'appellent en langue Baly *Pra-Bata*, c'est à dire, Pied di-

vin. Cette figure qui se voit encore aujourd'huy, ressemble assez au pied d'un homme, mais elle a une coudée de longueur; on l'a couverte par respect d'une lame d'or, qui est enveloppée d'une autre lame de même metal. Elle ne se découvre qu'en certains jours de Feste, ou quand le Roy le demande : Proche du lieu où est cette prétenduë impression du pied de Sommonokodom on a bâty un Temple & un Monastere, qui font connoistre jusqu'où la devotion des Rois de Siam a porté leur magnificence : Ils ont coutume d'y aller tous les ans au mois de Mars en pelerinage. Ils ajoûtent enfin que Sommonokodom aprés avoir étably sa Loy & accomply son ministere, se déroba aux yeux des hommes, & entra dans le Nyreupan, où il partage avec les autres Dieux un bon-heur qui n'aura jamais de fin.

C'est là la moindre partie des merveilles que les Siamois publient de leur Legislateur, mais ce sont les principales, & les plus universellement receuës parmy eux. Je les ay tirées des Livres qui sont generalement approuvez du peuple & des Talapoins, & j'ay negligé de recueillir plusieurs circonstances & plusieurs faits qui ne sont rapportez que par des Auteurs ausquels eux-mêmes n'ajoûtent guere de foy : & laissant là ceux qui disent que Sommo-

nokodom nâquit d'une Vierge la derniere fois qu'il vint au monde, qu'il avoit esté bœuf dans ses premieres generations, comme son nom semble le signifier, qu'il mourut une fois pour avoir trop mangé de Cochon, & mille autres contes semblables. J'ay jugé qu'il suffisoit de faire connoistre le caractere d'esprit que les Siamois donnent à ce Personnage extraordinaire, & quelle a esté la source des erreurs dont ce peuple est infecté depuis tant de siecles.





CINQUIE'ME CHAPITRE.

Des Talapoins, & de leur Ordination.

LES Talapoins sont les Prestres des Siamois, ils tiennent que cet Institut vient du Ciel, & qu'il fut apporté par un Ange qui ordonna Sommonokodom le premier Talapoin. Il y en a de deux especes differentes. Les uns sont Seculiers ou Civils, qui habitent parmy les hommes. Les autres sont Reguliers, ou Solitaires, qui vivent dans les forests, & n'ont aucun commerce dans le monde avec le genre humain. On ne sçauroit s'imaginer jusqu'où va la veneration des Siamois pour ces derniers, qu'ils regardent comme des demy-Dieux ; leur nombre estoit autrefois tres-grand, presentement il est beaucoup diminué. Les Seculiers au contraire sont en plus grand nombre que les Religieux en France ; ils sont divisez en quatre Ordres differens. Sçavoir, *d'Ocnen*, *de Picou*, *de Badlouang*, ou *Chaucon*, & de *Sancrât*. L'Ordre d'Ocnen approche assez de nos

nos Mineurs. Celuy des Picous à quelque rapport au Diaconat. Celuy de Badloüang à la Preſtriſe ; & celuy de Sancrât à l'Epiſcopat. Tous les Badloüans & les Sancrâts ne ſont pas égaux, quelques-uns ont plus de pouvoir que les autres. Parmy les Sancrâts il y en a trois ou quatre qui ſont comme nos Patriarches, & celuy qui eſt auprés du Roy eſt le Souverain Pontife, le Depoſitaire de la Loy & le Chef de la Religion ; Ceux des Badloüans qui ſont prepoſez aux plus riches Pagodes & aux plus nombreuſes Communautez ſont plus conſiderez que les autres. Ces Superieurs de Pagodes peuvent admettre tous ceux qui ſe preſentent depuis l'âge de ſix ou ſept ans juſqu'à l'extrême vieilleſſe, pourvû qu'ils ne ſoient point mariez ny employez au ſervice du Roy, & qu'ils ayent la permiſſion de *L'Oya Peſedet*, ce qui leur tient lieu d'examen. Tous les Talapoins s'eſtant aſſemblez le matin dans la Pagode, les Poſtulans y viennent en habit Seculier. Là, le Superieur les exhorte à renoncer de bonne foy aux engagemens du monde, & à obſerver fidellement les dix Preceptes de la Loy. Il leur recommande l'obeïſſance & la ſoumiſſion à leur Pere Maiſtre & à tous leurs Superieurs. Enſuite, on leur raſe la teſte & les ſourcils, & on les reveſt de

l'habit de Talapoin, qui est fait à peu prés comme celuy des femmes. Il est composé de deux ou trois pieces, celle qui descend depuis la ceinture jusqu'au gras de la jambe est ordinairement jaune ; une autre piece de mesme couleur leur enveloppe le bras gauche jusqu'au poignet, & leur couvre le reste du corps, excepté le bras droit qui est toûjours nud ; pardessus ils se ceignent d'un morceau d'estoffe de damas, ou de satin rouge, ou jaune, large de plus d'une demie aulne, pliée en plusieurs doubles.

Pour estre ordonné Picou, il faut avoir au moins vingt ans. Cet Ordre ne doit estre conferé que par un Sancrât. Ce Ministre consacre ceux qui luy sont envoyez par les Badloüans, en recitant sur eux quelques prieres. Aprés il leur recommande la pratique des Preceptes & des Conseils de la Loy. Il les avertit de ne plus manger, si-tost que le Soleil commence à decliner vers son couchant ; de veiller à la garde du Temple & des Idoles, & de les tenir dans une grande propreté, de s'opposer à toutes les nouveautez, & de ne point souffrir qu'on change rien aux anciennes Constitutions. Comme cet Ordre les engage à garder la continence, ils sont obligez quand ils sortent de porter un écran fait de feüilles, de

peur que la rencontre des femmes ne leur inſpire des penſées peu convenables à leur Profeſſion. A vingt-un an ils peuvent eſtre ordonnez Badloüans. Celuy qui aſpire à ce Caractere va trouver le Sancrât, ſe proſterne à ſes pieds, & luy demande cette grace avec inſtance. On prend jour pour la Ceremonie, & aprés les Prieres accouſtumées le nouveau Badloüan reçoit des mains du Sancrât la grande liſte de la Loy en preſence de ſes parens & de ſes amis.

Enſuite il regale magnifiquement tous les Talapoins qui ont aſſiſté à la Ceremonie, & fait au Sancrât de riches preſens. Ce jour là on le porte en triomphe ſur les épaules, le Peuple le ſuit avec des Inſtrumens de Muſique & luy donne mille benedictions. Quand on veut rendre la Feſte plus belle, on le met ſur un Balon à Cherolle dorée, ſervy par cinquanre ou ſoixante rameurs, & tous ſes amis l'accompagnent dans les plus beaux Balons qu'ils peuvent trouver. Si le Badloüan eſt pauvre, & que ſa famille ne ſoit pas en eſtat de fournir à cette dépenſe, quelques jours avant l'Ordination il aſſemble ſes parens, & s'en va avec eux queſter dans les Villages circonvoiſins, perſonne ne refuſe de donner en cette occa-

ſion, & il rapporte toûjours de quoy ſe tirer d'affaire fort honneſtement.

Pour les Sancrâts c'eſt le Roy qui les nomme. Il choiſit ordinairement ceux des Badloüans qui ſont de meilleure Maiſon, ou plus verſez dans la connoiſſance de la Loy, ou plus eſtimez pour la ſainteté de leur vie. Il y en a peu, & il ne s'en fait qu'autant qu'il eſt neceſſaire pour remplir les places de ceux qui meurent. Les Pagodes où ſont leurs ſieges ſont diſtinguez des autres par leurs beauté, leurs richeſſes & leur antiquité. Comme c'eſt un poſte honorable, où l'on vit fort à ſon aiſe, il n'eſt pas moins brigué que nos meilleurs Evêchez. La Superiorité des Pagodes qui ont beaucoup de peuple ſous leur Juriſdiction eſt auſſi fort recherchée. La Nomination de ces Dignitez appartient aux Talapoins, & au Peuple. Lors qu'il en vacque quelqu'une, on a couſtume de preferer l'ancien, à moins que la Pagode n'ait eſté fondée par un Mandarin qui ayt des parens Talapoins capables de remplir cette Place.

Ils ne ſont liez par aucun Vœu. Ils ont la liberté de retourner au ſiecle, & même de ſe marier quand bon leur ſemble. Ils ſont ſeulement obligez d'avertir le Superieur la veille,

ou le matin de leur depart. Comme les parens y mettent leurs enfans dés la plus tendre jeunesse, il est rare qu'ils y demeurent toute leur vie. A vingt-cinq ou vingt-six ans, lors qu'ils trouvent un bon party, & qu'ils ont amassé quelque argent, ils quittent le Talapoïnage. Il y en a peu qui soient assez fervens & assez détachez du monde pour y estre retenus par le seul desir de se sanctifier. La plus forte raison qui les arreste, est, ou l'esperance d'obtenir bien-tost quelque dignité considerable, ou l'impossibilité de vivre ailleurs avec autant d'honneur & de commodité qu'on fait dans les Pagodes.





SIXIE'ME CHAPITRE.

Des Privileges & des Constitutions generales des Talapoins.

DE tous les Privileges des Talapoins celuy qui les exempte de toute sorte de tributs & de chages publiques, est sans difficulté le plus considerable. C'est cette exemption qui en produit une si grande multitude; l'oisiveté qui regne dans leurs Monasteres est un charme puissant pour cette Nation, qui ne connoist guere de plus grand plaisir que celuy de vivre sans rien faire, & au dépens d'autruy. Sous pretexte de soûtenir l'honneur de leur Ministere, ils ont usurpé un empire dont ils sont extrémement jaloux; ils ne saluënt personne, ny grands ny petits, non pas même le Roy, & tout le monde se prosterne devant eux. Le Roy d'aujourd'huy plus avisé que ses Predecesseurs, n'a pas voulu se soumettre à cet usage, & pour éviter ce salut, il a deffendu à tous les Talapoins de paroistre en sa presence

ſans un ordre exprés, à la reſerve du grand Sancrât, qui demeure toûjours à la Cour. Auſſi quand les Talapoins voyent venir le Roy, ils ſe retirent bien viſte, & ſe cachent de peur d'en eſtre apperceus. Les Superieurs ſe précautionnent fort ſur ce point, & font fermer toutes les portes lorſqu'ils ſçavent que le Roy doit paſſer dans leur quartier. De quelque qualité que ſoit un Seculier ils ne l'appellent jamais *Châou*, qui ſignifie Monſieur, & pour exprimer ce mot, Je, ils ne ſe ſervent pas non plus des termes ordinaires *Câ chaou*, qui veulent dire, Moy ſerviteur de Monſieur, mais de ceux de *Râou*, ou *Roup*, qui ſignifient, Nous, ou ma perſonne. Dans les chemins ils ne cedent le pas à qui que ce ſoit, & ils aiment mieux ſe détourner, ou entrer dans la bouë juſqu'aux genoux, que de marcher aprés d'autres. Les Siamois qui les ont en veneration les préviennent là-deſſus, mais les Errangers n'ont pas les mêmes déferences, & ils ont quelquefois la malice de les jetter dans l'embarras. Quand ils vont dans les maiſons, ils prennent d'abord la premiere place, & s'aſſeïent ſur une peau de buffle qu'ils portent avec eux, ſi on ne leur preſente pas un tapis, ou une natte en particulier. Ils ſont logez & entretenus aux dépens du public : leurs Convents ſont des aziles in-

violables, tout ce qui s'y retire soit homme, soit animal, y est dans une entiere seureté, & quiconque oseroit y toucher, seroit puny comme sacrilege. De dérober aussi dans une Pagode, & d'injurier un Talapoin, ou de le battre, c'est un crime digne du dernier supplice. Tant d'honneurs & de prerogatives ont esté accordées aux Talapoins en consideration de leurs Constitutions qui contiennent de tres-beaux Reglemens,& qui les obligent à une grande perfection : car il leur est ordonné de n'avoir en tout que ce qui est absolument necessaire à la vie : de ne garder que trois pieces d'étoffe dont leur habit est composé, & une autre vieille pour se couvrir quand ils se layent, & quand ils nettoyent les autres: de distribuer à leurs Confreres qui sont pauvres le superflu des aumônes qu'on leur fait, & de ne rien reserver pour le lendemain. Il ne leur est pas permis de rechercher les Dignitez, de s'attribuer de l'autorité sur leurs Freres, d'assister aux spectacles, de se méler des affaires du monde, & de s'intriguer dans les mariages, même de leurs proches parens. Il leur est deffendu sous des peines tres-severes, de regarder les femmes, de rien recevoir de leur main, de s'asseoir auprés d'elles & sur le même tapis, en un mot de les frequenter, & même d'en desirer

desiret la connoissance. S'ils sont surpris avec elles dans quelque commerce de galanterie, la Loy les condamne à estre rotis vifs à petit feu. Pendant que j'estois à Siam cette rigoureuse Ordonnance s'executa sur deux malheureux qui avoient esté convaincus de ce crime : Et certainement ils ne meritent pas de pardon quand ils tombent dans quelque faute grossiere, car leurs Constitutions les éloignent de tout ce qui peut les porter au libertinage, & n'oublient rien de ce qui sert à les entretenir dans l'esprit de regularité. Tous les ans vers la fin de l'année ils sortent du Monastere, à l'exception de deux ou trois qui demeurent pour le garder, ils se retirent à la campagne sous de petites cabanes, afin d'estre entierement separez de la societé des gens du monde, & de s'appliquer avec plus de liberté à la meditation des choses spirituelles. Ces cabanes sont rangées en forme de camp ; celle du Superieur est au milieu, & plus élevée que les autres. Là pendant trois semaines ils redoublent leurs austeritez dans le jeûne, leur assiduité à la priere, & leur ferveur dans les autres exercices de pieté. Le motif de ces retraittes est de les accoûtumer à être toûjours humbles, modestes, charitables à garder le silence, & à renoncer à leur propre volonté ; enfin leur déta-

chement doit estre si parfait, qu'il ne leur est pas permis de poursuivre hors de leur enclos un homme qui auroit dérobé quelque chose dans la Pagode. Ces Constitutions sont severes & difficiles, mais elles ne sont pas impraticables, & il n'y a pas encore long-temps qu'un vieux Talapoin montra qu'on peut aller plus loin : Des voleurs s'estoient avancez pendant la nuit pour enlever un beau Balon qu'un Mandarin luy avoit donné ; ce bon homme ayant entendu le bruit qu'ils faisoient pour rompre la chaîne à laquelle ce Balon estoit attaché, descendit aussi-tôt, & leur mettant entre les mains la clef du cadenat, les avertit de se retirer promptement, de peur qu'ils ne fussent découverts si ses Confreres venoient à s'éveiller : cette action éclatta d'autant plus qu'il s'en fait à present peu de pareilles. Les Talapoins sont aujourd'huy fort relâchez, & ils ont, ce dit-on, beaucoup degeneré de la vertu de leurs predecesseurs ; ils ont pourtant l'addresse de se composer au dehors, & de sauver les apparences, afin de conserver leur credit parmy le peuple, aux dépens duquel ils s'enrichissent : on les voit dans les ruës marcher en file l'un aprés l'autre avec une gravité modeste & édifiante : Ils prêchent avec zele, & declament fortement contre les vices, mais au dedans ils sont la

plufpart comme les autres hommes, & pires bien fouvent: les Superieurs font les plus corrompus, & croyent que parce qu'ils ont plus d'autorité, ils ont droit de prendre plus de licence. Leurs déreglemens ne fçauroient eftre fi cachez que le public n'en découvre une partie; on a fceu que plufieurs de ces libertins ayant efté furpris dans de mauvais commerces, auroient fervy d'avertiffement & d'exemple aux autres fi leur argent ne les avoit tirez d'affaire. Les gens de bien en murmurent hautement, ils regrettent fans ceffe les fiecles paffez, où l'innocence & la fainteté des Talapoins faifoient douter fi c'eftoient des hommes ou des Anges: ils foûpirent ardemment aprés le moment de la reparation; & jugeant par les defordres qui augmentent tous les jours que ce temps eft proche, ils attendent bien-toft un Dieu Reformateur, lequel donnant au monde une face nouvelle, exterminera ces miferables hypocrites, fera fleurir la Juftice & les Loix, & rameinera l'exercice des vertus, dont on ne connoift prefque plus que le nom.





SEPTIE'ME CHAPITRE.

Des Regles journalieres des Talapoins, & de leurs occupations.

Les Talapoins doivent se lever de grand matin, on sonne tous les jours devant quatre heures une grosse Cloche pour les éveiller & les appeller à la priere. Pendant la saison des vents de Midy ils se rendent tous dans le Temple immediatement aprés qu'on a achevé de tinter ; mais dans celle des vents du Nord qui est un peu froide, la plusparت se tiennent au lit, & se contentent de faire sonner à l'ordinaire, bien asseurez qu'il n'y aura personne pour les entendre. Cette Cloche sert aussi à avertir les devotes de preparer leurs aumônes : car on va à la queste aussi-tôt que l'Office est finy, il dure une grande heure, ils le chantent d'un ton assez agreable, & qui approche de la psalmodie du chant Romain, ils sont divisez en deux Chœurs, ils sont assis des deux côtez du Temple les jambes croisées

ſur des nattes vis à vis les uns des autres, un Talapoin qui eſt comme le Choriſte commence, ſon côté pourſuit, & ceux qui ſont de l'autre répondent, & diſent le verſet ſuivant. Ils font l'Office avec leur habit ordinaire, & ne s'en ſervent jamais d'autre dans toutes leurs Ceremonies. Quand cet Office qui eſt un recit de la vie de Sommonokodom, mêlé de quelques actes d'adoration eſt finy. Tous les Talapoins balient le dedans & le dehors de la Pagode, puis ils vont ſe mettre à genoux aux pieds de leur Superieur pour recevoir ſa benediction, qu'il leur donne en élevant la main droite ſur eux, & quelquefois pour s'accuſer de leurs fautes & en obtenir le pardon; enſuite chacun ſe retire dans ſa chambre : ceux qui ne ſont pas entretenus par leurs parens vont queſter dans les lieux du reſſort de leur Pagode. Quelquefois ils s'aſſemblent trois ou quatre & ſe mettent ſur la riviere en balon, s'il fait beau ils vont à pied, les plus jeunes marchent les derniers, ils ſe preſentent à toutes les portes, & ſans rien dire ils attendent environ la longueur d'un *Miſerere*, ils reçoivent ſur des bandeges ce qu'on leur apporte, & font une courte priere pour le bienfaicteur, à la maniere de nos aveugles. Si on les refuſe, ce qui n'eſt pas ordinaire, ils ne ſont point

importuns, & sans rompre le silence, ils s'avancent à une autre porte.

Au retour de la queste chacun mange en particulier ce qu'il a rapporté. Passé midy il n'est plus permis de manger, si ce n'est quelque fruit : il y a trois ou quatre grandes Pagodes plus regulieres que les autres, où les Talapoins mangent en commun dans une grande salle, ceux-là ne gardent rien en particulier, & toutes les aumônes qu'on leur fait se mettent entre les mains du Procureur de la Maison ; aprés le repas les plus sages employent le reste de la journée à étudier la langue Baly, qui est fort estimée dans ce Royaume, & absolument necessaire aux Talapoins ; il faut au moins la sçavoir lire & l'expliquer un peu pour estre ordonné Badloüan. Ce Reglement avoit esté si negligé pendant plusieurs années que la pluspart des Talapoins n'en connoissent pas même les lettres, le Roy remedia à ce desordre il y a quatre ans, car ayant besoin de monde pour des travaux extraordinaires, il ordonna qu'on chassast incessamment tous ceux qui ne sçauroient pas lire un certain livre Baly, qu'il envoya dans toutes les Pagodes de ses Etats : cette Ordonnance fut ponctuellement executée, peu de jours aprés on en vit des milliers qui avoient

encore l'habit de Talapoin travailler à la terre & aux briques, & porter la peine deuë à leur ignorance : dans toutes les Pagodes un ſçavant Talapoin eſt prépoſé pour l'inſtruction des Ocnenes : il tient ſon école l'aprés-dînée, & tous ce jeunes Novices s'y rendent fort exactement ; il leur apprend à lire & à écrire en Siamois, l'Hiſtoire & les Coutumes du pays, avec les Lettres & la Grammaire Balye. Cette Langue fort differente de la Siamoiſe a quelque choſe de celles d'Europe ; c'eſt la ſeule de toutes les Orientales qui ait des Declinaiſons, des Conjugaiſons & des formaiſons de temps. Peu de Talapoins l'expliquent parfaitement, & preſque aucun ne la parle. Ils ſont plus verſez dans la Medecine, ils compoſent un certain remede avec de l'huyle & une poudre jaune, qu'ils donnent pour toutes ſortes de maladies : quand on les appelle auprés d'un malade ils recitent d'abord quelques prieres, & ils attachent autour de luy quantité de petits papiers où ſont écrites pluſieurs lettres Baly qu'ils prétendent avoir la force de chaſſer le diable auteur de la maladie, ils obſervent exactement, les bons & les mauvais jours, ceux où le malade peut voir du monde, & ceux où il ne le peut ſans danger. Ils ſe mêlent auſſi de dire la bonne avanture,

& de découvrir les choses cachées : on s'addresse à eux quand on a perdu quelque chose ; & c'est un moyen presque infaillible de la retrouver : ils donnent encore aux malades, aux voyageurs & aux enfans qui sont en nourrice certains caracteres magiques, dont ils prétendent que la vertu doit les garantir de toute sorte de perils : quelques-uns plus méchans que les autres ont un commerce continuel avec les demons, ceux-cy sont extrémement redoutez à cause des prodiges qu'on leur voit faire ; plusieurs disent qu'ils ont remarqué que lors qu'on brûle leurs corps, il s'y trouve toûjours quelques parties fort dures que le feu ne peut jamais consumer.

Les Talapoins qui aiment leur état, & qui veulent vivre conformement à leur institut, s'addonnent à la Predication, ou à la meditation des choses Celestes & des mysteres de la Religion : Ces contemplatifs passent pour des gens d'une éminente sainteté, on croit qu'ils ont des visions miraculeuses & de frequentes revelations. Les Predicateurs sont les plus estimez & les plus riches. Ils ne sortent jamais de Chaire sans estre accablez de presens ; le peuple les écoute comme des Oracles, & croit aveuglément tout ce qu'ils disent, leur maniere simple de prescher ne s'éloigne pas beaucoup de celle

celle de nos anciens Petes. Ils ont en main le livre de la Loy éctite en langue Baly, & ils en lisent quelques lignes qu'ils expliquent forr amplemnent en langue vulgaire ; la Chaire est élevée de ttois ou quatte coudées : ils ne paroissent qu'au travers d'un treillis, & ne font aucun geste, leurs Sermons dutent plus long-temps que les nôtres, ils tournent ordinairement le discouts sur l'obligation de faire l'aumône, & mélent souvent avec les fables qu'ils debittent de Sommonokodom des traits d'une morale plus tigide, & plus severe que celle qu'on nous presche otdinairemenr.

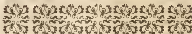
Quand les auditeuts sont contens ils se ptostetnent la face contre terre, & s'écrient *tchop nac nâ chaou-cá*, c'est à dire forr bien Monsieut. La Chaite est placée au milieu du Temple entre deux pilliers, les Talapoïnes sont auptés assises sut des nattes, tenant toûjours les mains joinres, le peuple est dans la même postute vis à vis le Predicateur, & les Talapoins sont dettiete la Chaire dans l'aîle droite du Temple.

S'il y a quelque chose à faite dans la Pagode, tous les Talapoins se mettent en besogne au moindte signe du Superieur, la plufpatt sçavent quelque métier, quel-

ques-uns même travaillent en particulier ; & vendent leurs ouvrages aux seculiers à meilleur marché que les Artisans. Pour les libertins, dont la troupe est nombreuse, ils n'arrestent guere au Convent, ils sortent aussi-tôt que leur petite tâche est achevée, & n'ont autre soin que celuy d'entretenir les vieilles connoissances, & d'en chercher de nouvelles, ils ne sont obligez de rentrer qu'un peu avant le soleil couché. La même Cloche qui les appelle à l'Office du matin les avertit de celuy du soir, qui dure aussi long-temps, & auquel ils n'osetoient manquer, de peur qu'on ne s'apperçoive de leur negligence. Aprés la priere ils n'ont plus rien à faire qu'à se coucher, les moins scrupuleux prennent ce temps-là pour boire de la Raque, ils ne craignent de s'enyvrer avec cette liqueur, la nuit cache leur intemperance, & ils ne se souviennent pas à leur réveil de la débauche qu'ils ont faite en se couchant. Comme l'état d'Ocnene, ne les engage pas à une observance aussi étroite que les autres, les Superieurs ne les examinent pas de si prés que les Picous & les Badloüans. Ces petits freres s'échappent quelquefois la nuit sous un habit seculier, & vont prendre chez leurs voisines des leçons qu'on ne leur donne point dans le Cloître :

le peril où ils s'expoſent a des charmes pour eux, & la crainte d'eſtre condamnez à de rigoureuſes penitences, & même d'eſtre chaſſez, n'eſt pas un frein capable de les retenir.





HUITIE'ME CHAPITRE.

De la Science des Talapoins, & de leur opinion touchant les Cieux & la Terre.

L'Amour des Sciences n'est pas la plus forte passion des Siamois, ny de leurs Talapoins ; Ils ne se piquent ny de connoître les choses passées, ny de faire de nouvelles Découvertes, ny de perfectionner les Arts. La seule étude de la Langue Baly emporte toute leur application, & quand aprés y avoir employé presque toute leur vie, ils l'entendent assez bien, ils se persuadent que le nom *d'Achâne*, c'est-à-dire de Maistre, ou de Docteur, qu'on leur accorde aisément n'est pas au-dessus de leur merite ; il s'en trouve neanmoins quelques-uns dont la curiosité ne se renferme pas dans des bornes si resserrées ; ceux-là s'attachent à la lecture des Histoires anciennes, des Chroniques fabuleuses de la Religion, & de l'Estat, & des ouvrages de leurs

anciens Docteurs, pour lesquels ils ont le mesme respect, & la mesme veneration que nous avons pour les Peres de l'Eglise; c'est sur la foy, & l'authorité de ces Auteurs qu'ils ont receu un systême du monde auquel l'imagination seule a donné l'estre, sans le secours du raisonnement, & de l'experience; ils le gardent tel qu'il leur a esté laissé par leurs Anceſtres, & quoy que la composition en soit fort bizarre, ils ne geſnent pourtant point leur esprit à chercher la preuve, & la demonstration de ses principes. Comme ce systême n'a rien de commun avec ceux qui nous sont connus, on ne sera peut-estre pas fasché de voir icy ce qu'il a de plus singulier. Ce que j'en diray n'est qu'une traduction simple, & fidele, d'un Livre que les Siamois estiment beaucoup; je l'ay trouvé avec assez de peine dans la Bibliotheque d'un illustre Sancrât, & l'ay fait copier avec les figures par un des plus habiles Escrivains du Roy.

Ils admettent dix-neuf Cieux enchassez les uns dans les autres, & de diverses grandeurs. Le premier, est le Nyreüpan, le Palais des Dieux dont j'ay déja parlé; ce Ciel n'estant point materiel, on ne sçauroit non plus mesurer son étenduë, que representer sa figure, & de la maniere que les Siamois le conçoi-

vent; il ne ressemble pas mal à ce que nous appellons espaces imaginaires. Le second Ciel est occupé par un pur Esprit qui tient de la nature Angelique & de la Divine tout ensemble, & dont les années sont innombrables; il s'estend jusqu'à cinq cens cinquante millions quatre vingt dix mille lieuës, sa matiere est fluide, & parce que l'intelligence qui le remplit a un mouvement circulaire, il en reçoit la figure ronde, qu'il imprime ensuite aux Cieux inferieurs qui sont à peu prés de même matiere, à la reserve des derniers, dans lesquels il se rencontre un peu plus de solidité. Le troisiéme Ciel, dans l'espace de cinquante-cinq millions neuf mille lieuës, renferme un grand nombre de tres-purs Esprits; ce sont les plus excellens de tous les Anges; ils peuvent demeurer en cet état sans estre obligez de renaistre pendant soixante mille ans. Le quatriéme est de mesme grandeur que le precedent, il est habité par des Anges moins parfaits, & qui n'ont que quarante mille ans de stabilité. Le cinquiéme & le sixiéme ne different des premiers qu'en ce qu'ils sont destinez pour des Anges d'un Ordre inferieur; ceux du cinquiéme ont vingt mille ans de stabilité; ceux du sixiéme n'en ont que seize mille. Les Anges du septiéme, du huitiéme,

du neufiéme & du dixiéme Ciel ſont d'une autre nature que les precedens, ils ſont moitié ſpirituels & moitié corporels ; ceux du ſeptiéme peuvent y demeurer pendant neuf mille ans ; ceux du huitiéme pendant quatre mille ans ; ceux du neufiéme pendant deux mille ; ceux du dixiéme pendant mille & quelques années davantage ; les onziéme, douziéme, treiziéme & quatorziéme Ciel ſont remplis des Anges corporels les plus parfaits, comme leur merite eſt inégal le nombre de leurs années l'eſt auſſi ; il n'y en a point qui paſſe cinq cens ans. L'air que nous reſpirons monte juſques-là, & y eſt bien plus pur. Le quinziéme Ciel eſt le ſéjour des hommes Bienheureux ; ils y joüiſſent d'une felicité qui ſeroit parfaite ſi elle n'eſtoit point limitée. Sa durée peut eſtre de ſeize millions d'années ; mais il y a peu d'hommes dont les bonnes œuvres ſoient d'un aſſez haut prix pour obtenir une ſi longue recompenſe. Seize millions ſoixante & ſeize mille hommes peuvent tous les ans entrer dans ce nouveau Paradis. Le ſeiziéme Ciel n'a que ſoixante & quatre mille toiſes d'étenduë, c'eſt la ſeconde ſtation des Bien-heureux ; ſeize mille ans de plaiſir & de gloire ſont le fruit de leurs bonnes actions ; mais ces années celeſtes ſont in-

finiment plus longues que les nôtres ; chaque année à quarante-neuf mille mois ; les mois ont seize cens jours, & les jours ont cent soixante & une heure. Le dix-septiéme Ciel, ne va qu'à quatorze mille toises ; les Bien-heureux qui l'habitent ont des corps d'une grandeur excessive, quelques-uns ont trois mille brasses de hauteur, leur bon-heur ne passe pas quatre mille ans, les années sont de deux mille quatre cens mois, les mois de deux cens jours, les jours de cent trois heures. Les Bien-heureux du dernier rang sont logez au dix-huitiéme Ciel, leur repos est au moins de mille ans, & leurs années sont de cent mois ; leurs mois de cent jours, & leurs jours de trente-quatre heures. Le dix-neufiéme Ciel, dont la profondeur est de quatre mille deux cens lieux, est affecté aux Anges corporels des deux sexes ; ceux-là ont les cheveux d'une longueur prodigieuse ; leur employ est de regler le cours du Soleil, & les mouvemens des Astres, & de presider à tous les Corps sublunaires. Leur revolution se fait ordinairement depuis qu'un Dieu entre dans le Nyreüpan, jusqu'à ce qu'il en vienne un autre, parce qu'ils doivent estre les témoins de ses actions Heroïques. Ce Ciel est du plus beau cristal qu'on puisse imaginer ; il y a une porte

porte d'une figure fort irreguliere par où il faut passer pour aller dans les Cieux superieurs. Le Soleil, la Lune & les Estoilles sont suspendus en l'air au dessous du dernier Ciel. Le Soleil est d'or, il a trois cens lieuës de diamettre, & sa course journaliere est de cent cinquante lieuës. La Lune est d'argent, son diamettre est de deux cens lieuës, & sa course journaliere de cent quarante-huit; ces deux Astres éclairent tout le monde, en tournant continuellement autour d'une grande montagne appellée *Sau pra Someratcha.* Le Soleil a deux mouvemens; l'un direct autour de la montagne, sur un cercle qu'il décrit chaque jour; l'autre oblique, en biaisant à mesure qu'il tourne, il parcourt ainsi les quinze degrez de la montagne en descendant du plus haut jusqu'au plus bas, & remontant aprés du plus bas jusqu'au plus haut, & c'est-là sa course annuelle; quand il est au plus bas degré il donne les plus longs jours; quand il est au plus haut, il fait les plus courts. Cette montagne la plus haute qui soit au monde, est justement située au centre de l'Univers; elle est entourée d'une chaisne de montagnes, & d'une épaisse forest qui a plus de mille lieuës de circuit, & plus de cent toises de hauteur; elle surpasse de quatre vingt-qua-

torze mille lieuës toutes les autres de la terre, perſonne n'en a jamais pû aborder, parce qu'elle eſt environnée d'une mer effroyable qui a quatre vingt-quatorze mille lieuës de profondeur, & qui n'eſt pas navigable; c'eſt au milieu de ces eaux, & directement ſous cette montagne qu'eſt placé l'Enfer, qui occupe une eſpace de dix mille lieuës; deſſous cet Enfer eſt une caverne où les vents ſont enfermez dans quatre caveaux differens, dont chacun a environ deux mille lieuës d'étenduë. La Terre eſt diviſée en quatre parties égales, appellées *Tavip*, qui ont chacune mille lieuës de tour, elles ſont ſeparées par la meſme mer qui enveloppe *le Çau praſomeratcha*, & comme elle n'eſt navigable dans aucun endroit, il eſt impoſſible que les Habitans d'une partie ayent communication avec ceux de l'autre. Les Hommes & les Animaux de ces quatre parties n'ont pas le viſage taillé de la meſme façon; ceux qui ſont au Septentrion & au midy l'ont rond; les Orientaux l'ont approchant de l'ovalle, & les Occidentaux l'ont quarré. Soixante mille Iſles peuplées ſont répanduës dans les intervalles. On ne ſçauroit demeurer dans chaque partie de la terre que mille ans de ſuitte, encore faut-il que ce ſoit en des corps differens, & quand ces mille ans ſont écoulez,

on va renaiſtre dans une autre. Du coſté du Septentrion, il ſort du pied de la Montagne une groſſe riviere, laquelle ſans meſler ſes eaux avec celles de la mer, va un peu plus loin que ſa ſource, former deux lacs immenſes qui ſe déchargent dans un gouffre épouvantable; cet abyſme eſt le reſervoir de toute l'eau douce qui eſt au monde, elle y eſt perpetuellement agitée, & de temps en temps, elle ſort par quatre canaux pour arroſer les quatre parties de la terre, mais auparavant elle fait trois tours dans ce baſſin avec un bruit horrible. Entre ces canaux il y a quatre montagnes, l'une eſt d'or, l'autre d'argent, & les deux dernieres de pierres precieuſes & de criſtal. L'eau qui coule par ces canaux produit pluſieurs grandes rivieres, & quelques lacs qui traverſent dans leur cours des foreſts & des Villes dont nos Geographes anciens & modernes n'ont jamais rien dit, & dont les noms nous ſont tout-à-fait inconnus.





NEUVIE'ME CHAPITRE.

Des Talapoïnes, ou Religieuses Siamoises.

LES Dames Siamoises aiment trop la liberté pour se confiner dans un Cloître comme nos Religieuses, & y passer toute leur vie ; elles ne donnent à la retraitte que les années qui ne sont plus propres au monde, & il est rare qu'elles le quittent avant qu'il les ait quittées : d'ailleurs comme elles ont un commerce frequent avec les Talapoins, on ne leur permettroit pas d'embrasser cette profession avant cinquante ans, afin d'éviter toute occasion de scandale. Elles se rasent la teste & les sourcils comme les Talapoins, & s'habillent de blanc ; cette couleur est la plus modeste chez les Siamois, c'est celle du deüil & des grandes Ceremonies. Elles ne vivent point en communauté dans des Monasteres, elles abandonnent seulement leurs familles, & se logent trois ou quatre ensemble proche quelque Pagode ; elles ne font point de vœux, & toute leur regle consiste à se conformer entie-

rement à celle des Talapoins ; elles obſervent tous les commandemens & tous les conſeils de la Loy : elles entendent tous les jours la Predication, & demeurent long-temps en priere dans les Temples. Leur principal exercice eſt de ſervir les Talapoins, de leur aprêter à manger, & de ſuppléer à leurs beſoins, par des aumônes continuelles : elles viſitent les pauvres & les malades, & s'employent avec aſſiduité à rendre au prochain tous les bons offices que la charité peut inſpirer ; auſſi joüiſſent-elles des mêmes privileges que les Talapoins, & elles ne ſont pas moins reſpectées ; tout le monde les ſaluë, & elles ne ſaluent que les Talapoins & les Pagodes : on les appelle *Nang chy*, c'eſt à dire Dame devote ; elles ont une place ſeparée dans les Pagodes & dans les grandes Ceremonies : on les prie aux funerailles des Mandarins où elles vont par ordre & comme en proceſſion, & leur aſſiſtance eſt toûjours payée liberalement.





DIXIE'ME CHAPITRE.

Des Pagodes.

LEs Siamois appellent leurs Temples & leurs Monasteres *Vât*, & nous les appellons Pagodes en langue vulgaire Portugaise qui a cours dans toutes les Indes : Il y en a bien autant dans ce Royaume, à proportion, que d'Eglises en France, & le nombre en augmente de jour en jour, car les grands Mandarins les font bâtir à l'envy, & n'épargnent rien pour se surpasser les uns les autres dans la richesse, & la magnificence de ces Edifices, en un mot ils sont en si grande quantité, que plus de soixante mille Talapoins sans compter les Ocnenes qui ne sont pas en moindre nombre, ne suffisent pas pour les occuper tous. Et comme on en bâtit tous les jours de nouveaux les Talapoins, au lieu de les faire reparer les abandonnent dés qu'ils menacent ruïne, & vont demeurer ailleurs. Tous ces

Pagodes ne sont pas d'une grandeur égale ny d'une égale beauté, il y en a de tres-magnifiques, mais il y en a aussi de si miserables qu'on n'en pourroit pas faire un honneste cabaret. J'en ay veu cinq ou six fort anciens, où les Rois de Siam ont dépensé des sommes immenses, l'or y brille de toutes parts au milieu des pyramides d'une hauteur prodigieuse, & d'une Architecture des plus delicates; leurs Cloistres ont plus de cent pas en quarré, & sont ornez de figures de tailles differentes posées dans des niches; les unes sont de brique & de chaux dorées, d'autres d'airain, d'autres de bois couvertes de lames d'or, & quelques-unes d'or & d'argent massif, les quatre qui sont aux coins du Cloistre sont extraordinairement hautes, & il y en a une d'airain de plus de trente pieds de long qui est couchée : le nouveau Cloistre qu'on a bâty en l'honneur de la feuë Reine est remply de plus de cent figures de femmes parfaitement bien dorées toutes de même visage & dans la même posture. Tous les autres Pagodes n'ont point de Cloistre, ils sont à peu prés de la figure de nos Eglises, ils portent d'ordinaire cinq à six toises de large sur quinze ou seize de long, les murs ont quatre à cinq toises de hauteur, le toict en a autant, il est à trois éta-

ges & soutenu par deux rangs de pilliers qui forment les deux aîles du Temple ; la face en dehors est entichie d'ouvrages de sculpture dorez qui font un agreable effet ; aux deux côtez de la porte qui est tres-haute, & tres-étroite sont deux grands vaisseaux de terre pleins d'eau où l'on se lave les pieds avant que d'entrer au Temple. Le dedans est presque nud, un grand Autel occupe toute la largeur du fond, ou du moins l'espace qui est entre les pilliers. Dessus cet Autel est un Idole d'une taille prodigieuse fait de chaux & de brique, quelquefois de cuivre, & parfaitement bien doré : quoy qu'il soit assis les jambes croisées à la Siamoise sa teste ne laisse pas d'aller jusqu'au toict ; elle est couverte d'un bonnet pointu semblable à celuy du Roy, les doigts de ses mains & de ses pieds sont garnis de pierreries fausses ou fines ; les jours de Feste on l'habille de quelque brocard d'or ou d'argent à la mode du pays, & on le pare de couronnes & de bouquets de fleurs. Les autres jours il est tout nud, si ce n'est pendant la saison des vents du Nord qu'on le couvre d'une mousseline rouge, de peur que le vent ne ternisse la dorure : à ses pieds sur le même Autel sont rangées plusieurs statuës qui ont la teste nuë, & l'air humble & modeste comme un Tala-
poin

poin qui va à la queste ; le grand Idole represente Sommonokodom, & les petits quelques anciens Rois, les Fondateurs & les bienfacteurs de la Maison, des Talapoins & les grands Hommes dont on honore la memoire d'un culte particulier. Devant l'Idole il y a quelques parasols & de grands chandeliers de fer à deux ou trois branches, les murs & les pilliers sont peints de rouge & de jaune fort proprement; on y voit plusieurs de leurs Histoires qui ne sont pas mal dessinées, la gloire du Paradis, les peines de l'Enfer, & des Talapoins qui en retirent ceux qui leur ont fait de grandes largesses; tous les Pagodes sont fort obscurs, & exhalent une tres-méchante odeur, parce que le jour n'y entre que par la porte & par quelques soupiraux; les Siamois ont appris des Europeans à y donner plus d'ouverture, & ils commencent à s'accommoder de nos manieres. Le Pagode que le deffunt Barcalon a fait faire pour le Roy depuis huit ou neuf ans, est un ouvrage d'une beauté extraordinaire, tout y est aussi regulier que magnifique & il a beaucoup d'air des bâtimens d'Europe. Un parapet élevé de terre de quatre ou cinq coudées environne tous les Pagodes, & les deffend contre les inondations, il a environ une toise & demie

de largeur, & sert de Cimetiere, il est remply de mille pyramides dorées, hautes depuis cinq coudées jusqu'à cinquante ou soixante, au milieu desquelles celle où reposent les cendres du Fondateur paroist incomparablement plus superbe, & plus élevée que les autres. Des arbres plantez des deux côtez accompagnent admirablement ces riches Obelisques, & les fleurs qui y naissent en toute saison font de ces Cimetieres des parterres delicieux, tout cela joint à la propreté des Edifices & à leur situation qui est toûjours avantageuse, offre à la veuë un charmant spectacle & rend ces lieux enchantez. Du parapet on descend dans une grande cour sablée, partagée entre plusieurs rangs d'arbres & quelques petits jardins que les Talapoins cultivent; leurs Cellules sont sous ces arbres à trente ou quarante pas du Temple, chaque Talapoin a la sienne, elles sont toutes separées les unes des autres, & ne sont faites que de planches, de bamboux & de fueilles. Celle du Superieur est beaucoup plus grande, mais de même matiere, & il n'est permis qu'aux Sancrâts d'en faire bâtir de brique. Dans les Pagodes où il y a bien des Novices ils logent tous ensemble dans une salle, auprés de laquelle il y en a une autre plus grande & plus ornée, qui sert à faire le Service dans les

jours ordinaires, car selon les rubriques le Temple ne doit estre ouvert que les Festes, & ce n'est qu'au deffaut de cette salle qu'on y entre les autres jours. Non loin de là paroissent deux Clochers plus bas que les nôtres, mais plus enrichis & plus delicatement travaillez, il n'y a qu'une Cloche dans chacun, on ne les sonne pas en branle, on les frappe seulement avec un marteau de bois fort leger de peur de les casser, parce que les Siamois n'ont pas le secret de bien lier le métail. Dans quelques Pagodes il y a de grands Viviers où les Talapoins nourrissent des Poissons d'une grosseur monstrueuse qui sont consacrez à Sommonokodom depuis un temps immemorial ; ils sont si familiers que quand on les appelle ils viennent sur l'eau manger dans la main ; mais comme ils sont consacrez à Sommonokodom, c'est un un sacrilege d'y toucher. Les lieux communs sont aussi remarquables par une extréme propreté, le peuple met au rang des œuvres meritoires le soin qu'on prend de les embellir, ils sont dans l'endroit le plus écarté, élevez sur pilotis comme les autres maisons, & disposez de façon que leur décharge se fait dans quelque fossé d'eau courante qui emporte toute l'ordure, & ne laisse aucune puanteur : l'étenduë ordinaire du

Pagode eſt de deux ou trois arpens, il eſt fermé d'une haye vive de Bamboux, qui vaut mieux qu'un bon mur. On trouve à la porte deux petites loges qui ſervent de retraite aux paſſans, & qui ſont les ſeules hôtelleries du Royaume.





ONZIE'ME CHAPITRE.

Des Funerailles des Siamois.

LA Religion des Siamois n'a point de Ceremonie qui se fasse avec plus de pompe & d'appareil que celle des funerailles. L'amour de la propreté leur a fait preferer la pratique de brûler les corps à celle de les enterrer, & ils n'ont point trouvé de meilleur moyen d'empêcher que les morts ne fassent la guerre aux vivans. Cet usage n'est point contraire aux interests des Talapoins, les cendres ont pour eux une fecondité merveilleuse, & le profit qu'ils en tirent est bien plus grand que celuy qui revient à nos Curez de l'Inhumation des Corps des Fideles dans leurs Eglises. Quand un malade est desesperé, ils se retirent comme Medecins, & ils reviennent comme Prestres aussi-tost qu'il est expiré. Ils apprennent cette triste nouvelle par le son lugubre d'une grosse quaisse d'airain destinée à cet office. D'abord on lave le Corps, & si c'est une personne de mediocre condition, on

luy fait avaller du vif-argent, avec d'autres drogues corrosives qui le nettoyent & consument ce qui tombe plus facilement en pourriture. Les Parens du Mort prennent une piece de metail, cuivre, or, ou argent, suivant leur qualité, ils l'appliquent sur sa bouche, sur ses yeux & sur ses oreilles, & la font convertir en bagues que la famille conserve precieusement pour honorer sa memoire; on garde le corps pendant trois jours, les Talapoins y viennent toutes les nuits chanter leurs prieres. La premiere nuit, ils les commencent d'un ton mediocre; la seconde, ils élevent leur voix un peu davantage; & la troisiéme, ils crient de toute leur force. Leur peine n'est pas suivie d'un sterile remerciment, & ils ne sortent point sans emporter chacun trois tricals, & des provisions en abondance. A la fin du troisiéme jour, on met le corps dans un cercueil peint & doré; on ne l'ensevelit point, on jette seulement une natte dessous, & on le couvre de ses habits; ensuite les Talapoins du Pagode s'assemblent, & au son des Tambours, des Fifres, des Cloches & de tous leurs autres Instrumens, les Parens & les Amis du deffunt s'y trouvent en habit blanc; sa Femme, & ses plus proches parentes y viennent aussi dans un habit de même couleur &

la teste rasée. Comme la Ceremonie se fait ordinairement sur l'eau, tout le Cortege se range dans de grands Balons, les Pleureuses & les Danseurs passent les premiers, le Corps suit, precedé des Talapoins, les Seculiers ont le dernier rang & ferment le Convoy; les Balons des Talapoins sont dorez & armez de testes & de queuës de dragons, comme celuy qui porte le Mort; il est sur une Estrade fort haute, & dessous une pyramide dorée; on le conduit en cet ordre proche le Pagode, au lieu où l'on a coûtume de brûler les Corps; on le place au milieu d'un grand bûcher fait exprés, de matieres combustibles, orné d'une décoration pareille à celles de nos Theatres, & remplie de pots d'artifices que les Siamois sçavent preparer d'une maniere qui leur est particuliere. Le plus proche parent du Deffunt y met le feu, & pendant que l'artifice jouë, les Pleureuses & les Danseurs, masquez & déguisez, dansent continuellement, & font mille postures horribles; les Instruments ne cessent point de joüer, ny les Talapoins de chanter, que le Cadavre ne soit entierement consumé. Ces Religieux sont dans une salle éloignée d'environ trente pas du bûcher, & y demeurent jusqu'à ce qu'on apporte la retribution, & qu'on leur paye leur droit d'assi-

ſtance & de prieres. Le feu eſtant éteint, on ramaſſe les cendres dans une urne qu'on porte dans une des Pyramides de la Pagode, ſi le Deffunt n'en a pas fondé une nouvelle. C'étoit la coutume autrefois d'accompagner les cendres de quantité de pierreries & de ſommes conſiderables pour les beſoins de l'autre vie; preſentement on eſt guery de cette folie; & ſi l'on en met, on n'en met que le moins qu'on peut.

Les Obſeques des Gens de Qualité ſe font avec bien plus de pompe & de dépenſe; comme on garde leurs corps plus long-temps, & même une année entiere, quand ce ſont des Princes & des Princeſſes du Sang Royal; outre la priſe ordinaire de vif-argent, on les emplit d'aromats & de parfums d'un prix infiny, qui ont la vertu de les garantir de toute corruption. Depuis l'heure du deceds juſqu'à ce qu'on les brûle, il y a toûjours des Talapoins auprés qui ſe relevent & qui chantent ſans ceſſe. Le jour du Convoy on appelle tous les Talapoins, & les Talapoïnes des Villes & des Bourgades d'alentour; pluſieurs Balons chargez d'aumônes pour eux & pour les pauvres precedent dans un ordre admirable. Cependant, le Pagode où ſe fait la Ceremonie eſt éclairé d'un nombre infiny de lumieres, & les

feux

feux d'artifices qui durent toute la nuit, n'ont pas tant l'apparence d'une Pompe Funebre, que d'une Feste solemnelle & d'une rejoüissance publique. Dans les Funerailles du Barcalon & du grand Sancrât, & principalement dans celle de la feuë Reyne, la profusion & la magnificence ont esté au delà de tout ce qui s'en peut dire; toutes les femmes du Royaume se raserent la teste & prirent leur habit de deüil; les Talapoins vinrent de tous côtez rendre les derniers devoirs au Corps de cette Princesse, & s'en retournerent chargez de presens; ils eurent chacun un habit, de l'argent & dequoy faire bonne chere à leur retour. Le Corps aprés avoir esté gardé plus d'un an entier, fut enfin brûlé dans une cour du Palais, on n'a jamais entendu parler d'une Pompe si superbe, ny d'une Ceremonie si éclatante; le bûcher n'étoit composé que de bois de senteur, d'Aigle & de Calambou; ce fut le Roy qui y mit le feu, car les Siamois sont persuadez que c'est une œuvre de pieté, & que plus la personne qui le fait est illustre, plus le Deffunt en reçoit de soulagement dans l'autre monde. On recüeillit les cendres avec beaucoup d'exactitude & de respect, & sur le minuit on les jetta au milieu de la riviere dans l'endroit où elle est le plus rapide. Cette

Sepulture est particuliere aux Princes de la Maison Royale, & quand elle se fait, deux ou trois Mandarins seulement y assistent; elle est inconnuë au peuple, & pour l'entretenir dans l'ignorance de ce Mystere on éleve des Mausolées ausquels on rend les mêmes honneurs que si les Cendres de ces Princes y estoient veritablement renfermées. Les Corps des Rois & des Reynes, & de leurs enfans, ont le privilege d'estre brûlez dans le Palais; ceux des autres Princes & Princesses le sont dans la Ville; cette faveur ne s'accorde point à d'autres, non pas mêmes aux Oyas ny aux Premiers Ministres. Le dernier Barcalon, quoy qu'il fût frere de lait du Roy & allié à la Maison Royalle, fut brûlé hors la Ville, dans un lieu qui n'étoit pas loin du Palais. Ses Obseques répondirent au rang & au credit qu'il avoit eu pendant sa vie; il ne s'est jamais veu un concours de peuple si prodigieux; la riviere étoit cachée sous la multitude innombrable des Balons qui la couvroient; le Roy en envoya plusieurs des siens par honneur; les deux premiers Sancrâts suivirent le Corps, accompagnez des grands Officiers, & des personnes les plus qualifiez de l'Etat; les Ornemens du bûcher surpassoient nos plus belles decorations. Le Roy qui voyoit tout de ses fenestres

y mit le feu par une corde de ſoufre qui s'étendoit juſques au Palais.

Toutes ces Ceremonies ne s'obſervent que dans les Funerailles des Adultes, on n'en garde aucune dans celles des Enfans, on les enterre à la campagne, ou on les jette la nuit dans la riviere, ou enfin on les expoſe par charité aux oyſeaux. Les Gens riches les envoyent quelquefois aux Talapoins avec quelque ſomme d'argent pour les brûler; on enterre auſſi les perſonnes âgées quand elles ſont mortes de maladie contagieuſe, ou ſi pauvres qu'elles n'ont pas dequoy ſe faire conſumer par le feu.



DOUZIE'ME CHAPITRE.

Des differentes Religions qui sont permises dans ce Royaume.

J'Ay déja dit que le Roy de Siam, & les Seigneurs les plus spirituels de sa Cour ont des opinions singulieres sur le sujet de la Religion, & que ne voyant pas la raison pour laquelle Dieu qui est le pere commun de tous les hommes ait voulu se faire connoître à quelques Nations particulieres preferablement aux autres ; ils se sont faussement imaginé qu'il doit estre l'Auteur de toutes les Religions, puisqu'il en est l'objet, & que sa Providence a sagement inspiré la difference des cultes, comme il a fait la diversité des langues. Ce Prince plus habile dans l'art de regner qu'aucun de ses precedesseurs, accommode ainsi ses sentimens à ses interests ; persuadé que la force des armes peut bien tenir les ennemis dans la crainte, & assurer l'Etat contre les entreprises du dehors : que les Loix entretiennent l'ordre,

& la discipline au dedans, mais que le trafic excite l'industrie des habitans, & apporte l'abondance & les richesses, il s'est déterminé à prendre cette voye plus courte & plus engageante qu'aucune autre, il a invité tous les peuples de l'Orient, & ceux de l'Europe qui ne luy sont point suspects, à venir chez luy; il les a receus favorablement; il a permis à chacun de vivre à sa mode, de bâtir des Temples, & de faire publiquement l'exercice de la Religion de son pays, pourveu qu'il n'entreprît rien contre le repos de son Etat: Il a même laissé à ses sujets la liberté d'embrasser la creance qu'il leur plaira davantage, sans crainte d'en estre punis ny recherchez en aucune maniere: ainsi on a veu bien-tôt des gens de tous les climats de la terre aborder dans ce Royaume. Ceux qui aiment à faire des Proselytes, & qui courent à la conqueste des ames, n'ont pas eu moins d'ardeur à s'y établir, que ceux qui ne cherchent qu'à s'enrichir. Les Chrestiens, les Mahometans & les Idolâtres y ont envoyé de nouvelles Colonies, ou renforcé les anciennes, & les uns & les autres n'obmettent rien de ce qui peut y faire fructifier leur doctrine: celle des Pegus est sans contredit la plus suivie, ses Sectateurs sont répandus par tout; ils conviennent avec les Siamois dans

leurs principaux Articles, un seul point les divise, ce sont quelques pratiques superstitieuses dont les Pegus sont étrangement infatuez : ces malheureux sacrifient des animaux aux Demons, & leur servent tous les jours à manger dans un pot de terre. Quand ils se sont une fois assujettis à ce devoir ils n'oseroient plus s'en dispenser, de peur d'estre severement châtiez : ils prétendent avoir veu de terribles effets de la colere de ces mauvais Anges, & c'est par cette raison que plusieurs ont refusé de se soûmettre à la Foy de JESUS-CHRIST, ne le croyant pas assez puissant pour les garantir de la vengeance des Demons. Depuis quelques années le dogme impie de Mahomet y a jetté de profondes racines, & on a beaucoup apprehendé qu'il ne devint la Religion dominante ; au commencement le Roy le favorisoit extrémement, & souvent il a contribué aux dépenses necessaires pour celebrer honorablement les Festes des Mahometans. Leurs Mosquées sont fort belles ; ils font la Predication & la Priere aussi librement & aussi regulierement que dans les pays où ils sont les maistres : tous les ans ils vont en Procession dans la campagne & dans les villes, accompagnez d'une grande multitude de peuple, que la pompe & la singularité de ce spectacle atti-

re de tous côtez ; & veritablement cette ceremonie a beaucoup d'apparence, & seroit capable de gagner les Siamois, qui aiment le faste & l'ostentation. Cependant à la reserve de quelques miserables qui se sont laissez corrompre par argent, où qui se sont vendus, il y en a tres-peu qui ayent pris party avec les Mahometans ; les honnestes gens ne veulent pas seulement en entendre parler, à cause des maximes pernicieuses dont l'Alcoran est remply, & de l'aversion naturelle qu'ils ont pour les Mores. Le Roy même n'a plus pour eux les mêmes égards qu'il avoit autrefois ; desabusé par leur propre conduite, qui n'est pas moins déreglée que leur Loy est brutale & sensuelle, il a cessé de les assister, & presentement il ne leur fait point d'autre grace que celle de les souffrir.

Les Malays qui font une partie considerable de ses Sujets sont Mahometans, mais quoy qu'ils soient circoncis comme les Mores, qu'ils admettent les mêmes principes, & qu'ils croyent les mêmes mysteres, ils n'ont pourtant aucune communication avec eux ; la cause de cette separation vient de ce qu'ils ont esté instruits par un autre disciple de Mahomet.

Les Chinois ont des Temples dans toutes leurs habitations ; je n'y ay rien remarqué que

deux grandes figures qui representent le Soleil & la Lune, une lampe toûjours ardente, & plusieurs caracteres Chinois suspendus, & appliquez sur les murailles. Ils offrent des porcs en sacrifice, & au défaut de cette pompe venerable & majestueuse avec laquelle ils celebrent leurs ceremonies dans la Chine, ils font un bruit si horrible que tout le quartier jusqu'à plus de deux cent pas, en est incommodé : comme la pluspart ne sont que des Marchands arrivez depuis peu, ils manquent de Prestres ; lorsque j'estois à Siam ils n'en avoient que deux, qui n'estoient venus qu'à dessein de ramasser dequoy faire bâtir un Temple dans la Chine ; ces Prestres estoient vétus d'une longue robbe de couleur de feüille morte, avec des manches fort larges, semblables à celles des Benedictins.

Les Laos, les Cambojiens, & les autres Nations voisines de Siam ne font aucun exercice qui les distinguent des Siamois ; ils ont quelques Traditions particulieres, & quelques usages qui leur sont propres, mais cela ne les empêche pas d'aller aux Pagodes, & d'y assister à l'Office avec autant de devotion & d'assiduité que les naturels du Pays.

Les Calvinistes & les Lutheriens Anglois & Hollandois se sont contentez du droit d'avoir des

des Temples sans en vouloir user, & ils aiment mieux un bon comptoir qu'une belle Eglise; ils n'ont point de lieu affecté aux exercices de Religion : tous les Dimanches ils tiennent le Presche chez les Hollandois, dans une salle, où se rendent deux ou trois François heretiques habituez à Siam, qu'ils ont admis à leur Communion, & quelques Indiens qu'ils ont engagez dans l'erreur.

Au milieu de toutes ces mauvaises graines la Foy Catholique commence à germer; toutes choses sont heureusement disposées à son avantage, & il ne faut point d'autre garand de l'accroissement de cette divine Plante, que le zele infatigable & la pieté constante de ceux qui la cultivent & qui l'arrousent aujourd'huy.





TREIZIE'ME CHAPITRE.

De la Religion Chrestienne, & de ceux qui ont annoncé les premiers l'Evangile dans ce Royaume.

QUE les veritez de l'Evangile ayent esté annoncées aux Siamois dés le temps des Apôtres, & que Saint Thomas ou ses Disciples en ayent esté les premiers Predicateurs, c'est une question que je ne pretends pas decider; j'y trouverois assez d'apparence, si les Siamois s'étoient adonnez de bonne heure à la Navigation, parce que de Siam à Meliapour, où l'on croit que Saint Thomas est mort, le trajet n'est que de dix ou douze jours; mais comme il est certain qu'il n'y a pas six-vingts ans que les Siamois ont commerce avec les Habitans de la Coste de Coromandel, je ne sçaurois donner une entiere creance aux traditions contraires, qui assurent qu'avant les deux derniers siecles ces peuples ont esté instruits de l'avenement de JESUS-CHRIST.

Il ne paroiſt pas non plus que Saint François Xavier en allant au Japon & aux autres lieux de ſes Miſſions s'y ſoit arreſté. Pluſieurs années aprés ſa mort les Peres de la Compagnie de JESUS y ayant eſté envoyez n'y remarquerent aucun veſtige du Chriſtianiſme ; ils apprirent la Langue du païs, & dés le commencement de leur Predication, ils reconnurent par l'étonnement qu'elle jetta dans tous les eſprits, que perſonne ne les avoit precedez dans les fonctions du Miniſtere Apoſtolique ; ils compoſerent des Livres de Pieté, entre autres un Catechiſme qui ſe voit encore aujourd'huy, & confirmerent la pureté de leur doctrine par la ſainteté de leur vie. Cependant, peu de gens ſe convertirent, & eux-mémes eſſuyerent de cruelles perſecutions ; ily en eut un qui fut mis en priſon, & qui y mourut auſſi ſaintement qu'il avoit vécu. Quelques vieux Siamois âgez de plus de cent ans ſe ſouviennent encore d'avoir veu ce Saint homme, & racontent des choſes merveilleuſes de ſa charité pour les pauvres, & de ſon zele pour la gloire de Dieu. Enfin, ces Peres, plus rebutez par l'endurciſſement des Siamois, que par les maux qu'ils avoient endurez, abandonnerent ce peuple incredule & allerent joindre leurs Compagnons, qui tra-

vailloient avec plus de succez dans les Royaumes de Tunquin & de la Cochinchine ; ils trouverent que leur secours ne leur estoit pas inutile pour cultiver une nouvelle Eglise, déja remplie d'une infinité de personnes qu'ils avoient acquises à JESUS-CHRIST par des travaux & des fatigues incroyables. L'amour tendre & filial que ces pauvres Neophites conservent encore aujourd'huy au milieu des persecutions pour ces hommes vrayment Apostoliques, joint à l'attachement inviolable qu'ils ont pour la foy qu'ils en ont receuë, sont de glorieux monuments qui nous restent de la fidelité & du desinteressement de leur zele.

Aprés la retraite des Peres de la Compagnie de JESUS, des Augustins & des Dominicains vinrent à Siam, mais on n'a point sçeu ce qu'ils y avoient fait. Les Portugais s'y estant ensuite établis, les Peres Jesuites y revinrent pour prendre soin de la Colonie Chrestienne, elle estoit si nombreuse qu'encore qu'on en eust partagé la direction entre eux & les Dominicains, ils ne purent neanmoins s'appliquer à la conversion des Gentils. Ce qu'il y eut d'avantageux pour la Religion, c'est qu'à la recommandation des Portugais, qui estoient alors tres-puissans, les Chrestiens obtinrent la permission d'avoir des

Eglises, & d'y celebrer publiquement le service Divin. Ils en bâtirent deux, qui sont les plus anciennes Paroisses du Royaume; l'une, fut appellée Santo Domingo, pour les Peres Dominicains; & l'autre, Santo Paulo, pour les Peres Paulistes, c'est le nom qu'on donne communément aux Jesuites dans les Indes, à cause de l'ardeur avec laquelle ils marchent sur les traces de ce grand Apôtre.

Les choses demeurerent dans cet estat jusqu'au Pontificat d'Alexandre VII. qui estant informé par le R. P. de Rhodes de la Compagnie de Jesus, des progrez considerables que le Christianisme faisoit tous les jours, par ses soins & ceux de ses Confreres dans ces Pays Orientaux, voulut bien à sa priere y envoyer des Evêques qui y confirmassent ces Neophytes, y ordonnassent des Prestres, & qui pussent achever tout ce que l'humilité de ces Grands Hommes ne leur permettoit pas de faire eux-mêmes; il crea donc ces Vicaires Apostoliques, M. Pallu Evêque d'Heliopolis dans le Tunquin, M. Lambert Evêque de Berythe & M. de Corolendy Evêque de Metellopolis dans la Chine & dans la Cochinchine; ces Prelats passerent dans les Indes les uns aprés les autres accompagnez d'un bon nombre d'Ecclesiastiques, & ceux qui furent assez forts

pour resister aux fatigues d'un si grand voyage se rassemblerent à Siam environ deux années aprés leur depart de France, croyant y trouver plus de commoditez qu'en aucun autre endroit pour passer dans les lieux de leurs Missions. La bien-veillance du Prince, l'humeur douce & honneste des Habitans leur firent aussi-tost concevoir de grandes esperances pour la Religion ; c'est pourquoy ils s'y atresterent & resolurent d'y ouvrir une Mission. Il y a déja plus de vingt-cinq ans qu'ils y sont establis, & qu'ils y travaillent avec beaucoup d'application, ils y ont bâty même plusieurs Eglises, mais l'aveuglement des Siamois a esté si grand qu'ils n'ont pas encore la consolation de les voir remplies d'un grand nombre de Chrestiens. L'heure de la conversion de ce Peuple infidele n'estoit pas encore venuë, l'honneur en estoit reservé au zele de Loüis le Grand, qui non content de faire fleurir la veritable Religion dans son Royaume estend ses soins au delà des mers, & travaille à faire connoistre le vray Dieu par tout où le bruit de ses conquestes a porté son Nom. Si la celebre Ambassade qu'il envoya il y a quelques années au Roy de Siam pour l'engager à recevoir le don precieux de la Foy, & pour faire avec luy une alliance solide par

le lien étroit d'une même Religion, n'a pas eu tout l'effet qu'on s'en estoit promis, il y a sujet d'esperer que le nouveau secours de Missionnaires que Sa Majesté envoya l'an passé, à la priere même de ce Roy infidele, & au Ministere desquels il semble que Dieu ait attaché une benediction particuliere pour la conversion des Gentils, produira enfin cet heureux changement.

Fin de la troisiéme Partie.





HISTOIRE NATURELLE ET POLITIQUE DU ROYAUME DE SIAM.

QUATRIE'ME PARTIE.

Du Roy qui Regne à present, de la Famille Royale; & de ce qu'il y a de plus particulier dans la Cour de ce Royaume.

PREMIER CHAPITRE.

De la Famille, de la Naissance, & des grandes qualitez du Roy qui Regne à present.



IL est de la politique du Royaume de Siam que le nom du Roy ne vienne jamais qu'aprés sa mort à la connoissance du peuple, il n'est sceu que des plus grands Mandarins, à qui il est utile qu'il

soit connu pour le bien de l'Etat ; deux d'entre eux, dont j'avois gagné l'amitié, & engagé la confiance par les bons offices que je leur avois rendus en plusieurs rencontres m'apprirent en secret que le Roy qui Regne à present se nomme *Châou Naraïe :* Comme j'ay eu l'honneur de voir ce Prince d'assez prés, je puis vous faire icy son Portrait. Il a la taille mediocre, les épaules un peu hautes, le visage long, le teint bazanné, des yeux vifs & pleins de feu qui marquent beaucoup d'esprit, & dans toute sa personne il y a un certain air de Grandeur & de Majesté accompagné de tant de douceur & de bonté, qu'il est impossible de le voir sans le respecter beaucoup, & sans l'aimer encore davantage. Il est fils de *Châou Pasâ Thông*, c'est à dire en Siamois Roy au langage d'or, lequel estoit un homme ambitieux au delà de ce que les originaires du pays ont accoutumé de l'estre. Aprés la mort du Roy son Maître il monta sur le Trône, au préjudice des heritiers legitimes de la Couronne ; les richesses qu'il avoit amassées, & le credit qu'il s'estoit acquis pendant qu'il estoit Chacry, luy en ouvrirent le chemin : il eut l'addresse de s'y maintenir par le Mariage qu'il contracta publiquement avec la fille du Roy son Prede-

ceſſeur : Cette Princeſſe qui avoit beaucoup de cœur & de vertu, eut toutes les peines du monde à ſe reſoudre de l'épouſer, il eſtoit déja marié, & elle voyoit ſur ſa teſte une Couronne qu'il venoit d'enlever à quatre de ſes Freres qu'elle aimoit fort tendrement, c'eſtoit plus qu'il n'en faloit pour luy faire fuïr une alliance ſi deſagreable pour elle, & ſi deſavantageuſe à ſa famille ; elle ne pût pourtant s'en deffendre, & toutes les reſiſtances qu'elle fit ne ſervirent qu'à aigrir l'eſprit du tyran, qui prenant ombrage de l'amitié qu'elle témoignoit trop ouvertement avoir pour ſes Freres, prit deſſein de les faire mourir, ils en furent avertis, & quelques ſerviteurs fideles qui leur eſtoient reſtez à la Cour, leurs fournirent adroittement les moyens de s'échapper du Palais, où ils eſtoient renfermez, deux ſe rufugierent dans le Laos, où ils furent tres-bien receus ; & les deux autres croyant trouver un azile à Piply y perirent miſerablement par la trahiſon de ceux-là mêmes de qui ils avoient eſperé le plus de protection & de ſecours.

Châou Pasâ Thông eut de ſa premiere femme une fille, & cinq garçons, & de ſa ſeconde une fille & un fils ; il ſembla que le Ciel voulut donner dés les premieres années de la

vie de ce jeune Prince des presages de l'élevation & de la grandeur où nous le voyons aujourd'huy : car le tonnerre estant tombé sur le Palais, où il estoit avec ses Freres, tous leurs appartemens furent brûlez, il n'y eut que le sien qui se conserva tout entier au milieu des flâmes. La Reine sa Mere n'eut pas la joye de voir l'accomplissement de tous ces heureux presages, car elle mourut quelque temps aprés, sans autre regret que celuy de quitter son fils dans un âge où ses soins & son credit luy estoient encore si necessaires. Il en fut sensiblement affligé, mais il parut, inconsolable quand il vit cette mort imprevûë d'une Mere qui luy estoit si chere, suivie de celle du Roy son Pere. Comme il estoit alors dans la vingt-quatriéme année de son âge, le peuple qui dés son enfance s'estoit laissé prevenir en sa faveur, le vit avec plaisir en estat de monter sur le Trône : car il representoit la Reine sa Mere qui par la mort de tous ses Freres estoit devenuë la seule heritiere presomptive de la Couronne ; mais l'infidelité de son Oncle trompa les vœux & les esperances de tout le monde, quoy qu'il ne fut pas en droit de succeder à un usurpateur ; il voulut pourtant regner aprés luy, & se prévaloir de la Coutume du Pays, qui veut que les Freres du deffunt

Roy luy ſuccedent à l'excluſion de ſes propres enfans ; le Prince en eut un vif reſſentiment dans le cœur, mais la prudence ne luy permit pas de le faire éclatter juſqu'à ce que quelque occaſion favorable ſe preſentaſt de le faire avec ſuccez ; le mauvais naturel & l'ingratitude de ſon Oncle la luy donnerent quelques mois aprés. Ce brutal s'eſtant aviſé de vouloir prendre pour ſa Concubine la ſœur uterine de ce jeune Prince, il s'y oppoſa avec tant de vigueur & de courage que le tyran piqué de ſa reſiſtance, jura ſa perte, & chercha par tout les moyens de l'avancer, Châou Naraïe en fût heureuſement averty par ceux-là mêmes qui eſtoient entrez dans le deſſein de l'aſſaſſiner ; auſſi-tôt il ſe mit en campagne, & demanda du ſecours aux Etrangers, les Chreſtiens Portugais furent les premiers à ſe rendre aux promeſſes qu'il leur fit de favoriſer leur Commerce, & de bien recompenſer leurs ſervices : à peine eut-il trouvé mille hommes en eſtat de le ſuivre, que pour ne pas donner le temps à ſon ennemy de ſe reconnoître & de ramaſſer toutes ſes troupes ; il ſe mit à leur teſte, & marcha droit au Palais, d'abord il fit main baſſe ſur tous ceux qui voulurent s'oppoſer à ſon paſſage, & s'eſtant fait jour juſques à la porte de la chambre du

Roy, il entra le sabre à la main ; l'usurpateur ne s'y voyant pas en estat de se pouvoir deffendre s'estoit déguisé pour se sauver dans la foule des siens qui fuyoient de tous côtez, mais y ayant esté reconnu par un Chrestien Portugais, le Prince fondit sur luy, & le tua, dit-on, de sa propre main ; les chefs de la conjuration furent arrestez prisonniers, il en punit quelques-uns pour l'exemple, & des autres il s'en fit des amis par la generosité qu'il eut de leur pardonner.

Si tôt qu'il se vit en possession paisible de son Royaume, il épousa solemnellement la Fille de son Pere ; il la fit declarer Reine avec toutes les ceremonies accoûtumées : Il maria sa Sœur uterine à un de ses Freres qui estoit un parfaitement honneste homme, & qu'il sçavoit bien n'avoir point eu de part à la conspiration ; les quatre autres qui estoient soupçonnez d'y avoir trempé furent disgraciez, deux moururent de chagrin quelques temps aprés ; celuy qui estoit marié les survéquit de dix ou douze ans, & mourut comme eux sans enfans, les deux autres sont encore en vie ; il y en a un qui pour guerir le Roy de toutes les défiances secretes qu'il pourroit avoir de sa fidelité, s'est fait Talapoin. Il demeure dans une grande Pagode assez proche du Palais, où sa Ma-

jesté Siamoise le va voir assez souvent · Elle luy a fait offrir plusieurs fois les premieres Charges du Royaume ; le refus qu'il en a fait jusques à present, plûtôt sans doute par politique que par vertu, n'a pas laissé de luy meriter la confiance du Roy, & la veneration de tout le peuple, qui le regarde comme un grand Saint.

L'autre Frere qui est paralitique meine une vie obscure & languissante, dans un petit Château de la capitale, où il demeure renfermé, sans qu'il luy soit permis d'aller à la Cour; toutes les fois qu'il y a paru il a fait toûjours semblant de begayer, & d'avoir l'esprit aliené, dans la crainte qu'il a, peut-estre, que le Roy qui s'est toûjours défié de luy, & qui ne l'aime point, ne le mette en état de ne pouvoir jamais rien entreprendre contre ses interests.

Les deux Princesses, sa Sœur & son Epouse moururent il y a environ sept ou huit ans à trois ou quatre mois l'une de l'autre. Leurs Corps furent brûlez ensemble sur le même bûcher, dans le Palais, en presence de toute la Cour, avec une pompe funebre, digne de la grandeur de leur naissance & de leur merite personnel. Depuis ce temps le Roy a conservé dans son cœur une douleur si vive de la mort de la Reine qu'il aimoit passionnément, qu'il

n'a jamais voulu penser à se remarier, & il se contente d'avoir quelques concubines. La Princesse qui est issuë de son Mariage n'a point degeneré de la vertu & des grandes qualitez de sa Mere, si j'en croy ceux qui l'ont veuë avant qu'elle eût atteint l'âge de quatorze ans; car si-tôt que les Princesses ont passé cet âge elles ne se font plus voir aux hommes, & leurs Freres mêmes ne leur parlent plus, qu'au travers d'un rideau: Sa taille passe la mediocre; elle a la bouche assez belle, les yeux noirs & bien fendus, le teint plus blanc que les autres; son nez est un peu trop plat pour estre bien fait, mais il y a dans tout ce qu'elle fait un certain je ne sçay quoy de fort engageant & de fort agreable. Cet art qu'elle a de plaire à toutes les femmes qui la peuvent voir, est soutenu par une solidité de jugement & par une vivacité d'esprit dont l'heureux & juste assemblage n'est pas toûjours le partage de celles de son sexe. Le Roy qui connoist mieux que qui que ce soit les bonnes qualitez de cette Princesse, voulut il y a trois ou quatre ans les mettre à l'épreuve. Comme elle est l'heritiere presomptive de sa Couronne, un jour il se fit un plaisir de la luy mettre sur la teste, & de luy donner pour deux fois vingt-quatre heures seulement le gouver-
nement

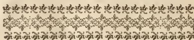
nement de son Royaume : elle y surpassa ses esperances, car elle raisonna sur les affaires les plus difficiles qu'il luy fit proposer par son Conseil, comme si elle y eût esté élevée toute sa vie ; & sa penetration naturelle suppléant au défaut d'experience, elle fit connoistre qu'elle estoit née pour le Trône, & qu'elle sçauroit fort bien le remplir quand elle y seroit appellée. Il n'y a qu'une chose qu'on luy puisse justement reprocher, c'est que sa vertu est un peu trop austere ; car on l'a veu pour les moindres fautes, & pour de simples médisances dont ses Filles d'Honneur s'estoient renduës coupables envers leurs compagnes, les faire razer en sa presence, & par ce châtiment les deshonorer pour le reste de leurs jours.

Les Eunuques qui la gardent sont vétus comme les femmes, & vivent chez elle avec beaucoup de retenuë & une extréme circonspection : Elle accompagne le Roy dans tous ses voyages, mais comme il est de la bien-seance du pays qu'elle se trouve la premiere dans les lieux où il arrive pour l'y recevoir, elle part toûjours une heure ou deux avant luy ; elle marche à petit bruit, renfermée dans son Balon, si elle va par eau, ou dans la Cherolle de son Elephant, si elle voyage par terre ; mais de peur d'y être veuë elle ne passe jamais dans les

villes qu'à la pointe ou sur le declin du jour. L'Epoux que le Roy son pere luy destine est bien digne d'elle, car il a beaucoup d'esprit : la richesse de sa taille, & l'égalité de son humeur populaire, enjoüée, civile & bien-faisante à tout le monde, l'ont déja rendu les delices de la Cour, le Roy l'aime extrémement ; & il veut, quoy qu'il ne soit en apparence que son Fils adoptif, qu'on luy rende les mêmes honneurs qui sont deus aux enfans des Rois : Il luy permet d'avoir une Cherolle sur son Elephant, & de ne se point prosterner en sa presence ; d'entrer quand il luy plaist dans son Appartement, & d'avoir des habits aussi riches & aussi magnifiques que les siens. Si l'on en croit l'histoire médisante de la Cour de Siam, le Roy eut ce Prince d'une de ses Concubines, qu'il maria par politique à un Ockoune, si-tôt qu'il la sentit grosse : l'embarras où il s'estoit trouvé lors de son avenement à la Couronne, par le nombre des enfans de differents lits que son Pere avoit laissé en mourant, luy fit prendre la resolution de faire passer celuy-cy pour le fils de cet Ockoune, afin que si dans la suitte du temps il ne répondoit pas à ses esperances, il ne fût pas en droit de disputer la Couronne à ses heritiers legitimes ; mais il crut pourtant luy devoir faire tout le

bien qu'il pourroit, sans hazarder le repos de ses Etats, c'est pourquoy il se le fit apporter dans son Palais si-tôt qu'il fut né, & l'adopta publiquement pour son fils. Jamais Prince n'eut dans les Indes une plus belle éducation que la sienne, & ne ressembla mieux à son Pere, soit par la grandeur de l'ame, soit par l'agrément qu'il a dans tout ce qu'il fait : on ne doute point aussi que le Roy n'accomplisse bien-tôt le dessein qu'on croit qu'il a de luy faire épouser la Princesse sa Fille, laquelle ne le haït pas, car on dit qu'elle versa des larmes quand elle apprit il y a trois ou quatre ans qu'il s'estoit fait Talapoin, & qu'elle ne put s'empêcher de témoigner l'excez de sa joye quand on luy vint dire que le Roy ennuyé de ne le point voir auprés de luy, l'avoit obligé de renoncer à sa profession, & de retourner à la Cour.





DEUXIE'ME CHAPITRE.

De ce qui s'est passé de plus considerable dans le Royaume de Siam depuis le commencement du Regne de Châou Naraïe, jusqu'à present.

CHâou Naraïe estant monté sur le Trône, ne se laissa point corrompre comme ses predecesseurs par les delices d'une vie molle, & paresseuse, telle que l'est encore aujourd'huy celle de la plusparr des Rois des Indes, on le vit incontinent aprés marcher à la teste de ses troupes contre les ennemis ses voisins, qui avoient osé l'attaquer.

Aprés qu'il les eut mis tous en déroute, & forcé de rentrer dans leur pays, il quitta la frontiere & vint s'appliquer au dedans de son Royaume à la recherche des moyens de le gouverner en paix : Les semences des guerres civiles dont il estoit menacé furent étouffées dés leur naissance par la sagesse & la discretion de sa conduite ; plusieurs Villes qui se

disposoient à secoüer le joug, furent par luy flattées de l'esperance de nouveaux privileges dont il les favoriseroit, si elles demeuroient dans l'obeïssance, & il sceut sans répandre beaucoup de sang, punit & faire rentrer dans leur devoir celles qui s'en estoient déja éloignées; il se trouva au milieu de sa Cour des traîtres assez hardis pour attenter à sa personne, ayant esté découverts, il les fit mourir sans éclat & sans bruit, par des raisons de politique qui furent approuvées de toutes les personnes de bon sens; mais il ne s'est jamais fait de conjuration contre luy qui l'ait mis plus en danger de sa vie, que celle des Talapoins. Ces bons Solitaires, ces Prestres de la Loy, qui meinent en apparence une vie si exemplaire & si sainte, s'assemblerent un jour tous de concert dans la plus belle de leurs Pagodes; ils sçavoient que le Roy y devoit venir solemniser avec eux la plus grande de toutes leurs Festes; comme les Soldats de sa garde ont coutume de demeurer au dehors du Temple, & que si-tost qu'il y est entré accompagné seulement de cinq ou six de ses principaux Officiers, on a soin d'en fermer les portes; ces miserables se croyoient sûrs de l'execution du dessein qu'ils avoient pris de l'assassiner; en effet ils n'auroient pas manqué

leur coup, si par bon-heur deux Officiers étant venus avant Sa Majesté pour voir si tout estoit prest pour la Ceremonie ne se fussent apperceus du nombre extraordinaire des Talapoins & des armes qu'ils tenoient cachées sous leurs robbes. Le Roy en fut aussi-tost secrettement averty, & ces parricides ayant esté à l'heure même accusez & convaincus du crime qu'ils avoient projetté furent tous passez au fil de l'épée par les Soldats de la garde que l'on fit entrer dans la Pagode. Cette action du Roy, toute juste qu'elle estoit, n'a pas laissé de le faire passer pour un Prince cruel & sanguinaire, & jusqu'à present les Talapoins ne se sont pas mis beaucoup en peine de le justifier dans l'esprit des peuples. Il se trouva même il y a quelque temps un Sancrât qui se donna la liberté de luy dire assez fierement que ses Sujets murmuroient contre luy, & qu'ils estoient indignez de la rigueur de ses châtimens. Le Roy receut de bonne grace cette charitable remontrance ; mais quelques jours aprés il envoya au Sancrât un de ces grands vilains singes que les Siamois ont tant en horreur, avec un commandement exprés de le bien nourrir, & de luy laisser faire chez luy tout ce que bon luy sembleroit jusqu'à nouvel ordre. Il falut recevoir ce maistre

singe avec respect ; mais à peine fut-il entré dans la maison qu'il y fit un fort grand ravage, il y cassa un tres-grand nombre des plus riches porcelaines, & rongea les plus beaux tapis, il mordit les uns, il battit les autres; enfin le Sancrât ne pouvant plus le souffrir, fut tout desolé, trouver Sa Majesté pour la suppliet tres-humblement de le délivrer d'un si méchant hôte. Le Roy luy répondit, en soûriant : Hé quoy ? Vous ne pouvez pas souffrir pendant trois ou quatre jours seulement l'incommodité d'un singe, & vous voulez que je souffre toute ma vie l'insolence de plusieurs de mes Sujets, plus insupportables mille fois que les singes les plus malicieux : Allez, ajoûta-t-il, si je sçay bien punir les méchans, apprenez que je sçay encore mieux recompenser les bons.

En effet il n'y a point de grace qu'un honneste homme n'ait droit de luy demander, & qu'il ne puisse raisonnablement attendre de luy, jamais service sincerement rendu au public ou à sa personne, n'est demeuré chez luy sans recompense ; le plus grand de ses plaisirs, c'est celuy d'en faire à tous ceux que la vertu rend dignes de ses bonnes graces. Il n'y a pas longtems qu'il donna une preuve éclatante de cette verité, lorsqu'il accorda sa protection, & qu'il

fournit des trouppes, & de l'argent à un jeune Prince de Camboye, qui depuis long-temps est en guerre avec un de ses Cousins; son Conseil d'Estat eut beau luy representer qu'il ne pouvoit pas entrer dans ses interests sans s'attirer un jour sur les bras toutes les forces de la Cochinchine qui s'estoit declarée contre luy, qu'il sçavoit bien que ce Prince avoit esté déja battu en plusieurs rencontres, & qu'assurément le secours qu'il luy donneroit ne seroit pas assez puissant pout l'empêcher de l'estre encote. Il n'impotte, dit-il, l'honneur que le Roy de Siam acquerera en protegeant un Prince mal-heureux à qui il est allié, & de qui il ne peut jamais rien attendre, le dédommagera de toutes ses pertes, & aussi-tost il donna ordre à ses troupes d'aller joindre celles de ce Prince.

Comme cette guerre de Camboye qui dure depuis si long-temps, tient en suspens les desseins, & partage dans les Indes les interests de plusieurs Couronnes, le Lecteur ne sera peu-estre pas fâché d'en apprendre la cause, & les grands évenemens qui déja l'ont rendu si memorable dans le monde.



TROISIE'ME

TROISIE'ME CHAPITRE.

De la Guerre de Camboye, & de l'interest qu'y prend aujourd'huy le Roy de Siam.

IL y a environ six-vingts ans qu'un Roy de Siam declara la Guerre à un Roy de Camboye, il ne luy fut pas difficile d'entrer dans ses Estats, car c'estoit un Prince sans esprit, sans émulation & sans conduite, qui donnoit tout à ses plaisirs, & presque rien au gouvernement de ses peuples & à la seureté de ses frontieres. Aprés avoir desolé les Provinces qui s'opposerent, quoy que foiblement à son passage, il alla l'assieger jusques dans son Palais, se rendit maistre de sa personne, & fit ses trois enfans prisonniers. Jamais vainqueur ne garda plus de moderation que luy dans sa victoire, car il rendit & fit rendre par les siens au vaincu, tous les honneurs qui sont dûs à la Majesté Royalle dans quelque estat qu'elle se trouve; en un mot il n'oublia rien de tout ce qu'il crût pouvoir en quelque fa-

çon le consoler de sa mauvaise fortune, mais il n'eut pas la consolation de le mener jusques à Siam; car ce Prince, plus touché de la privation de ses plaisirs, que de la perte de sa Couronne, quoy qu'il fût déja dans un âge fort avancé, s'affligea tellement qu'il en mourut en chemin. Nac-Cesta, Nac-Barachia & Nac-Protien, ses trois fils, suivirent le Vainqueur à Siam, qui les y traita toûjours fort honnestement; il leur donna même dequoy subsister à sa Cour, d'une maniere proportionnée à la grandeur de leur Naissance, jusqu'à ce que trois Gouvernemens assez éloignez les uns des autres, ayant vacqué presque en même temps par la mort des Mandarins qui en avoient esté pourveus, il eut la generosité d'en gratifier ces trois Princes; il crut le pouvoir faire sans rien hazarder, car aprés avoir réduit sous son obeïssance tout le Royaume de Camboye, il avoit eu la precaution avant que d'en sortir, d'établir pour Gouverneur des Provinces & des Villes principales des gens affidez & d'une probité reconnuë; & afin de les engager par leurs propres interests à luy estre fideles, il leur en avoit genereusement accordé la proprieté, à la charge seulement de quelques legers tributs qu'ils s'obligerent de luy payer par chacun

an ; d'ailleurs ses Troupes avoient fait tant de dégats dans tous les endroits par où elles avoient passé, & la terreur qu'elles y avoient répanduë, avoit fait tant d'impression sur les esprits des peuples, qu'il n'y avoit pas d'apparence que l'envie leur prit si-tost de se revolter ; en effet ils auroient toûjours vécu en paix, & parfaitement satisfaits de leurs Gouverneurs qui les traitoient fort humainement, & ils n'auroient peut-estre jamais pensé à faire remonter sur le Trône l'ancienne famille des Roys de Camboye, si la mort impreveuë du Roy de Siam ne leur en eut fait naître l'occasion. Nac-Cesta qui en receut les premieres nouvelles, s'en réjoüit, & resolut d'en profiter ; il en donna avis à ses freres qui le vinrent trouver secretement dans son Gouvernement ; là, il fut arresté entre eux qu'ils dépêcheroient incessamment quatre de leurs plus fideles amis à Camboye, pour y sonder les esprits des peuples, & pour tâcher de faire entrer dans leurs interests les Goüverneurs de Provinces qu'ils sçavoient avoir receu depuis peu de temps quelque mécontentement du défunt Roy de Siam ; leur Negociation fut plus heureuse qu'ils n'avoient osé l'esperer, car en tres-peu de jours ils tirerent des assurances que Nac-Cesta seroit tres-bien receu dans

Camboye, & qu'il ne tiendroit qu'à luy de s'y faire proclamer Roy ; la seule difficulté qui restoit à ces Princes estoit celle de s'échapper sans qu'on s'en apperceut, car il n'y alloit pas moins que de leur teste s'ils eussent esté découverts : pour rendre leur fuitte plus secrette ils partirent la nuit, accompagnez de quelques-uns de leurs amis qui voulurent bien suivre leur bonne ou mauvaise fortune; les forests qu'ils gagnerent le plus diligemment qu'il leur fut possible les mirent bien-tost à couvert & hors d'estat d'apprehender d'être poursuivis : Enfin ils arriverent heureusement à Camboye, & les mesures qui avoient esté prises pour les y faire bien recevoir, se trouverent si justes, que Nac-Cesta peu de jours aprés son arrivée fut publiquement proclamé Roy, & receut le serment de fidelité de tous les Gouverneurs des Provinces : Les Siamois qui n'apprirent la fuite de ces Princes, que lors qu'il n'estoit plus temps de l'empêcher, rentrerent en eux-mêmes, & commencerent d'apprehender les suites qu'elle pourroit avoir s'ils ne s'accommodoient entre eux, car la mort du Roy avoit allumé dans le Royaume une guerre Civile qui l'exposoir en proye à tous ses ennemis ; les Estats s'assemblerent; la Paix y fut proposée, & toutes les parties

intereſſées eſtant demeurées d'accord des conditions; il fut enfin reſolu que l'on previendroit le Roy de Camboye par des courſes que l'on feroit inceſſamment ſur ſes Terres, avant qu'il eut le temps de s'affermir ſur ſon Trône, il en fut averty, & ſe ſentant en effet trop foible encore pour pouvoir reſiſter aux forces d'un ſi grand Royaume preſtes à fondre ſur luy, il envoya des Ambaſſadeurs au Roy de la Cochinchine pour implorer ſon ſecours & pour demander en mariage quelqu'une des Princeſſes de ſon Sang; ce Prince qui avoit l'ame grande, & qui par les glorieuſes Victoires qu'il venoit de remporter ſur le Tunquin, s'étoit acquis beaucoup de credit & de reputation dans les Indes, ſe fit un honneur d'accorder au Roy de Camboye tout ce qu'il luy demandoit. Il luy donna pour femme une de ſes filles naturelles, & il fit eſcorter les coffres pleins d'or & d'argent qu'il luy envoya pour ſa dot par quatre ou cinq Compagnies de ſes plus braves Soldats. A peine ces Troupes furent-elles arrivées, que Nac-Ceſta ſe vit dans la neceſſité de s'en ſervir ſans pouvoir leur donner le temps de ſe repoſer, car les Siamois eſtoient déja venus par mer & par terre aſſieger Camboye. Il ſe mit donc en campagne à la teſte de ſes troup-

pes Camboyennes, & il laissa à la Reyne sa nouvelle Epouse la conduite des Cochinchinoises. Cette courageuse Princesse les ayant fait monter avec elle sur ses Vaisseaux, alla le sabre à la main affronter l'Armée navalle de Siam : le choc fut rude, & le combat dura fort long-temps, mais enfin la victoire se rangea du côté de la Reine, & elle donna la chasse à la flotte Siamoise pendant que le Roy son Epoux mit sur terre l'Armée ennemie en déroute, & qu'il la força de rentrer honteusement dans son pays.

Le malheur voulut qu'il n'eut point d'enfans de cette grande Princesse, & qu'il ne laissa en mourant, aprés avoir regné quinze ans, que deux Fils qu'il avoit eu d'une de ses Concubines. Comme Nac-Channe, & Nac-Ché (c'est ainsi qu'ils se nommoient) estoient encore trop jeunes pour pouvoir gouverner le Royaume, la Regence en fut donnée à Nac-Barachia, leur oncle : Il s'en trouva si bien, que ne pouvant plus se resoudre de rendre à l'aisné de ses Neveux la Couronne qu'il n'avoit receuë qu'en dépost, il prit le dessein de se la conserver par sa mort ; mais il ne put pas si bien le cacher, que la Princesse qui estoit d'une penetration d'esprit surprenante, n'en découvrît quelque chose ; elle avertit Nac-

Channe de se tenir sur ses gardes : le Prince ouvrant les yeux sur le peril qu'il couroit, en fut effrayé, & crut qu'il estoit de la prudence de prevenir le coup dont il estoit menacé. Il eût esté dangereux de le faire à force ouverte, parce que comme le traistre avoit toûjours beaucoup menagé le peuple pendant les dix années de sa Regence, il en estoit extrémement aimé : il falut donc en venir aux dernieres extrémitez, & prendre les seules voyes qui luy restoient pour sauver sa vie ; l'ordre fut donné à deux Pages de sa Chambre d'attendre le Regent au bout d'une petite gallerie fort obscure, par laquelle il passoit ordinairement dans son Appartement quand il sortoit le soir de celuy de Nac-Channe, & là, de l'assassiner si-tôt que le Prince leur en auroit donné le signal en soufflant les flambeaux, & frappant du pied contre le plancher de sa Chambre. Les choses se firent comme elles avoient esté concertées ; mais elles ne purent pas se faire sans beaucoup de bruit : Les Gardes s'éveillerent & crierent aux Armes : le peuple accourut en foule au Palais, & comme il ne doutoit point que Nac-Channe n'eût esté l'auteur de cet assassinat, il en auroit forcé les portes pour l'en tirer & le mettre en pieces, si la Reine pour qui le peuple estoit prevenu

d'un profond respect, & d'une tres-grande confiance, n'eût paru à la fenestre pour l'appaiser : elle luy representa l'interest sensible qu'il avoit d'avoir pour Roy un legitime heritier de la Couronne, & non point un Usurpateur & un Traistre, qui avoit voulu tremper ses mains dans le sang du Fils de son Roy : que Nac-Channe estoit un Prince genereux qui ne vouloit monter sur le Trône que pour estre plus en état de faire du bien à tous ses Sujets ; & qu'elle se rendoit elle-même caution de cette bonne volonté. Qu'il avoit déja donné des marques assez éclatantes de sa valeur & de son courage pour leur faire croire qu'ils n'avoient point d'ennemis, point de Siamois qu'ils dûssent craindre pendant qu'il seroit à leur teste pour les deffendre, & pour leur conserver la gloire des victoires qu'ils avoient remportées sous la conduite du Roy son pere. Vous devez cette justice, ajoûta-t'elle, au sang & à la memoire de cet illustre Deffunt, qui vous a toûjours tant aimé : vous la devez au repos de l'Etat ; & vous ne pouvez pas la refuser aux prieres d'une Reine, qui ne vous demanderoit pas encore aujourd'huy pour Nac-Channe cette Couronne qui luy appartient par le droit de sa naissance, si sa vertu, & l'amour qu'il a pour vous, ne l'avoit déja rendu digne de la porter.

A peine

A peine eut-elle achevé ce discours avec cette grace, & cette éloquence qui luy estoient naturelles, que le Peuple s'écria vive Nac-Channe, & qu'il fut à l'heure même proclamé Roy à la porte de ce même Palais, où on estoit venu le chercher pour le poignarder. Il Regna vingt-cinq ans, mais son Regne ne fut pas heureux, car il fut presque toûjours traversé par les factions des cinq enfans que le Regent avoit laissé en mourant, lesquels ne cesserent de chercher les moyens de vanger la mort de leur Pere ; l'aîné de tous qui s'appelloit Nac-Prachousa y parut moins échauffé que les autres, comme il estoit déja fort avancé dans les Charges, il crut aprés y avoir bien pensé, qu'il estoit de la prudence de sacrifier son ressentiment à sa fortune, & qu'il devoit pour l'établissement de sa Famille s'attacher plûtôt aux interests de Nac-Channe, que de demeurer dans le party de ses Freres, qu'il voyoit bien estre trop foible pour pouvoir se soûtenir encore long-temps. Le Roy qui n'avoit point d'enfans, pour l'engager de plus en plus à luy estre fidele, luy fit l'honneur d'adopter son fils Nac-Non, & de le declarer l'heritier presomptif de sa Couronne. La jalousie qu'en eurent ses Freres les jetta dans le desespoir, & leur fit prendre la reso-

lution d'attaquer Nac-Channe à force ouverte. Nac-Prachoufa fit dans cette occafion fi delicate tout ce que la reconnoiffance de tant de bien-faits receus de fon Souverain, & la fidelité qu'il luy avoit juré exigeoient de luy; il prit les armes contre fes Freres, & ne fe fentant pas affez fort pour fe deffendre contre eux, fans en parler à la Princeffe Reine, avec qui le Roy Nac-Channe s'eftoit depuis quelque temps broüillé mal à propos; il écrivit en fon nom au Roy fon Pere pour luy demander du fecours. Deux cens hommes bien choifis, & des mieux aguerris luy furent envoyez par le Roy de la Cochinchine, & ils arriverent auffi-tôt pour fe joindre aux troupes de Nac-Prachoufa qui fe mettant à leur tefte, marcha droit contre les rebelles, lefquels fe fentans trop foibles pour luy pouvoir refifter en face, fe contenterent de fe battre en retraite, & aprés quelques legeres efcarmouches, furent fagement fe cacher dans l'épaiffeur des forefts. Nac-Prachoufa eut la hardieffe de les y pourfuivre, nonobftant le danger qu'il pouvoir courir d'y eftre enveloppé, & d'y perir avec toute fon armée, il fut affez heureux pour les joindre & pour les combattre dans une plaine affez eftenduë, qui fe trouva par hazard au milieu des forefts.

Mais il ne luy fut pas si aisé qu'il l'avoit pû croire, de les vaincre, car ils luy disputerent fort long-temps le champ de bataille, & quand ils se virent forcez de le ceder au plus grand nombre, ils se retirerent en bon ordre dans de plus épaisses forests, où ils sçavoient bien que Nac-Prachousa n'auroit jamais la temerité de les venir attaquer. Là ils tinrent Conseil de guerre, & il fut resolu entre eux que les deux plus jeunes des quatre Freres iroient implorer la protection du Roy de la Cochinchine, car ils ne sçavoient pas encore qu'il estoit entré dans les interests de leur ennemy, ils équipperent le mieux qu'ils purent une longue barque, qu'ils trouverent sur le rivage, Nac-Tam & Nac-Pane cinglerent dessus en pleine Mer, mais il faut bien qu'ils ayent pery en chemin, car depuis leur départ de Camboye on n'a point encore receu de leurs nouvelles. Les deux autres Freres qui estoient demeurez dans leurs retranchemens, ennuyez de les y attendre chercherent d'autres moyens de se deffendre contre leur aîné : ils avoient appris que la Reine estoit mal avec le Roy, qu'elle estoit indignée de ce que contre sa volonté ils s'estoit fait Mahometan, & de ce qu'il avoit honteusement violé le Droit des Gens, en faisant massacrer par le con-

seil de quelques Malays, qui l'avoient engagé dans leur Secte, l'Ambassadeur du Roy son Pere ; cela leur donna sujet d'esperer que cette Princesse, qui d'ailleurs estoit naturellement genereuse & bienfaisante, ne leur refuseroit peut-estre pas le secours qui leur estoit si necessaire ; Nac-Protien se chargea du soin de cette dangereuse negociation, il vint *incognito* la trouver chez elle, & s'estant jetté à ses pieds, il sceut si bien la persuader de la justice de sa cause, qu'elle luy promit d'écrire en sa faveur au Roy son pere, son voyage fut plus heureux qu'il ne l'avoit esperé : car comme il estoit un des hommes des mieux faits, & des plus spirituels de son temps, la Reine s'en apperceut, & elle eut le cœur assez tendre pour estre touchée de son merite ; de sorte que ce fut plûtôt par la force de l'inclination qu'elle sentit pour ce Prince, que par l'aversion qu'elle eût pour Nac-Channe, qu'elle voulut l'adopter pour son fils, avant qu'il la quittât pour retourner à son Camp. Elle eut bien souhaitté le retenir plus long-temps auprés d'elle, mais elle craignit encore plus que luy qu'il ne fût découvert à la Cour, & que les ennemis qu'il y avoit ne luy fissent achetter trop cherement le plaisir qu'elle avoit eu de le voir.

A peine fut-il retourné dans les forests, où son Frere l'attendoit avec une extréme impatience, qu'il apprit que le Roy de la Cochinchine, avoit envoyé à la Reine sa fille, mille hommes des plus braves de ses troupes, sous la conduite d'un vieux Capitaine des plus experimentez de son temps ; qu'à leur arrivée dans le Royaume de Camboye ils s'estoient saisis par addresse des postes les plus avantageux, & par force des personnes qu'ils avoient crû les plus capables de traverser leurs desseins ; que le Roy s'estoit enfuy à la premiere nouvelle qu'il avoit receuë de leur descente sur ses terres, & qu'il estoit temps qu'il vint luy-même faire valoir l'occasion que sa bonne fortune luy presentoit, de monter sur le Trône, il n'en falut pas davantage pour l'obliger de quitter son méchant poste ; il s'approcha secrettement de la Ville de Camboye où il trouva ses affaires dans un meilleur estat qu'il ne pensoit : car ce vieux Capitaine, suivant l'ordre qu'il avoit receu du Roy son Maître, avoit toûjours, en attendant ce Prince, assemblé les Estats du Royaume, & les avoit fait déja consentir à trois choses ; la premiere que Nac-Protien, seroit declaré Roy ; la deuxiéme, que la Reine partageroit avec luy le Gouvernement du Royaume ; & la

troisiéme, que l'on iroit incessamment à la queste de Nac-Channe pour le mettre en lieu de seureté, & hors d'estat de pouvoir jamais troubler la paix de ses Peuples, ce qui avoit esté resolu en l'absence du Prince, fut executé si-tôt qu'il parut, & les troupes Cochinchinoises qui avoient eu commission d'aller chercher Nac-Channe, le trouverent caché dans un vieux Temple, dont les ruïnes estoient encore en veneration parmy le peuple, parce qu'on tenoit pour certain dans le Pays qu'il avoit esté autrefois bâty par Alexandre le Grand : On le pria d'abord avec beaucoup de respect, de venir prendre sa place dans l'Assemblée des Estats où il estoit attendu, pour deliberer d'une affaire qui luy estoit de la derniere consequence ; mais se doutant bien de son malheur, il refusa de s'y trovver. Nac-Channe, luy dit hardiment un Officier Camboyen, si vous n'y venez de bon gré, on vous y fera marcher de force : alors ce Prince se sentit si vivement touché de la réponse de ce sujet insolent, qu'il eut toutes les peines du monde à retenir ses larmes, il se mit à genoux, & levant les yeux & les mains au Ciel, il luy demanda la vengeance de la perfidie de son peuple ; il le conjura entre autres choses de le rendre si

miſetable qu'il n'eut pas ſeulement dequoy couvrit ſa nudité. Je ne ſçay point ſi Dieu en exauçant les prietes de ce Ptince, tout infidele qu'il eſtoit, a voulu matquet à tous les peuples de la Tette, l'obeïſſance qu'ils doivent à leurs Souvetains tels qu'ils puiſſent eſtre, mais je ſçay bien que les Camboyens qui eſtoient autrefois fort tiches, ſe trouvent aujourd'huy reduits dans un eſtat de pauvreté ſi déplotable, qu'ils vont tous nuds en tout temps, & que les plus accommodez d'entt'eux ont à peine une aune de toile pout couvrit leur nudité.

Nac-Channe qui pendant qu'on le conduiſoit à Camboye avoit eu le temps de ſe raſſuret de ſes craintes, & de tappeller ſon courage, ſe preſenta à l'Aſſemblée des Etats avec une aſſurance qui fit tremblet ſes Ennemis. Comme il eſtoit natutellement éloquent, il parla pour ſa juſtification avec tant de fotce & d'énetgie, qu'il fit tentter dans ſes intereſts la plus grande pattie de ceux qui s'eſtoient ouvertement declarez contre luy; de ſorte que le Reſultat de l'Aſſemblée fut que Nac-Channe & Nac-Protien ſe tendtoient inceſſamment auprés du Roy de la Cochinchine, qui ſeroit treshumblement ſupplié de donner la Couronne à celuy des deux qu'il jugeroit avoir le plus

de droit d'y prétendre. Le premier s'y soumit avec joye, parce qu'il estoit persuadé de la justice de sa cause, & de la sagesse de celuy qui en devoit estre le Juge ; mais Nac-Protien ne crut pas devoir mettre en compromis une affaire d'une si grande consequence. Il laissa donc partir son Competiteur, qui fut tres-bien receu à la Cour de la Cochinchine ; ses prétentions y furent discutées avec toute l'exactitude qu'elles metiroient : il se purgea du crime dont on l'accusoit, d'avoir fait assassiner l'Ambassadeur du Roy, & enfin la Couronne de Camboye luy fut ajugée par le grand Arbitre qui en devoir decider. Afin de luy en assurer la possession ce Prince eut encore l'honnesteté de luy donner pout escorte quelques Compagnies de ses meilleures Troupes. Nac-Channe reprit donc le chemin de Camboye, parfaitement satisfair de son voyage ; mais ayant voulu s'en réjoüir en particulier avec plusieurs de ses Amis qui estoient venus au devant de luy jusqu'à Cyampa, il y but tant de Raque qu'il en tomba malade & mourut deux jours aprés : Avant que de mourir il declara qu'il vouloit que Nac-Cotrei son plus jeune Cousin luy succedât, à l'exclusion de Nac-Protien, qui par sa revolte, dit-il, avoit troublé la paix du Royaume, & s'estoit rendu indigne de le gouverner

vetner par les malheurs dont il l'avoit accablé: Il fit ptomettre au Commandant des Troupes Cochinchinoiſes qu'il feroit publiquement cette declaration, ſi-tôt qu'il ſeroit arrivé à Camboye. Cet Officier ſatisfit à ſa commiſſion, mais Nac-Protien qui eſtoit en place s'en mocqua, & ſoûtint opiniâtrément en preſence des Etats aſſemblez que cette diſpoſition du deffunt renverſoit l'ordre de la Nature, & donnoit atteinte au droit d'aîneſſe, qui reſidoit & devoit eſtre inviolable en ſa perſonne. Les ſentimens des Etats furent encote partagez, & il falut avoir recouts comme auparavant au Roy de la Cochinchine, qui les mit enfin d'accotd, en ordonnant que les deux Fretes partageroient le Royaume pat moitié, & que chacun d'eux poſſederoit en Souveraineté la part & pottion qui luy ſetoit écheuë pat le ſort: le partage en fut fait & executé en ttespeu de temps; tout le monde en fut ſatisfait, & le peuple, que tous ces Princes differens avoient beaucoup fait ſouffrir pat leurs diviſions, commença à reſpiter un air plus doux, & à joüir pour un temps, de cette paix qu'il avoit tant deſirée: Je dis pour un temps, car elle ne duta que peu de jours; & voicy ce qui donna lieu à une nouvelle guerre, qui ne fut pas moins cruelle que celles qui l'avoient precedée.

Nac-Protien avoit deux fils, Nac-Cesta, & Nac-Son, & une fille que l'on appelloit Naé-Bene qu'il maria à Nac-Sorechit son cousin germain ; le Beaupere & le Gendre vécurent quelques mois ensemble dans une parfaite intelligence, mais ils se broüillerent bien-tost aprés, pour un sujet qui n'en valoit pas la peine. Nac-Sorechit se divertissoit à nourrir chez luy des tourterelles ; il en avoit une entre autres d'un plumage extraordinaire, qui plut tant à Nac-Protien qu'il le pria de la luy donner. Ce Prince eut la mal-honnesteté de la luy refuse, & ce refus mit si fort en colere Naé-protien contre luy, que deslors il prit dessein de s'en deffaire. Nac-Bene sa fille fut assez heureuse pour le découvrir, elle en avertit son mary, qui prit ses précautions, & se resolut de prevenir son ennemy ; il prit l'occasion d'une Feste solemnelle qui devoit attirer ce jour-là Nac-Protien dans un Temple pour y faire ses prieres accoutumées ; quelques Marchands Chinois à qui il avoit promis & assuré une recompense de quatre mille cinq cens livres s'ils faisoient le coup, ne le manquerent pas. Nac-Protien fut tué sur la place, au milieu de ses Gardes, qui n'oserent pas seulement mettre le sabre à la main pour le deffendre. Nac-Cotrei qui en

receut les premieres nouvelles ne crût pas que sa vie fust trop en sureté dans Camboye aprés un assassinat de cette qualité, il se déroba par la fuite à l'ambition de ce Prince qui sans doute ne l'auroit pas épargné, & par sa retraite il luy facilita les moyens de se rendre maistre du reste du Royaume. Ce Tyran, pour s'en assurer la possession, & donner en même temps à son usurpation quelque couleur de justice, s'imagina qu'il luy faloit épouser la femme de Nac-Cotrei qui n'avoit pû suivre son époux dans la Cochinchine où il s'estoit refugié. La Princesse fit semblant d'agréer cette alliance, mais en effet elle ne donna la main à Nac-Sotechit qu'afin de pouvoir plus aisément vanger la mort de son beaufrere, l'exil de son mary & les malheurs de sa Patrie sur celuy qui en estoit coupable; elle le poignarda dans son lit la premiere nuit de ses nopces, & en même temps elle dépêcha un Courier à Nac-Cotrei pour luy donner avis de ce qu'elle venoit de faire en sa faveur, & un autre à Nac-Cesta fils de Nac-Protien, pour luy dire qu'il estoit temps qu'il vint partager le Royaume avec le Prince son époux. Mais ce dernier au lieu de reconnoître le bon office qu'elle venoit de luy ren-

dre, ne vint que pour luy plonger dans le sein le même poignard dont elle venoit de tuër son plus mortel ennemy.

Cependant Nac-Cotrei revint de la Cochinchine, mais quand il apprit la mort de sa femme il en eut tant de douleur qu'il se resolut de quitter le monde & de se faire Talapoin. Il se retira donc dans une affreuse solitude éloignée du bruit des Villes & du commerce de la Cour, où il finit paisiblement ses jours : Quoy qu'étant dans cette solitude, Nac-Cesta ne deust plus l'apprehender, il n'osa pourtant jamais paroistre en public, ny prendre la qualité de Roy pendant qu'il le sçut en vie, tant il estoit effrayé par l'image de son crime qui le suivoit en tous lieux. Mais si-tost qu'il apprit sa mort il assembla ses amis, & par leur credit s'empara de tout le Royaume ; il crût qu'il devoit pour sa conservation demander l'agréement du Roy de la Cochinchine qu'il sçavoit bien n'avoir pas sujet d'estre satisfait de luy, mais les riches presens qu'il luy envoya ne purent engager ce grand Prince à rien faire contre la Justice. Il ajugea à Nac-Cesta cette partie des Estats de Camboye dont son pere avoit autrefois joüy, & donna l'autre

moitié à Nac-Non fils de Nac-Prachoufa, dont nous avons déja parlé dans le commencement de cette Histoire.

Nac-Cesta mal satisfait du Roy de la Cochinchine, ne voulut pas s'en tenir au jugement qu'il avoit rendu. Il declara la guerre à Nac-Non qui s'en estoit bien douté, & qui pour pouvoit se deffendre contre luy, avoit déja formé un party tres-considerable dans le Royaume; ils se livrerent plusieurs combats, où il y eut même assez de sang répandu de part & d'autre; mais l'égalité de leurs forces tint toûjours la victoire en suspens; de sorte que Nac-Cesta mourut trois ans aprés, sans qu'on pût dire qu'il ait esté le vainqueur, ou le vaincu: Il laissa pour son successeur Nac-Son qui estoit encore en bas âge. Si-tost que Nac-Non, qui estoit un fort bon Prince, eut appris la mort de Nac-Cesta, il eut la generosité d'envoyer à son fils des presens tres-considerables, & un grand nombre de Talapoins pour faire avec plus d'honneur & de pompe les funerailles de son pere; mais ceux qui pendant la minorité de ce jeune Prince gouvernoient le Royaume en son nom, receurent ces presens avec beaucoup de mépris, & ils furent même assez lâches pour mettre à mort tous ces pauvres Talapoins. Une action

si inhumaine & si brutale alluma la guerre entre ces deux Princes. Nac-Non ne se sentant pas le plus fort, demanda du secours au Roy de la Cochinchine, & Nac-Son se mit sous la protection du Roy de Siam, qui luy envoya des Troupes, & luy fournit de l'argent ; les deux armées se joignirent, & aprés un sanglant combat, le Champ de Bataille demeura à Nac-Son qui mit en fuite les Cochinchinois, & força Nac-Non de se retirer avec eux dans la Cochinchine. Il ne joüit pas long-temps de la paix que cette grande victoire n'avoit fait, pour ainsi dire, que prester au Royaume de Camboye, car deux ou trois ans aprés, trois mille Chinois que le Tartare avoit chassez de leur pays, se vinrent joindre aux Cochinchinois & aux Camboyens qui avoient favorisé la retraite de leur Prince; & Nac-Non s'estant mis à leur teste, vint fondre sur Nac-Son qu'il battit en plusieurs rencontres; les Troupes Siamoises furent taillées en pieces par les siennes, & le vaincu fut obligé de s'aller cacher dans l'épaisseur des forests pour ne pas tomber entre les mains du vainqueur ; tout ce qu'il put faire dans cette extrémité fut de demander un nouveau secours au Roy de Siam, qui voulut bien encore hazarder cinq cens hommes de ses meilleures Troupes; mais c'estoit trop peu pour pouvoir resister à un si grand nombre

d'ennemis, preſque tous y perdirent la vie: Il eſt vray que contre la coutume des naturels du pays, ils la vendirent plus cherement qu'on n'avoir eſperé.

Ce ſont-là les dernieres nouvelles que l'on receut à Siam de cette guerre de Camboye lors que j'y eſtois encore ſur la fin de l'année 1685. Le Roy ſe diſpoſoit, quand j'en partis, d'envoyer à ce Prince un ſecours de dix-huit mille hommes par terre, & par mer une Eſcadre de quatre ou cinq grands Vaiſſeaux commandez par des Portugais & des Anglois, avec ſoixante groſſes barques, à qui l'on a donné le nom de Galeres, ſous la conduite des plus braves Officiers Siamois; On attend avec impatience le ſuccez de cette grande entrepriſe.





QUATRIE'ME CHAPITRE.

Des occupations du Roy, & de ses divertissemens ordinaires.

LA paix dont le Royaume de Siam joüit depuis plusieurs années, n'a point interrompu le cours des travaux publics, chacun continuë d'y rendre au Roy pendant six mois les services qui luy sont prescrits ; & ce Prince pour marquer à ses peuples l'aversion qu'il a pour l'oisiveté, leur donne l'exemple d'une application continuelle à tous ses devoirs ; il se leve en tout temps à sept heures précises du matin, ses Pages le lavent, & l'habillent, il fait ensuite sa priere à Sommonokodom, & aprés qu'il a déjeuné, à huit heures il entre en son grand Conseil pour y demeurer jusques à midy ; il y trouve Monsieur de Constance son premier Ministre qui luy fait un rapport exact & fidele des affaires les plus importantes du Royaume sur lesquelles il doit prononcer. Quand il a achevé, le Roy

Roy reprend tout ce qu'il a dit en presence des Mandarins qui sont ses premiers Conseillers d'Estat, & leur en demande leurs avis; ils sont tous prosternez par terre, appuyez seulement sur leurs coudes, sans qu'ils soient jamais dispensez de se tenir dans cette posture si gênante pendant qu'ils demeurent en presence de sa Majesté; chacun d'eux ouvre son avis par un petit compliment qu'il luy fait à peu prés en ces termes: Sire, puis que vôtre parole Royale & divine a bien voulu descendre jusques à moy, qui ne suis qu'ordure & poussiere, je la mets avec respect sur ma teste, & prens la hardiesse de dire à vôtre Majesté ce que je pense de l'affaire qu'Elle a daigné proposer à moy qui suis son esclave.

Aprés qu'ils ont tous dit leur avis, sa Majesté dit le sien qui decide, sans qu'il soit permis d'y repliquer: si pendant l'examen & la discussion de l'affaire proposée le Roy s'est apperceu qu'il y a eu quelque raison secrette; quelque interest particulier qui a pû empécher quelqu'un de ses Conseillers de dire sincerement & de bonne foy ce qu'il en pensoit, il en suspend le jugement jusques à ce qu'il ait sçû au vray ses sentimens; & afin que les personnes interessées ne puissent point leur sçavoir mauvais gré de la découverte qu'il

aura faire à sa Majesté, elle l'envoye querir secrettement & à l'insceu de tous les autres Conseillers, pour l'interroger confidemment sur ce qu'elle desire en apprendre.

Quand ce grand Conseil est finy, le Roy fait entrer quelques Juges subalternes, de qui il s'informe des affaires de moindre consequence qui se doivent juger dans leurs Tribunaux, & souvent même il se fait rendre compte des Jugemens qu'ils ont rendus depuis le temps qu'il les a veus. Il donne ensuite ses ordres aux grands Mandarins, ou il leur demande si ceux qu'ils ont déja receus ont esté executez avec toute la fidelité qu'on leur devoit. Midy sonné, il va disner : la Table levée ses Pages le deshabillent, & le lavent comme ils ont fait le matin : Il s'endort au son des Voix & des Instrumens de Musique, & on le laisse reposer jusqu'à quatre heures qu'on l'éveille : on luy donne des habits tout differents de ceux qu'il a portez le matin ; & quand il est en état d'estre veu, son Lecteur entre avec un Livre à la main, & l'ayant fait voir à sa Majesté, il luy demande si la lecture ne luy en sera point desagreable. L'Histoire des Empereurs de la Chine & du Japon avoit esté dans les premieres années de sa vie celle qui luy avoit toûjours plû davantage ; mais depuis

qu'il a oüy parler de LOUIS LE GRAND, il a preferé la sienne à toutes les autres ; sa joye paroist sur son visage quand on luy raconte les merveilles de son Regne, & on ne fait jamais mieux sa cour que quand on le flatte de l'estime & de l'amitié de ce grand Prince.

Il n'y a point d'employ dans son Palais qui soit plus fatiguant que celuy de ce Lecteur ; il faut qu'il passe assez souvent trois ou quatre heures à lire prosterné par terre, & appuyé sur ses coudes, sans presque oser prendre haleine, & se mettre dans une situation moins incommode : quand le Roy est à Louveau, la lecture finit ordinairement à cinq heures, son Elephant l'attend à la porte du Château, sur lequel il va se promener à la campagne ; mais s'il est dans sa Ville capitale, il ne sort jamais que pour aller voir quelque nouvel édifice, ou pour assister à la ceremonie de quelque grande Feste : il se contente des belles allées de son Jardin, quand le temps est assez beau pour pouvoir s'y promener, ou bien il va rendre visite aux Dames, qui le retiennent assez souvent jusqu'à huit heures du soir qu'il doit rentrer au Conseil. Comme il a coutume de reserver pour le soir le jugement des affaires de la plus grande consequence qui luy ont esté rapportées le matin, afin de don-

ner à ses Conseillers le temps d'y penser plus meurement pendant la journée, il est rare qu'on luy en propose de nouvelles sans une necessité pressante : ce Conseil ne laisse pas pourtant de durer jusqu'à minuit que le Roy se retire, ou pour aller souper, s'il n'a pas mangé avant que d'y entrer, ou pour se coucher. Quoy que ce Prince s'applique fortement au soin de ses affaires, & au bon gouvernement de son Royaume, il ne laisse pas pourtant de donner quelques temps à ses divertissemens : il prefere à tous ses plaisirs celuy de la chasse des Tygres & des Elephans, qu'il fait durer pendant tout le temps qu'il demeure à Louveau, c'est à dire, depuis le mois de Novembre jusqu'aux derniers jours de Juillet, ou les premiers du mois d'Aoust. Jamais Prince n'y fut plus adroit ny plus heureux que luy : il n'y a point d'années qu'il ne prenne plus de trois cens Elephans ; il se reserve les plus beaux pour son usage ; il fait present de ceux qui le sont moins aux Mandarins qui sont en faveur auprés de luy, ou qui luy ont rendu de plus grands services, & il fait vendre les autres aux Errangers, qui les transportent jusqu'au Mogol, & dans les Royaumes voisins ; mais le divertissement que le Roy prend à cette chasse coûte bien cher aux trente mille hommes qui s'y trouvent ordinai-

rement employez, car il y en a beaucoup qui y meurent de fatigue, les uns estant obligez de courir nuit & jour dans les forests, pour découvrir & forcer les forts où ces animaux se sont retranchez, les autres estant sans cesse occupez à faire des terrasses & des pallissades pour les empêcher de s'échapper, enfin chacun y a son employ particulier, auquel il faut qu'il se donne tout entier, car s'il se ménage un peu trop, ou s'il y fait quelque faute, il est sûr d'en estre puny à l'heure même par les Officiers prépósez pour veiller sur sa conduite.

Comme ceux qui ont déja donné au public des Relations de ce Royaume se sont fort étendus sur toutes les circonstances de cette grande Chasse, je ne veux point ennuyer le Lecteur par une repetition inutile de tout ce qu'ils en ont si bien écrit.





CINQUIE'ME CHAPITRE.

De la Garde du Roy, & de sa suite, quand il sort sur son Elephant ou dans son Balon.

LA Garde du Roy est composée de plusieurs Compagnies de jeunes Gentilhommes, & de simples Soldats, le nombre n'en est pas reglé comme en France, il est plus grand dans certains jours que dans d'autres, & bien moindre quand sa Majesté demeure dans le Palais, que quand elle en sort; les simples Soldats sont en garde dans les premieres cours du Château pendant un mois, & les Mandarins qui tiennent les autres cours & les Salles les plus proches de l'Appartement du Roy chacun selon la dignité de sa Charge & le rang qu'il a dans le Royaume, n'ont que trois jours de suite de service: les uns & les autres se partagent en deux escoüades, afin que chacun d'eux puisse à certaines heures du jour & de la nuit pourvoir aux necessitez de la vie:

ils font tous attachez à leur poste assis sur leurs talons, car c'est manquer de respect que de se tenir debout dans le Palais du Roy, quand même il n'y est pas, ils y gardent un profond silence ; & les moindres fautes qu'ils font contre la discipline establie parmy eux, sont severement châtiées sans déplacer, par leurs Officiers qui ne les perdent presque point de veuë. Quand le Roy sort pour faire parade de sa Grandeur en presence d'un Ambassadeur de quelque Souverain qu'il veut honorer en personne, ou bien pour assister à la ceremonie d'une grande Feste, les Compagnies de sa Garde à pied sont soûtenuës par des escadrons de Cavalerie, qui font bien tous ensemble douze à treize mille hommes : si la Cavalcade se fait par terre, plusieurs des plus beaux Elephans des Ecuries de sa Majesté se trouvent prests à la porte du Palais, pour servir de monture aux plus grands Seigneurs de sa suite ; celuy du Roy, qui est le plus beau & le plus adroit de tous, se courbe de luy-même si-tôt qu'il le void approcher de luy ; & il le connoît si bien, qu'il ne peut pas souffrir d'estre monté par un autre tel qu'il puisse estre ; son harnois est d'une magnificence extraordinaire, sur le milieu de son dos s'éleve un

Trône tout éclatant d'or & de pierreries, où le Roy est assis fort à son aise, tenant en main un croc d'or pour le piquer, & le faire tourner de quel costé il luy plaist : il a pourtant derriere luy un petit Mandarin prosterné sur la croupe, qui en cas de besoin luy peut servir de Cornaque & de Guide. Cet Elephant tout grand qu'il est n'est point pourtant celuy dont on a déja parlé dans les Relations qui ont precedé cette Histoire : car le Roy a tant de veneration pour l'Elephant blanc, qu'il ne se croit pas digne de le monter ; les Mandarins se font un honneur de le servir ; les Vaisseaux dans lesquels il mange sont tous d'or massif, & de peur que le soleil ne luy fasse mal à la teste, il ne marche jamais que sous de grands parasols faits des plus belles étoffes de la Chine. Il s'en faut beaucoup que celuy-cy soit si grand Seigneur, quoy qu'il ait l'allure bien plus fiere, quand il sent le Roy sur son dos ; il ne doit pas même luy succeder, on en éleve un autre jeune qui est blanc, c'est à dire d'un gris cendré comme luy, lequel prendra sa place aprés sa mort, & recevra les mêmes honneurs qui luy seront rendus jusqu'au dernier moment de sa vie, car ny l'infirmité ny la vieillesse, ne sont point des sujets legitimes pour les dégrader.

Cent

Cent pas devant le Roy, marche la Cavalerie sur une même ligne toûjours à la gauche de sa Majesté, la civilité Siamoise ne permettant pas de se tenir directement, & vis à vis une personne à qui on doit du respect. Sa Majesté a autour d'elle un fort grand nombre de Mandarins à pied qui l'accompagnent d'un pas grave & modeste, les uns portent ses Armes, les autres sa Boussette & son Betel, & trois d'entre tous ceux qui l'approchent de plus prés tiennent chacun en main un grand parasol fait de brocard d'or & d'argent, qui a un manche tout d'or ou d'argent massif. Ces parasols le suivent par tout, & passent dans le Royaume pour des simboles de la divinité des Rois, à qui les peuples, disent-ils, doivent presque les mêmes honneurs sur la terre qu'ils rendent aux Dieux qui sont déja entrez dans le *Nyreupâne*.

Huit ou dix pas aprés le Roy on voit paroître sur un Elephant qui n'est guere moins beau, ny moins richement paré que le sien, le Prince qu'il a adopté pour son Fils; il est suivy de plusieurs grands Mandarins qui se tiennent prosternez sur leurs Elephans qui sont nuds & sans Cherolle, gardans tous un silence respectueux : ils sont entourez de leurs Esclaves, qui ne precedent que de trois ou quatre pas seulement les Com-

pagnies des Gardes à pied, qui marchent toûjours en queuë, & terminent ainsi toutes les Cavalcades que sa Majesté fait par terre.

Mais si elles se font sur l'eau, la disposition en est encore plus agreable, & l'on ne sçauroit donner une idée plus juste de leur magnificence qu'en la comparant à la beauté des Ceremonies du Doge de Venise quand il va épouser la Mer: plus de deux cens cinquante Balons se rangent d'abord de part & d'autre, & autant que faire se peut dans une égale distance sur les bords de la riviere: vingt ou trente du nombre de ceux dont le R. P. Tachard nous a donné la figure dans la Relation de son Voyage, precedent deux à deux celuy du Roy, qui est ramé par six-vingt Bras-pins; ce sont les gens les mieux faits & les plus adroits que l'on choisit pour les honorer de cet employ: ils ont tous un casque, une cuirasse, des genoüilleres & des brasselets d'or; c'est un plaisir de les voir ramer en cadence, leurs rames sont toutes dorées, & le bruit qu'ils font en les frappant doucement les unes contre les autres, joint à certains airs qu'ils chantent à basses voix à la loüange du Roy, fait une espece de concert qui divertit extrémement les gens du pays. Celuy qui tient le timon du Balon a bien d'autres choses à faire

qu'à penser à se réjoüir avec les Rameurs, car luy seul est responsable du succez de sa course : si elle est retardée ou parce qu'il s'est laissé emporter par le courant de la riviere, ou parce qu'il s'est détourné à droit ou à gauche plus qu'il n'estoit necessaire, une gresle de coups de rotins ne manque point de luy tomber à l'heure même sur les épaules ; comme la place où il est assis est fort étroite, s'il est assez mal adroit pour se laisser tomber dans l'eau, on l'y laisse perir, ou bien on luy couppe la teste ; mais s'il n'est tombé que parce que le timon s'est rompu entre ses mains, alors on l'en retire avec honneur, & on recompense la force & le courage qu'il a eu de resister si bien à la rapidité de l'eau, ne s'estant ainsi rendu que quand il n'a plus esté en pouvoir de se deffendre. Les rideaux de la Cherolle du Balon du Roy sont enrichis de pierres precieuses, & sur son Estrade couverte des plus riches tapis de l'Orient, six jeunes Mandarins de la premiere qualité demeurent toûjours prosternez. Sur la queuë du Balon un petit Etendart d'une feüille d'or assez épaisse fait face au Roy & le distingue de tous les autres. Il y a deux Balons à ses côtez qui sont aussi grands & aussi magnifiques, que l'on appelle les Balons de la Garde, & deux autres qui ne sont pas tout-à-fait si

riches : ceux-cy sont fermez de toutes parts, parce que le Roy s'y retire de temps en temps pour y boire & pour y manger, à moins qu'il ne trouve sur sa route quelques-uns de ses Châteaux, car alors il descend pour y aller prendre ses repas. Cinquante autres Balons dorez de differentes figures, mais qui ne sont guere moins beaux, paroissent à leur suite dans le même ordre; ils ne sont en partie que pour servir de parade, car il n'y en a que dix ou douze des plus proches de celuy du Roy qui soient remplis, du Fils adoptif de sa Majesté, des premiers Mandarins, & des principaux Officiers du Royaume qui l'accompagnent : Les autres Mandarins qui se trouvent ordinairement à la suite du Roy dans ces jours de Ceremonie au nombre de deux cent ou environ, suivent dans des Balons beaucoup moins superbes, quoy qu'ils soient de même grandeur & à peu prés de même figure : ils vont tous avec une vîtesse qui égale & qui quelquefois même surpasse celles de nos postes les plus diligentes.

Mais afin que rien ne manque à la beauté de cette Cavalcade, & que tout s'y passe dans l'ordre que l'on y doit observer, on s'y prepare deux ou trois jours avant qu'elle se fasse. Il y a ordre dans tous les endroits par où le Roy

doit passer de faite trois choses : la premiere, c'est que chacun ait soin d'élever devant sa maison une haye de jonc assez haute pour empêcher de la voir & d'en estre veu quand il passera : La seconde, c'est de fermer promptement les portes & les fenestres si-tôt qu'on sera averty de sa marche par les Fifres & les Tambours qui la precederont. Et en troisiéme lieu, de garder un profond silence jusqu'à ce qu'il soit passé. Il y a pourtant un jour dans l'année auquel le peuple a la permission de voir le Roy ; c'est celuy qu'il destine à la course des Balons, qui est la plus grande & la plus solemnelle de toutes les réjoüissances. Autrefois il luy estoit encore permis de le voir quand il alloit fendre les Eaux & leur deffendre de croître davantage, mais cette coutume est presentement abolie. Au reste, quand le Roy sort en ceremonie dans son Balon, il est toûjours vétu à la Siamoise ; son bonnet pointu est orné de deux Couronnes de diamans, & son habit enrichy de rubis & de plusieurs autres pierres precieuses toutes differentes ; mais quand il va à la chasse il s'habille assez souvent à la Françoise, & au lieu de bonnet, il porte un chapeau noir ou rouge, entouré d'un cordon large de deux doigts, couvert de pierreries, avec une fort belle aigrette.



SIXIE'ME CHAPITRE.

Des Tresors du Roy de Siam, & de ce qu'il y a de plus curieux dans son Palais.

IL y a peu de Rois dans l'Orient qui soient plus riches que celuy qui regne presentement à Siam, non seulement il possede toutes les richesses que les Rois ses predecesseurs ont amassé depuis la fondation de cette Monarchie, ou du moins depuis deux cens ans que les ennemis n'ont point pillé leur Palais; mais encore toutes celles qu'il a amassées depuis qu'il est monté sur le Trône: ce n'est pas que ses revenus annuels soient fort considetables, car ils ne passent pas ordinairement quatre ou cinq millions, mais c'est qu'il n'est pas obligé de soûtenir de grandes dépenses, & que l'argent qui entre dans ses coffres n'en sort presque jamais quand il est en paix. Comme les Mandarins & les premiers Officiers de la Couronne retirent de leurs Gouvernemens & des heritages qui sont annexez à leur dignité tout ce qui leur

peut estre necessaire pour leur honneste subsistance, ils ne sont point à charge au Prince, & les Fermiers de Sa Majesté estant tenus par leur bail de fournir tout ce qui est necessaire pour l'enrretien de sa Personne & de sa Maison, rien ne l'oblige à dépenser l'argent qu'il peut avoir dans son épargne; mais ce qui contribuë davantage à l'opulence de ce Prince, c'est qu'il ne paye jamais l'or, l'argenr & les pierreries qui luy sont vendus par les Marchands estrangers, qu'en yvoire, en salpestre, en estain, en toiles peintes qui viennent à Siam de la Coste de Coromandel, & en plusieurs autres choses qui croissent dans le pays.

Le Roy a huit ou dix Magazins entre plusieurs autres, qui sont d'une richesse inconcevable, dans les uns il y a grand nombre de larges urnes enrassées les unes sur les autres jusques au toict qui sont toures pleines de ticals, de gros morceaux de poudre d'or, mais principalement de tambac, qui est un composé admirable de plusieurs metaux rafinez, lequel est plus estimé dans Siam que l'or même, quoy qu'il n'ait pas tant d'éclat. Les autres Magazins sont remplis de beaux sabres du Japon, dont la trempe est si fine, que d'un seul coup on en peut couper aisément une grosse barre de fer; de bois d'Aigle & de Calambac, de Musc & des

plus beaux vernis de la Chine ; d'une infinité des plus riches estoffes qui se font dans les Indes & en Europe ; il y a même de certaines porcelaines qui ne peuvent souffrir le poison sans se casser ; enfin on ne sçauroit dire combien il y a de choses precieuses, rares & curieuses qui remplissent tous ces differens magazins. A tous ces tresors cachez il faut ajoûter ceux qui paroissent aux yeux de tout le monde, plusieurs services de vaisselle d'or massif, qui se renouvellent de temps en temps à la table du Roy, & dans l'écurie de l'Elephant blanc ; les diamans, & les pierreries sans nombre dont les habits de Sa Majesté sont couverts, & qui enrichissent les harnois de ses Chevaux & de ses Elephans ; la chaise toute d'or qui suit le Roy à la campagne pour s'y reposer quand il se trouve fatigué de la promenade ; deux rubis entre plusieurs autres qui sont d'une grosseur prodigieuse, & que ceux qui s'y connoissent estiment presque autant que les plus beaux qu'ils ont veu chez tous les Princes de l'Europe. C'est dommage qu'il n'y ait point eu jusques à present dans ce Royaume de Lapidaires capables de mettre bien en œuvre toutes ces pierres precieuses, car assurément elles en vaudroient infiniment davantage, & je ne sçay si nous en aurions beaucoup de plus belles en France.

Le Pagode qui eſt dans le Palais de la Ville Capitale renferme tant de richeſſes que tous les Etrangers en ſont ſurpris ; Il y a au fond de ce Temple une Idole d'or, tout pur, qui a quarante-deux pieds de haut, quoy qu'elle ſoit aſſiſe les jambes croiſées à la façon des Siamois ; elle a eſté fonduë ſur le lieu, & le Pagode où elle eſt adorée n'a eſté bâti qu'aprés qu'elle a eſté miſe en place ; les Pegus dans les dernieres guerres qu'ils eurent avec les Siamois luy couperent un bras ; & ſi elle n'euſt point eſté ſi lourde ils l'auroient volontiers emporté toute entiere. La pieté des Siamois repara bien-tôt l'outrage qui avoit eſté fait à leur Dieu ; mais par malheur l'or dont ils luy ont fait un autre bras s'eſt trouvé plus paſle que celuy du reſte du corps ; & cette difference a beaucoup diminuë de la beauté de cette Idole. Il y en a encore quelques autres de moindre grandeur dont les unes ſont d'or maſſif, & les autres d'argent, & plus de cent autres plus petites qui ſont toutes couvertes de lames d'or, & qui ont les doigts des mains & des pieds enrichis de bagues de diamans ; les Lampes & les Chandeliers qui éclairent ce Temple, auſſibien que tout ce qui ſert au culte du Dieu que l'on y adore, ſont auſſi d'or le plus fin qui s'eſt pû trouver dans les Indes.

Quoy que le Roy, ſuivant la coutume de ſes Predeceſſeurs, ſe faſſe un devoir d'amaſſer ainſi beaucoup de richeſſes, afin de pouvoir ſurvenir, en cas de guerre ou de famine, au beſoin de ſes peuples & à la conſervation de ſes Etats, il ne laiſſe pas de faire de riches dons aux Ambaſſadeurs des Princes ſes voiſins, & aux Princes mêmes les plus éloignez, quand l'honneur & la bien-ſeance le demandent; on en peut juger par ce qu'il a fait l'année derniere en faveur de Monſieur le Chevalier de Chaumont noſtre Ambaſſadeur de France, par la richeſſe & le nombre des preſens qu'il a envoyez au Roy, à Monſeigneur, à Madame la Dauphine & aux Princes ſes Enfans; ſans compter pluſieurs autres perſonnes de la Cour qui ſe ſont reſſentis de ſes liberalitez. Tout cela nous fait aſſez connoiſtre que ce n'eſt point par aucun ſentiment d'avarice mais par une ſage & prudente politique qu'il veut que ſes treſors ſoient toûjours ſi bien remplis.





SEPTIE'ME CHAPITRE.

Des Ceremonies qui s'obſervent à la Cour du Roy de Siam.

IL n'y eut jamais de Cour au monde plus myſterieuſe que celle du Roy de Siam; on n'y marche, on n'y parle, on n'y boit, on n'y mange, on n'y fait même la cuiſine qu'avec ceremonie; ſi on veut entrer dans le Palais il faut ſe déchauſſer dés la premiere Cour; on doit quitter ſes armes à la porte de la ſeconde; & quand on eſt arrivé au lieu où l'on s'eſt propoſé d'aller, on s'aſſied à la mode du pays, c'eſt à dire les jambes croiſées contre terre, & on fait trois profondes inclinations du coſté de l'Appartement du Roy; ſi Sa Majeſté eſt proche de ce lieu, on n'y doit aller qu'en rampant, car c'eſt manquer au reſpect qu'on luy doit que d'y marcher à l'ordinaire, il n'y a pas même d'endroit dans le Palais où il ſoit permis de demeurer debout quand on s'y arreſte.

Toutes les choſes qui ſont deſtinées pour

l'usage de Sa Majesté sont reputées sacrées, & on a tant de veneration pour elles qu'on les dérobe aussi-tost à la veuë du peuple à qui il est même deffendu de les montrer du bout du doigt quand il les rencontre, sous peine d'en souffrir la mutilation dont on punit ordinairement cette insolence; c'est pourquoy les Officiers qui les portent au Palais & que l'on appelle communement *Tam-Rouat*, les tiennent cachées sous de grands parasols enveloppées dans de riches estoffes & renfermées dans de grands vases d'or & d'argent; ces Tam-Rouats quoy qu'ils soient par la dignité de leurs Charges beaucoup distinguez du commun du peuple, ne sont pas assez grands Seigneurs pour meriter l'honneur de presenter eux-mêmes à Sa Majesté les choses qu'ils ont apportées, ils les mettent entre les mains de ses Pages qui ont soin de les luy donner dans une grande couppe d'or à long manche dont ils tiennent le bout demeurant toûjours prosternez par terre jusqu'à ce qu'il les ait entre les mains: ces Pages sont de deux sortes; ceux qui sont de la Chambre du Roy sont toûjours des Enfans de la premiere qualité, des Fils de grands Mandarins, ou des premiers Officiers de la Couronne; ce sont ceux qui l'habillent & le des-habillent; en un mot ils sont seule-

ment attachez au ſervice de ſa perſonne : les autres demeurent à la porte de ſa chambre pour executer ſes ordres ; ils doivent eſtre Gentilshommes, mais quelquefois on en reçoit qui ne le ſont pas, quand la bonne mine ou la beauté du corps & de l'eſprit ſuppléent au deffaut de la nobleſſe du Sang ; les uns & les autres ſont veſtus comme les Mandarins, & s'il y a quelque difference, c'eſt que leurs pagnes ſont retrouſſées un peu plus haut, afin qu'ils puiſſent eſtre plus diſpoſts à courir plus legerement. Si toſt qu'ils ont atteint l'âge de ſeize ou dix-ſept ans on les congedie, mais on ne les renvoye point ſans recompenſer leurs ſervices de la qualité d'Ocmunes.

Les choſes qui ſont deſtinées pour la bouche du Roy ſont apportées à la cuiſine avec les mêmes ceremonies ; le Maiſtre d'Hoſtel les reçoit & les retire des vaſes où elles ſont tenfermées avec des gands de toile blanche, & luy ſeul les appreſte ſans oſer les toucher de la main ; quelquefois la Princeſſe Reine, & quelques-unes des Concubines du Roy ſe font un honneur de l'aider, & de preparer dans leur Appartement les confitures & les mets les plus délicats qu'on doit ſervir à Sa Majeſté ; les autres Officiers de cuiſine ne ſervent qu'à attiſer le feu & à laver la vaiſſelle ; celle dans

laquelle on sert le Roy est toute d'or; il mange à bas, toûjours seul. La Princesse sa Fille & son Fils adoptif peuvent bien manger dans le même lieu & en même temps que luy, mais il ne leur est pas permis de manger à même plat & sur la même bandege; toute la grace qu'il leur peut faire, c'est de leur envoyer quelque chose des mets qui luy ont esté servis & qu'il a trouvez le plus à son goust. Il luy arrive quelquefois de faire le même honneur aux grands Mandarins, ou aux premiers Officiers de la Couronne quand il les traitte dans ses jardins ou à la campagne un jour de promenade ou de réjoüissance publique : plus souvent il en use de même avec les Etrangers qu'il sçait estre recommandables par la grandeur de leur Naissance ou par la dignité de leurs emplois, & il le fait de si bonne grace, & avec tant d'honnesteté qu'il est aisé de remarquer que son inclination le porteroit à le faire toûjours & à se communiquer davantage, si elle ne se trouvoit malheureusement combattuë par la coûtume du pays & par la fausse idée que l'on a chez luy de la grandeur des Rois; Il s'accommoderoit bien mieux sans doute de cette liberté que nos Rois donnent à tous leurs sujets de les approcher en tous lieux, de leur presenter eux-mêmes

leurs Placets & de leur parler avec liberté, que de l'uſage, qui veut qu'il ne reçoive jamais de Requeſtes que par les mains d'un grand Mandarin, qui ordinairement ne s'en charge point ſi elles ne ſont accompagnées de quelques preſens qui le recompenſent de ſes peines. Quelle contrainte pour luy, de ne pouvoir parler à un Bourgeois, à un Payſan, ſans eſtre obligé de l'annoblir ! mais quelle gêne pour tous ſes Sujets de n'en pouvoir eſtre écouté qu'aprés avoir ſatisfait à toutes les ceremonies qui s'obſervent quand il veut leur donner Audience.

Lors qu'il la donne dans ſon Palais, c'eſt toûjours dans l'ambraſure d'une de ſes fenêtres : avant qu'on en ouvre les volets, les Trompettes ſonnent pour avertir tout le monde que ſa Majeſté va paroiſtre, auſſi chacun ſe proſterne la face contre terre, & celuy qui demande l'Audience fait de loin trois ſombayes ou profondes inclinations à ſa Majeſté, puis il s'avance, comme l'on a dit, à quatre pattes, juſqu'au lieu qui luy a eſté marqué ; ce lieu eſt toûjours plus ou moins éloigné de la fenêtre, ſuivant l'élevation ou la mediocrité du rang qu'il tient dans le monde : en y arrivant il doit faire encore trois autres ſemblables ſombayes, & y demeurer proſterné

sur un tapis ou sur une natte, les mains jointes, & la teste tournée de telle maniere qu'il ne puisse voir le Roy en face. Un Interprete qui se trouve à côté de luy, dit au Ministre ou au grand Mandarin qui est present le sujet qui l'a fait venir, & le Ministre ou le Mandarin le repete au Roy aprés avoir fait les trois sombayes ordinaires, & preparé sa Majesté à l'écouter par le petit compliment qu'il luy fait en ces termes : Sire, vostre Esclave vous demande la permission de parler, il prie Vostre Majesté de vouloir bien souffrir que sa voix immonde & soüillée parvienne jusqu'à la porte de vos divines oreilles. Le Roy luy fait signe de parler, & aprés que sa Majesté luy a rendu la réponse qu'elle a crû luy devoir faire, il l'en remercie par trois autres sombayes qui finissent l'Audience : aussi-tôt un Mandarin s'avance avec un grand bassin d'argent remply de riches étoffes, ou de quelques raretez du pays, dont on fait present de la part de sa Majesté à celuy à qui il luy a plû donner Audience. Si tôt qu'il les a receuës il les met sur sa teste, pour marquer la haute estime qu'il en fait; il se prosterne trois fois comme il a fait en entrant : Le Roy se retire, & la fenêtre se ferme. S'il a déja receu quelque present d'une veste, ou de quelqu'autre chose precieuse de

la

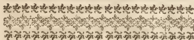
la part de sa Majesté, il est de son devoir de l'apporter à cette Audience; car c'est par la parade qu'il en fait qu'il luy en marque sa reconnoissance, & qu'il se rend digne de la continuation de ses liberalitez.

Il est de la derniere consequence que chacun ait bien préveu ce qu'il doit dire au Roy, quand il vient à l'Audience, & qu'il en conserve precieusement le souvenir; car ce qui s'y dit demeure écrit dans un Registre qu'il se donne la peine de feüilleter de temps en temps, & souvent il prend plaisir, lors qu'on y pense le moins, d'interroger la même personne sur les mêmes choses qu'elle luy a dites autrefois, afin de connoistre si elle est sincere, & s'il peut prendre en elle quelque confiance.

Outre ces Audiences publiques qu'il donne dans son Palais, il y en a d'autres que par des raisons de politique il veut bien quelquefois accorder au dehors à certaines gens qui les luy font demander. Alors on convient avec le Ministre du lieu où on se doit trouver; prosterné sur un tapis on y attend le Roy, qui en est averty; l'Elephant sur lequel il est assis dans sa Cherolle, s'y arréte, & alors le Ministre, ou le grand Mandarin qui l'accompagne, aprés avoir appris de l'Interprete ce que l'on veut faire entendre à sa Majesté, il luy en fait le rap-

port avec les mêmes ceremonies & le même compliment qui se font aux Audiences publiques ; mais parce qu'il n'y a point alors de Secretaire qui puisse écrite la demande & la réponse, on presente un Placet, qui est receu par les mains du même Ministte ou Mandarin, lequel en temps & lieu ne manque point de le rapporter au Roy. On sort de cette Audience comme des autres, en faisant les sombayes accoûtumées : il s'y fait même des presens à ceux qui les ont obtenuës pour peu qu'ils soient considerez, & qu'ils ayent de naissance. Les seuls Missionnaires, & les Talapoins sont dispensez des sombayes pour le respect que l'on doit à leur caractere ; il suffit quand ils parlent au Roy qu'ils s'inclinent profondement, & qu'ils soient assis les jambes croisées : il s'en est trouvé même qui ont eu l'honneur de luy parler seul à seul sans Interprete ; ce sont des graces que sa Majesté n'accorde que tres-rarement aux plus grands Talapoins, & à ses plus chers confidens.





HUITIE'ME CHAPITRE.

De la maniere de recevoir à la Cour de Siam les Ambassadeurs des Empereurs.

LE Roy de Siam sçait fort bien distinguer la grandeur & le merite des Souverains qui luy envoyent des Ambassadeurs : il reçoit ceux des Empereurs de la Chine, du Mogol, & du grand Sophi, avec bien plus de pompe & de ceremonie que ceux des Princes ses voisins. Comme ces derniers sont presque tous des Tributaires de sa Couronne qui ont besoin de son secours pour se deffendre contre leurs Ennemis, ou qui luy sont beaucoup inferieurs en richesses & en puissance, il les traite assez cavalierement ; & sans donner à leurs Ambassadeurs aucun sujet de se plaindre de luy, il ne laisse pas de leur faire sentir la difference qu'il y a entre le Roy de Siam, & les Maistres qui les envoyent. Il les oblige avant

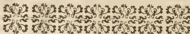
que de leur donner Audience de remettre leurs Lettres entre les mains du Barcalon, & de luy communiquer les affaires qui ont donné lieu à leurs Ambassades, afin que les ayant examinées il puisse leur en faire le rapport, & concerter avec luy dans son Conseil la réponse qu'il leur doit faire. Le jour de l'Audience estant arresté, on porte leur Lettre que l'on a fait traduire en Siamois, dans une petite Salle bâtie hors de la Ville en forme de pyramide; là elle demeure en dépost jusqu'à ce que le Roy depute de grands Mandarins pour luy aller rendre les mêmes honneurs qu'ils rendroient aux Princes mêmes qui l'ont écrite, s'ils y estoient en personne: Ils la portent en Ceremonie sous un riche Parasol, dans la Cherolle d'un des Balons d'Etat, & quand ils sont arrivez au Palais, ils la presentent au Roy, qui la lit, & la leur rend aprés l'avoir leuë, pour la porter dans les Archives du Royaume, où toutes celles qui ont esté jusques à present receuës de la part des Princes sont soigneusement conservées. Un autre Balon d'Etat est en même temps détaché pour aller prendre l'Ambassadeur à qui le Roy doit donner Audience. Il y vient sans autre cortege que celuy des gens de sa Nation qui l'ont accompagné dans son voyage, ou qui par hazard se sont

trouvez à Siam. Le Roy le reçoit dans une des premieres Salles de son Palais, & quelquefois même dans la Cour la plus proche de son Appartement; car les Siamois ont souvent dans la bouche ce proverbe, que les Princes leurs voisins ne sont pas dignes d'avoir la teste, où le Roy de Siam met ses pieds : Mais ce pauvre Ambassadeur est obligé, comme un particulier, de s'y déchausser à la porte de la premiere cour, d'y laisser toute sa suite, & de venir seul à l'Audience sous la conduite de quelques Mandarins qui l'accompagnent. Si-tôt que le Roy paroist il le saluë comme eux par trois profondes sombayes; il explique au Barcalon, par la bouche de son Interprete, le sujet de son Ambassade, & les propositions qu'il est chargé de faire au Roy de Siam de la part du Roy son Maistre, le Barcalon en fait son rapport à sa Majesté Siamoise, qui luy rend à l'heure même sa réponse : Si-tôt qu'il l'a receuë par la bouche du Barcalon, il fait trois autres sombayes pour remercier sa Majesté. On luy presente du Betel dans une Boussette d'or, une veste, ou quelques autres curiositez, & il prend congé du Roy dés cette premiere Audience; car il est rare, & il faut que l'affaire soit bien difficile si elle n'a pû s'y terminer, & bien importante si on luy

donne une seconde Audience. Il n'en va pas de même des Ambassadeurs des Empereurs & des Rois qui vont de pair avec eux ; on envoye, si-tôt qu'on est averty de leur descente dans le pays, plusieurs Balons d'Etat pour les recevoir : Ils apportent eux-mêmes leurs Lettres au Palais, & les donnent en presence du Roy au Barcalon pour les presenter à sa Majesté ; les chemins par où ils passent sont bordez de Soldats en armes, & d'Elephans richement harnachez, des Mandarins en grand nombre vétus de leurs plus beaux habits, & suivis de tous leurs Esclaves viennent au devant d'eux pour les accompagner à l'Audience. Le Roy la leur donne dans son Palais, il les y fait traiter magnifiquement, & jamais il ne les renvoye sans les avoir chargez de presens assez riches pour leur faire concevoir une haute idée de sa Grandeur & de sa Magnificence. Il ne faut pourtant pas juger de ce qu'il a coutume de faire pour les Ambassadeurs des Empereurs d'Orient par ce qu'il a fait pour Monsieur le Chevalier de Chaumont, car il a recherché soigneusement toutes les occasions de luy marquer son estime, & il n'a rien obmis de tout ce qu'il a crû pouvoir luy meriter son amitié. Je renvoye le Lecteur aux Relations curieuses qui en ont esté données au

public, & je veux ſeulement y ajoûter que ce Prince pour engager ſes Mandarins, & les premiers Officiers de la Couronne à ne rien épargner de tout ce qui pourroit contribuer à l'honneur de ſa reception, leur commanda de luy en faire autant qu'à luy même, s'il faiſoit ſa premiere entrée dans ſa Ville capitale. Je ſçauray bien, dit-il, reconnoiſtre ceux qui auront ſatisfait à mes inclinations, mais je ſçauray bien auſſi faire reſſentir mon indignation à ceux qui n'auront pas eu pour moy dans cette occaſion toute la complaiſance qu'ils me doivent.





NEUVIE'ME CHAPITRE.

Des Parties alliées à la Couronne de Siam.

IL y a peu de Souverains dans les Indes qui ayent plus d'amis que le Roy de Siam. Cette loüable curiosité qu'il a toûjours eu d'apprendre tout ce qui se passoit dans les Cours des autres Princes, luy a fait rechercher les moyens d'y former des habitudes, & le soin qu'il a pris de les cultiver par ses presens & par ses liberalitez, luy a acquis l'estime & l'amitié de tous ceux qui l'ont connu ; mais sur tout il n'a jamais rien negligé de tout ce qu'il a crû pouvoir entretenir cette bonne intelligence qui avoit toûjours esté entre les Rois ses predecesseurs & les Empereurs de la Chine. Souvent il leur a fait de riches presens par les mains de ses Ambassadeurs, & il continuë d'en faire encore aux Empereurs Tartares qui ont subjugué ce vaste Empire, quoy qu'ils n'ayent pas pour luy les mêmes égards qu'avoient

voient autrefois les Empereurs Chinois ; ils reçoivent pourtant ses Ambassadeurs & ses presens avec assez d'honneur ; mais il y a long-temps que le Roy de Siam n'en a receu de leur part, & il ne s'apperçoit que trop qu'ils ont oublié les grandes alliances que la Couronne de Siam a fait tant de fois avec les Empereurs de la Chine, par les mariages de ses Princesses avec les fils des Empereurs qui ont regné long-temps dans le Royaume de Siam.

Les Empereurs du Mogol & le grand Sophy n'en usent pas de même avec le Roy de Siam, l'un & l'autre luy rendent à lenvy tous les devoirs d'estime & d'amitié qu'il en peut raisonnablement attendre. Ce dernier l'honora en l'année 1685. d'une celebre Ambassade pour répondre à celle qu'il avoit receuë de luy trois ou quatre ans auparavant, & entre plusieurs presens qu'il luy fit, il luy envoya douze des plus beaux chevaux de Perse, couverts des plus riches harnois qui se puissent faire en Europe.

Le Keo, le Tunquin, la Cochinchine, le Royaume de Camboye, Bantam & plusieurs autres Etats voisins, avant qu'ils fussent tombez entre les mains des Hollandois, avoient des liaisons fort estroites avec les Siamois ; quoy qu'ils ne soient plus aujourd'huy si unis, ils

ne laissent pas de s'envoyer de temps en temps des Ambassadeurs & de se faire des presens les uns aux autres; & tous les ans plusieurs Vaisseaux de toutes ces Nations differentes viennent moüiller dans les Ports de Siam pour y trafiquer avec les Naturels du pays.

Les Empereurs du Japon vivoient aussi tres-bien avec les Rois de Siam, il ne se passoit même guere d'années qu'ils ne se fissent des presens & qu'ils ne s'écrivissent familierement les uns aux autres; mais si-tost qu'ils eurent appris que le Chacri, appellé Châou-Pasâ-Thông avoit usurpé la Couronne de Siam, ils commencerent à se deffier des Siamois, & cette deffiance a tellement augmenté dans la suitte, qu'ils leurs ont interdit l'entrée de leur pays, de même qu'à toutes les autres Nations du monde, à l'exception des Chinois, en qui ils ont une entiere & parfaite confiance: Comme le Roy de Siam a quantité de Chinois dans ses Estats, c'est par leur moyen qu'il continuë d'avoir avec les Japonnois ce commerce qui luy a toûjours esté si avantageux. Tous les ans il envoye au Japon plusieurs de ses Vaisseaux montez par des Chinois accompagnez de quelques Mandarins Siamois qui ont l'œil sur tout ce qui se passe; quoy qu'il ne leur soit jamais permis de mettre

pied à terre, ils ne laissent pas, sans sortir de leurs Vaisseaux, d'apprendre des nouvelles de tout ce qui se fait dans le pays, & de prendre des mesures pour tâcher d'en profiter.

Le Roy de Siam compte au nombre de ses Tributaires tous les Princes ses voisins, parce qu'il n'y en a pas un, dit-il, qui n'ait esté vaincu dans de justes guerres par luy ou par les Rois ses Predecesseurs ; il n'y en a pourtant que quatre ou cinq qui le reconnoissent de bonne foy & qui luy rendent leurs hommages. Le premier est le Roy de Camboye ; Ce Royaume avant les guerres civiles qui l'ont desolé, estoit un des plus florissans des Indes, toutes choses s'y trouvoient en abondance, & les Marchands qui y abordoient de toutes parts l'avoient rendu presqu'aussi riche que celuy de Siam, quoy qu'il n'ait jamais eu tant d'estenduë ; car il n'a pas encore aujourd'huy plus de six vingts lieuës de circuit.

Jcor, Iambi, Quéda, & Patany qui sont de fort petits Royaumes, payent encore chacun tous les ans au Roy de Siam une fleur d'or qui peut valoir cinquante écus ou deux cens francs ; quand ils manquent à luy payer ce Tribut il se met en estat de se faire rendre justice, & de les réduire à leur devoit ; car comme ces Royaumes n'ont pas chacun plus de cinquante ou soi-

xante lieuës de pays, ils sont trop foibles pour pouvoir luy resister. Patany n'est pas plus étendu que les trois autres, mais il est bien plus fameux, & mieux connu par l'Histoire de ses revolutions & par l'estat present de son Gouvernement. On dit que ses Peuples lassez d'obeyr à des Rois qui les maltraittoient, secoüerent le joug, & qu'ayant fait descendre du Trône celuy qui regnoit alors, ils y firent monter à sa place une Princesse à qui ils donnerent le Titre de Reine sans luy en donner l'autorité, ils firent choix des plus habiles d'entre eux pour gouverner en son nom & sans sa participation, car elle n'entre point dans le secret des affaires, & elle se doit contenter des respects & des hommages que chacun luy rend exterieurement comme à sa Souveraine, ils ne luy laissent pas même la liberté du choix de ses premiers Officiers, mais ils ne luy refusent jamais rien de tout ce qui peut contribuer à ses plaisirs, rien ne l'empêche de s'y abandonner tout entiere & sans reserve, car s'il ne luy est pas permis de se marier, il ne luy est pas aussi deffendu d'avoir des galants, elle en a autant qu'il luy en plaist, & elle a même dequoy leur faire des presens considerables ; il y a un fond qui est destiné pour fournir à la dépense de ses habits & à l'entre-

tien de sa maison : Elle demeure ordinairement dans Patany qui est la Ville Capitale de son Royaume; la fleut d'or qu'elle paye tous les ans au Roy de Siam se presente toûjours en son nom, & non point de la part des Ministres qui ont le gouvetnement du Royaume.





DIXIE'ME CHAPITRE.

Des Parties opposées & contraires aux interests de la Couronne de Siam.

JE ne vois point de gens que les Siamois doivent craindre davantage que les Holandois, ils ne sont pas encore à la verité ouvertement declarez leurs ennemis, mais le bruit court dans le pays qu'il y a long-temps qu'ils en cherchent le pretexte, & qu'ils n'auroient pas manqué de surprendre la Ville de Bankoc, qui est, comme je l'ay dit ailleurs, la clef principale du Royaume de Siam, s'ils en eussent pû trouver l'occasion; on dit même qu'ils ont basty un Fort à la pointe de Ieor qui n'est pas beaucoup éloigné des Terres du Roy de Siam; & si nous en croyons un Capitaine François qui se trouva un jour en débauche avec quelques-uns de leurs premiers Officiers, ils avoient resolu dans leur Conseil d'aller à la premiere mousson enlever secrettement Monsieur Constance comme le seul homme qu'ils

croyoient capable de traverser leurs desseins, afin de pouvoir ensuite plus aisément s'emparer des meilleurs postes qu'ils trouveroient sans deffense ; le seul interest du commerce leur avoit sans doute fait prendre cette resolution; car comme les Siamois leur avoient toûjours donné plus de sujet de se loüer que de se plaindre de leur conduite, il n'y a eu que le gain qu'ils ont esperé tirer du poivre qui croist aujourd'huy dans les Terres de Siam, en une fort grande abondance, qui ait pû les porter à les trahir & à chercher les moyens de les perdre. Si les Mahometans qui se sont retirez chez eux avoient autant de courage que de mauvaise volonté, ils seroient encore plus redoutables que les Holandois. Le Roy de Siam toûjours bon & honneste les receut le plus obligeamment du monde, lors qu'ils vinrent luy demander retraite dans ses Estats il les assûra de sa protection, & leur donna pour l'exercice de leur Religion & de leur commerce toute la liberté qu'ils pouvoient raisonnablement desirer: comme il trouve même en eux ordinairement plus d'esprit que dans les Siamois; souvent il leur donne sur eux la preference en les appellant au maniment des affaires les plus importantes de l'Estat; enfin il prit en eux tant de confiance qu'il en fit un d'eux Capitaine de ses Gardes &

luy permit de remplir de Soldats de sa Nation les Compagnies qu'il trouveroit avoir besoin de recrûës : Un accueil si favorable en attira un grand nombre d'autres ; il en vint du Mogol, de Bengal, & Golgonde qui furent encore aussi bien receus. Mais ce qui devoit les engager à s'attacher inviolablement au service du Roy, ce fut cela même qui leur fit naistre la pensée de luy devenir infideles : Ils crurent se voyant si puissans & si accreditez auprés de luy, qu'ils pourroient, sans rien risquer, tout entreprendre, supplanter les Mandarins Siamois, piller leurs Maisons, & même dans peu de temps se rendre maistres de tous les Magazins du Roy, & de sa Personne, s'il refusoit d'embrasser la Loy de Mahomet. Monsieur Constance dont la vigilance a esté toûjours fatale aux ennemis de l'Etat, découvrit leur conjuration ; il en avertit le Roy son Maistre, & luy fit si bien connoistre l'interest qu'il avoit de ruïner à petit bruit & sans éclat, le party de ces miserables, qui avoient ainsi abusé de ses bontez, qu'enfin le Roy s'y resolut : Il commença de l'affoiblir par la détention secrette des Chefs de la Conspiration ; il continua de l'humilier par la privation des Charges dont quelques-uns d'entre-eux estoient revêtus, & par le refus qu'il

fit

fit aux autres des secours dont ils avoient besoin pour s'y maintenir : Mais avec tout cela ces gens ne laissent pas encore aujourd'huy de se rendre redoutables dans le pays par leur nombre, & par l'appuy qu'ils pourroient avoir du grand Mogol, & du Roy de Golgonde : On pourroit craindre même que le grand Sophy, s'il n'estoit point si éloigné de Siam, par l'interest de la même Religion ne prît leur party ; car il envoya il y a quelque temps des Ambassadeurs au Roy de Siam pour l'inviter de sa part à se faire Mahometan. Je doute fort qu'ils ayent esté aussi bien receus que celuy de France, par sa Majesté Siamoise, déja fort prevenuë en faveur de la Religion Chrestienne. La profession de l'Alcoran est d'une si grande distinction parmy ces peuples Mahometans, qu'ils avoient prétendu que le Roy de Siam devoit venir recevoir les Ambassadeurs du grand Sophy à la porte de son Palais, & marquer par là la difference qu'il faloit faire entre un Prince fidele comme luy, & un Prince incirconcis comme le Roy de France. Les Laos & les Pegus ont encore plus d'antipathie pour les Siamois que les Siamois n'en ont pour les Hollandois ; aussi ne peuvent-ils demeurer long-temps sans se faire la guerre ; le Roy de Siam a toûjours esté le plus fort,

& si aujourd'huy il veut bien consentir aux propositions de paix qu'ils luy font, ce n'est pas qu'il les apprehende, mais c'est qu'il s'en promet de grands avantages pour le commerce, car le Laos est un pays qui produit un tres-grand nombre d'Elephans, & qui abonde en or, en musc, en binjoin & en rubis, qui s'y donnent même, ce dit-on, à bon marché: les Marchands Portugais qui y trafiquent ordinairement se font un fort grand plaisir d'y demeurer, car l'air y est assez pur, on y vit à tres-bon compte, les habitans ont beaucoup d'esprit, ils sont bien faits de corps, & d'une humeur fort civile & fort agreable.

Les Siamois ont esté long-temps en guerre avec les habitans du Royaume d'Ava, ils ont pris sur eux la Ville de Tanâu qui leur appartenoit, & toute la Province de Tennasserim, qui est aujourd'huy une des plus belles du Royaume de Siam: La paix n'est point encore faite entre eux, mais depuis que le Roy de Pegu s'est emparé du Royaume d'Ava, ils ne se font point fait la guerre, & chacun vit chez soy satisfait de ce qu'il possede.

Le Roy de Siam a nouvellement declaré la guerre à celuy de Golgonde, & déja plusieurs Vaisseaux ont croisé sur ses Côtes, & fait sur luy des prises tres-considerables. Si la suite

répond à ces heuteux commencemens, les choſes iront plus loin qu'on ne s'imagine; car ſi les Mahometans Indiens ſont de méchans ſoldats ſur terre, ils le ſont encore plus quand ils ſont ſur mer; le ſeul bruit d'un coup de Canon les fait fuïr au fond de cale, & quand ils peuvent prendre terre, ils ne laiſſent pas échapper l'occaſion de ſe ſauver.

L'infidelité d'un Mote à qui le Roy de Siam avoit genereuſement prété de l'argent pour ſubſiſter dans le commerce (car il en uſe ſouvent ainſi avec les Marchands Etrangers) a donné lieu à la declaration de cette guerre; ce mal-honneſte homme que ce bon Prince avoit envoyé à Maſulipatan ſur un de ſes Vaiſſeaux pour y vendre ſes marchandiſes dont il l'avoit chargé, y arriva fort heureuſement, & s'acquitta tres-bien de ſa commiſſion pour la vente, mais tres-mal pour le compte qu'il en devoit rendre à ſon Maiſtre, car il ne voulut point retourner à Siam, & retint injuſtement le prix de tout ce qu'il avoit vendu. Le Roy de Siam s'en plaignit à celuy de Golgonde, qui au lieu de luy en faire raiſon, & de remettre comme il le devoit ce voleur entre ſes mains, le fit Gouverneur de Maſulipatan. Si-tôt que ſa Majeſté Siamoiſe en eut receu la nouvelle, elle reſolut de vanger le tort & l'in-

jure qu'on luy faisoit : Elle fit partir de Tenasserim quelques-uns de ses meilleurs Vaisseaux pour aller incessamment à Masulipatan se saisir du Gouverneur, avec ordre de le luy amener mort ou vif. Mais les Officiers qu'il avoit chargez de cet ordre furent assez indiscrets pour en faire part à des gens qui éventerent leur dessein. Le Gouverneur se mit sur ses gardes, & attendit de pied ferme les Vaisseaux de Siam. Ceux qui en descendirent à terre furent par luy les premiers tuez, sans avoir eu le temps de se mettre en deffence ; il en prit quelques autres qu'il fit honteusement foüetter en presence de tout le monde : & ceux qui se sauverent dans leurs Vaisseaux ne furent pas plûtôt retournez à Siam qu'on leur fit à tous subir la peine qu'ils avoient meritée par leur indiscretion, & par leur mauvaise conduite.

FIN.





TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS dans l'Hiſtoire naturelle & politique du Royaume de Siam.

PREMIERE PARTIE.

Contenant la ſituation & la nature du Pays, ſes Arbres, ſes Plantes, ſes Fruits, ſes Mines, ſes Animaux, &c.

SECONDE PARTIE.

Contenant les mœurs des Habitans, leurs Loix, leurs Coutumes, & ce qui regarde leur Gouvernement.

TROISIEME PARTIE.

De la Religion des Siamois.

QUATRIEME PARTIE.

Du Roy qui regne à present, de la Famille Royale, & de ce qu'il y a de plus particulier dans la Cour de ce Royaume.

Fin de la Table.

A PARIS,
De l'Imprimerie de PIERRE LE MERCIER.

ERRATA.

PAge 17. lignes 9. & 11. Mungeri, *lisez* Munguery. Page 18. ligne 27. Ponlo, *lisez* Poulo. Page 34. ligne 27. ceux, *lisez* celles. Page 39. ligne 16. Rague, *lisez* Raque. Page 61. ligne 27. que la temerité, *lisez* que par la temerité. Page 64. ligne 19. morne, stupide en apparence & ne nous, *lisez* morne & stupide en apparence, ne nous. Pag. 95. l. 8. cha, *lisez* chacun. Pag. 101. l. 15. ruës à ils, *ôtez l à aprés* ruës, *& mettez-le devant* côté. P. 105. l. 11. Gonfle, *lisez* Girofle. P. 108. l. 16. Naman-hym, *lisez* Nâmanhôm. p. 116. l. 8. *lisez* & puis en le tenant suspendu au dessus du feu, ou écarte les deux côtez. P. 131. l. 23. & qu'aprés, *lisez* & qui aprés. p. 154. l. 10. & 11. Séen, Séens, *lisez* Séne *&* Sénes. p. 160. l. 25. Nyreupan, *lisez* Nyreupâne. p. 161. l. 12. & 13. Câai, *lis.* Câou, Pâ, *lis.* Pâi. p. 165. l. 8. ne la conservé, *lisez* qu'il ne les conserve. p. 191. fermer toutes les portes, *ajoûtez* du Pagode. p. 198. l. 20. n'en connoissent, *lis.* n'en connoissoient. p. 202. l. 17. ils ne craignent, *ajoûtez* point. p. 229. l. 20. à l'y établir, *lis.* à s'y établir. p. 249. l. 11. on l'a veu, *lis.* veuë. p. 293. l. 4. la voir, *lis.* le voir.





